

COMMISSION D'UTILISATION NATIONALE

Chien de berger et de garde

MANUEL

DU MONITEUR

DE CLUB

Habilité à la pratique des disciplines incluant du mordant

*Avec l'aimable autorisation de la Société Francophone de cynotechnie,
et de son Président, le Professeur Guy Quéinnec*

Tous droits de reproduction et d'adaptation, même partielles, réservés pour tous pays. Une copie ou reproduction par quelque procédé que ce soit, photographie, microfilm, bande magnétique, disque ou autre constitue une contrefaçon passible des peines prévues par la loi du 11 mars 1957 sur la protection des droits d'auteur.

mai 2000

Sommaire

Introduction	5
I - Etre moniteur de club	
Présentation	9
1. L'accueil	9
2. Les phases de l'éducation	12
3. Les règles relationnelles de base	16
4. La leçon de groupe	21
5. L'orientation dans une discipline	22
II - Pédagogie et communication	
1. Le moniteur de club	23
2. La formation	24
3. Techniques de communication	26
4. Méthodes pédagogiques	27
5. Préparation d'une leçon	28
6. Déroulement d'une leçon	32
7. Conclusion	34
III - Analyse du comportement	
A. Communication et autorité en situation de dressage	
1. Les systèmes de communication humaine	37
2. Le chien et le monde	42
3. Autorité et obéissance	48
Notes et bibliographie	52
B. L'analyse du caractère	
1. Mesure et analyse du caractère	57
2. Les tests	59
3. L'expérience précoce	65
4. Vérification expérimentale	66
5. Conclusion	68
C. Le comportement social du chien	
1. La hiérarchie et autres facteurs de cohésion du groupe ..	70
2. La structure sociale	75
3. Les moyens de communication	77
4. Le comportement agonistique	88

IV - Le chien et la loi	
1. Introduction	91
2. Historique	91
3. Droits et devoirs	93
4. La loi 99-5	95
5. Tableaux des mesures obligatoires	100
V - La Société Centrale Canine	
1. Définition	101
2. Organisation	101
3. Missions	104
4. Organigramme	106
5. Commission d'Utilisation Nationale	107

Stage de formation au Brevet de moniteur

habilité à la pratique des disciplines incluant du mordant

Manuel du Moniteur de club

(Par Gérard MUS et Vincent PORCU)

Introduction

Avant-propos

Dans le cadre de la formation, en vue d'obtenir le Brevet de moniteur de club habilité à la pratique des disciplines incluant du mordant, il nous est apparu nécessaire de rassembler en un même ouvrage les informations, conseils et outils développés pendant le stage.

Ce manuel ne se veut pas être un livre sur le dressage, bien des ouvrages traitent déjà ce sujet.

Le souhait dans la rédaction de ces quelques pages est d'aider tous les moniteurs bénévoles qui, plusieurs fois par semaine, participent de la façon la plus concrète qui soit à la vie de nos clubs. Des bénévoles qui n'ont, au départ et pour la plupart, que des notions succinctes de psychologie canine et encore moins de formation pédagogique.

Tout au long de ces différents chapitres, sont abordés les plus importants problèmes rencontrés par les moniteurs ainsi que des informations et des sources de renseignements :

1. Etre moniteur.
2. La pédagogie et la communication.
3. L'analyse du comportement.
4. Le chien et la loi.
5. La Société Centrale Canine.

Ce manuel n'a rien d'exhaustif, il veut faire bénéficier à ceux qui le jugeraient utile, de l'expérience de ceux qui ont contribué à la rédaction des divers domaines. Tout ce qu'il

est nécessaire de savoir dans ces domaines n'est certes pas inclus dans ce livre. Nous avons voulu faire simple et précis, car nous sommes convaincus qu'il vaut mieux "bien connaître" que "trop connaître".

Il a été réalisé par Vincent Porcu et Gérard Mus avec la complicité de spécialistes du comportement le Pr. Guy Quéinnec, le Dr J. Marie Giffroy et le Dr. Yves Guyot.

Il doit s'intégrer dans la bibliothèque du moniteur au côté des ouvrages sur le sport canin et le secourisme réalisés par l'UMES, sans chasser tous les autres excellents ouvrages qui existent sur l'éducation, le dressage, etc.

Présentation

Pour aborder utilement ce manuel, il est bon de se remémorer le principe de base qui préside à toute formation. Ce principe concerne la définition des divers «savoir». En effet, enseigner nécessite un certain savoir et surtout un certain nombre de «savoir»:

LE SAVOIR

C'est la capacité des connaissances d'un individu sur un ou plusieurs sujets.

LE SAVOIR-FAIRE

C'est la faculté de pouvoir mettre en application son savoir.

LE FAIRE SAVOIR

C'est l'aptitude qui consiste à transmettre son savoir.

LE SAVOIR ETRE

Cette forme de savoir consiste à adopter dans son comportement, des attitudes qui sont en accord avec l'image que l'on souhaite donner de soi même et de l'enseignement que l'on diffuse.

Un moniteur doit bien évidemment avoir du savoir ainsi que du savoir faire, mais l'essentiel sera pour lui d'avoir les troisième et quatrième qualités, c'est-à-dire le **FAIRE SAVOIR** et le **SAVOIR ETRE**

En effet, il est aisé de comprendre l'inutilité d'avoir un bagage exceptionnel si on est incapable de transmettre ses connaissances, de même que pour diffuser un enseignement, l'écoute de "l'autre" est indispensable. Cette forme d'écoute ne peut-être présente que dans un climat de respect mutuel, respect généré, justement, par un certain savoir être.

Bien sûr un moniteur devra avoir également d'autres qualités :

- la patience,
- la tolérance,
- l'autorité,
- la disponibilité,
- et le dévouement.

En conclusion, un conducteur ou un dresseur de haut niveau ne sera pas forcément un bon moniteur de même qu'un conducteur ou dresseur plus modeste peut parfaitement s'avérer être un excellent professeur.

CHAPITRE I

Etre moniteur de club

Présentation

Dans ce chapitre nous allons aborder, si vous le voulez bien, les différentes étapes que constituent l'éducation d'un chien, à savoir :

1. L'accueil.
2. Les phases de l'éducation.
3. Les règles relationnelles de base.
5. La leçon de groupe.
6. L'orientation dans un discipline.

1 - L'accueil

1.1 - Réception du nouvel adhérent

Après avoir souhaité la bienvenue au nouvel adhérent, il faudra lui expliquer la destination du montant de sa cotisation :

- frais de fonctionnement du club,
- licence,
- cotisation à la Société Canine Régionale,
- assurance etc.

Et bien entendu, avant tout, le droit de s'intégrer à une équipe où chaque membre apporte sa contribution :

- le moniteur apporte son savoir,
- les responsables de terrain font en sorte qu'il puisse évoluer dans un cadre pratique et agréable,
- les hommes d'attaque veillent au bon développement des qualités caractérielles du chien,
- les secrétaires, à ce que l'aspect administratif du club soit toujours conforme aux règles en vigueur,
- la personne chargée des relations publiques, à ce qu'un message périodique puisse continuellement tenir au courant tous les membres des résultats et des différentes évolutions du club,
- toutes ces personnes sont des membres qui n'ont pas plus de droits ou de devoirs que le dernier membre arrivé,
- le président du club est, quant à lui, le coordinateur de toute cette équipe et le représentant légal et juridique du club.

Il est utile, dès le premier jour, d'attirer l'attention du nouveau membre sur un certain nombre de points :

1. L'importance de suivre les leçons avec un maximum d'assiduité.
2. L'impossibilité pour le moniteur, aussi bon soit-il, de faire des miracles; sachez qu'un grand nombre de vos futurs élèves n'ont pour toute connaissance d'éducation canine que ce qu'ils ont pu en voir ou en lire, ce qui malheureusement, très souvent, donne une vue trop simpliste de la tâche à réaliser.
3. Les résultats obtenus et la courbe de progression observée seront fonction de plusieurs facteurs :
 - les capacités intellectuelles du chien,
 - ses capacités physiques,
 - son caractère,
 - son patrimoine génétique,
 - le niveau des qualités psychologiques du maître,
 - la régularité et la fréquence des entraînements.
4. Vous devrez le prévenir des hauts et des bas qu'il rencontrera au cours de l'éducation, faute de quoi vous risquez un jour de perdre un membre qui, mal informé et voyant que son chien stagne ou régresse, pensera tout simplement que, soit vous n'êtes plus compétent, soit que son compagnon a atteint le maximum de ses possibilités.

Il est également important de souligner la nécessité d'avoir, entre les leçons, un comportement qui ne soit pas en opposition avec ce que vous allez lui apprendre. Tous ces points étant vus, vous allez pouvoir passer à l'étape suivante qui est l'étude succincte de votre nouveau sujet.

1.2 - Etude succincte du chien

Dans la mesure du possible, le moniteur partira seul avec le chien pendant 5 ou 10 mn, de façon à observer son comportement profond. N'oubliez jamais que la présence immédiate de son maître faussera toujours ses attitudes.

Le comportement d'un animal devant une situation donnée est toujours fonction du contexte dans lequel se situe l'action; or, si le maître est présent, c'est la façon de vivre jusqu'à ce jour, que son maître lui aura imposée, qu'il extériorisera et non pas son caractère intrinsèque qui seul permettra d'orienter son éducation.

Exemple : un chien tenu en laisse par son maître peut très bien montrer des signes d'agressivité qui disparaîtront aussitôt qu'il ne sera plus à son contact direct.

Soyez conscient que ce premier contact va déterminer chez le nouvel adhérent le niveau de vos compétences. Vous allez, au moment où vous vous éloignerez avec ce chien, devenir un nouveau membre de la meute à laquelle il s'assimile; il vous appartiendra alors de lui expliquer quelle est la position hiérarchique de chacun.

Ceci devra bien entendu être fait en douceur, mais non sans une certaine fermeté. Un regard sur le comportement ancestral des animaux nous montre que les différentes formes de respect observées ont toujours été basées sur des rapports de force.

Efforcez-vous, lors de ce premier contact, de vous éloigner de toute concentration de gens, évitez de vous approcher à un moment ou à un autre d'un contexte connu du chien (par exemple sa voiture), sa réceptivité sera d'autant plus sensible qu'elle sera affûtée par une certaine anxiété.

Rappelez-vous que le chien perçoit les émotions de son maître. Si vous parvenez à faire suffisamment le vide autour de vous, un minimum de concentration aidant, vous parviendrez alors à entrer en communion avec lui. A la fin de ce premier contact, faites en sorte d'obtenir du sujet un signe de reconnaissance (tel qu'un mouvement de queue par exemple).

1.3 - Classification du groupe

1. Quel âge a-t-il ?
2. Quel est son sexe ?
3. Quelle est sa race ?
4. Son caractère :
Indépendant, soumis, rebelle, tendre ou craintif ?

- a) Il est souhaitable de ne pas mettre un chiot de 6 mois dans un groupe d'adultes.
- b) Au delà de 8 mois, il est possible que certains individus perturbent l'ensemble du groupe à cause d'un trouble sexuel provoqué par un dérèglement hormonal; il faudra dans ce cas détacher ce chien du groupe et envisager une autre solution (il est bon de préciser que ces cas restent très ponctuels).

Bien entendu, tout propriétaire de femelle sera avisé de l'interdiction absolue d'amener sa chienne au club pendant la période où celle-ci sera sous l'influence de ses chaleurs.

Dans la première phase d'éducation, le critère de race n'a que très peu d'importance; néanmoins, il faut savoir que certaines races, soit à cause des origines, soit par simple atavisme, vont progresser beaucoup plus vite que d'autres; il faudra donc choisir le moment le plus opportun où une équipe devra quitter un groupe pour passer dans le suivant.

Avant la période de puberté, le chien se répertorie surtout en fonction de son âge. A cette période de leur vie, leur sexe, leur race ou encore leur taille n'a qu'une importance très relative dans leur esprit. Il est néanmoins fréquent d'observer une différence sensible de comportement entre le mâle et la femelle.

L'objectif que souhaite atteindre le nouvel élève est également déterminant quant au choix du groupe auquel il va être attribué. Il peut-être judicieux d'incorporer dans un

groupe de débutants une équipe (maître/chien) ayant déjà une certaine expérience l'idéal serait, dans ce cas, que le chien soit débutant et le maître confirmé. Vous auriez ainsi la possibilité de montrer de façon pratique, et en limitant les risques d'erreurs l'exercice que vous devez développer.

1.4 - Première leçon

Chaque fois qu'il sera possible, l'élève devra être pris en particulier pour sa première leçon. En présence des autres membres du groupe auquel il va être attribué. Un retour en arrière pour tous ces observateurs ne pourra être que bénéfique. Eviter toujours, lors de la première leçon, de faire travailler le chien avec son maître, prenez le en main vous-même si c'est possible. En effet, les erreurs certaines que ferait le maître auraient un effet catastrophique sur l'éducation à venir. Imaginez un jeune chien (ce qui est le plus souvent le cas) arrivant sur un terrain qu'il ne connaît pas, au milieu de gens qu'il ne connaît pas, et en présence d'un très grand nombre de ses congénères, une telle situation va déclencher chez lui une méfiance doublée et une réceptivité qui, bien exploitée, peut être bénéfique, mais dans le cas contraire, très destructrice.

Dans le cas où vous pouvez prendre vous-même le chien en main, évertuez vous à créer avant tout un climat de confiance. Les secondes qui vont suivre le premier contact vont être déterminantes dans vos rapports futurs avec l'animal.

Sachez dans un premier temps vous faire aimer et respecter. Ces deux sentiments, qu'il est souhaitable de déclencher le plus vite possible, sont trop souvent confondus avec méfiance et crainte.

Vous devrez, enfin, vous assurer que le matériel utilisé par le maître (laisse, collier, muselière) est conforme aux besoins que nécessitent l'apprentissage; si cela ne devait pas être, le cas, prêtez-lui ou fournissez-lui les accessoires les plus appropriés. A la suite de ce premier contact, vous rendrez le chien à son propriétaire et la fin de la leçon consistera pour lui à observer le travail des autres membres du groupe. Le rôle d'observateur qu'il aura à ce moment serait d'autant plus bénéfique si un ancien pouvait lui fournir toutes les explications sur le déroulement du cours.

2 - Les phases de l'éducation

2.1 - Phase 1 : le positionnement hiérarchique du chiot

Vous devrez, au cours de cette phase, expliquer et démontrer aux élèves la différence très importante qu'il existe entre la discipline et l'obéissance. On peut exiger d'un chiot de 4 mois une certaine discipline, alors qu'un exercice d'obéissance demandé avant 6 ou 8 mois sera très souvent obtenu au détriment d'un bon développement caractériel. D'autre part, il faudra toujours inculquer des notions de discipline avant que le 1^{er} exercice d'obéissance soit placé.

Exemple : exiger d'un chiot de 4 mois qu'il garde une place précise dans sa maison demande une certaine discipline, demander à ce même chiot d'exécuter la position "cou-

ché" demande de l'obéissance.

Un chien doit donc être discipliné pour exécuter des exercices d'obéissance, mais il peut par contre être parfaitement discipliné sans avoir aucune notion d'obéissance. En effet, l'acceptation de cette notion de discipline permettra d'avoir sur le chiot le contrôle nécessaire indispensable à un bon suivi lors des premières leçons. Il est très important, pour ne pas dire impératif, que cette notion soit acquise avant la puberté (entre 8 et 12 mois selon les sujets), si cela n'est pas possible, il faudra attendre que le chien ait passé ces quelques mois délicats.

Comme chez l'adolescent, une réprimande ou une correction pendant cette période (très perturbante chez l'animal) pourrait avoir des conséquences irréversibles. L'acceptation de la notion de discipline chez l'animal est l'admission d'une domination, autrement dit d'une place précise dans l'échelle sociale dans laquelle il évolue, mais d'autre part, l'acceptation de cette notion de discipline, n'implique pas forcément une quelconque soumission de sa part.

La notion de domination chez le chien fait appel au respect d'une autorité supérieure, alors que celui qui se soumet traduit un état de crainte, sans pour autant respecter celui ou celle qui est à l'origine de cette crainte.

Chaque fois qu'il en aura l'occasion, l'animal soumis se dérobera, car la peur aura été à l'origine de cette soumission. Par contre, la notion de respect aura pour origine un besoin de protection et d'amour qu'il recherchera auprès de l'être qui le domine. Dans une meute, il n'y a pas d'animaux soumis, il y a un dominant et des dominés, or, sachez que le premier devoir du dominant est de protéger sa meute. Un être dominé viendra toujours chercher protection auprès de celui qu'il reconnaît comme son chef.

**on domine un animal que l'on veut éduquer
on soumet un animal que l'on veut dompter**

2.2 - Phase 2 : la communication avec son chien

Le langage animal est un sujet qui mériterait d'être traité dans un volume entier, aussi ne verrons-nous que les principaux points. Si l'on veut être compris de son chien, il est évident qu'il va falloir parler le même langage.

Ne perdez surtout pas de temps à attendre que votre compagnon adopte votre vocabulaire, cela n'arrivera jamais ! Faites donc l'effort de vous rapprocher le plus possible de sa façon de s'exprimer. Vous avez sans doute observé que les animaux, en règle générale, sont beaucoup plus réceptifs aux intonations de voix et à la gestuelle, qu'aux mots proprement dits. Rappelez-vous les comportements que vous avez pu avoir avec des enfants de 1 à 2 ans. Leur réceptivité intellectuelle est quasiment identique à celle d'un chiot entre 6 et 12 mois.

Le comportement gestuel est également très important. N'hésitez jamais à être très démonstratif, surtout en matière de récompense.

1. Utilisez le vocabulaire le plus simple et le plus restreint possible. Trop souvent, des mots ou associations de mots différents sont utilisés pour apprendre ou obtenir l'exécution d'un même exercice.

Pour appeler un chien par exemple :

viens ici, viens là, au pied, à ta place
et j'en passe...

Demander à un chien de comprendre et de connaître les synonymes est inutile, ridicule et inefficace.

2. On voit également souvent un même mot ou une même association de mots servir à deux utilisations différentes, exemple : "à ta place" pour lui demander d'aller se mettre à un endroit précis et "à ta place" pour venir se mettre au pied.

3. Les mots à consonance identique pour obtenir deux choses différentes sont également à proscrire, exemple : "ici" pour venir au pied et "assis" pour s'asseoir.

Posez-vous la question : feriez-vous ces erreurs dans vos premiers dialogues avec un petit bambin? certes non ! N'attendez donc pas de votre chien qu'il soit plus intelligent qu'un enfant.

Certaines attitudes ou certains comportements sont également très significatifs : le port de queue, la position des oreilles, le poil, etc.

Toutes ces informations traduisent autant de sentiments et d'états d'âme qui, lorsque vous saurez bien les comprendre, vous aideront considérablement dans la communication avec votre compagnon. La mise en application de toutes ces règles ne suffit malheureusement pas à établir un bon dialogue avec votre chien. Un dernier point me semble important à préciser. Les sentiments d'amour et d'affection naturellement présents chez le chien feront très vite de lui un être dépendant et pouvant donc éprouver un état de manque. Il suffit de regarder à quel point et de quelle façon exubérante un chien resté seul une demi-journée vous témoigne sa joie de vous retrouver. Sachez alors lui montrer autant de réceptivité que vous souhaiteriez en attendre de lui dans d'autres circonstances.

Un investissement profond et sincère quant à l'attention et au temps que vous lui apporterez est également essentiel. La notion de temps n'a pas la même valeur chez le chien que chez nous, une journée chez le chien équivaut à une semaine chez l'homme; ne restez donc pas des jours entiers sans communiquer avec lui. Rien ne peut se développer sans communication et surtout pas l'intelligence.

2.3 - Phase 3 : l'apprentissage d'un exercice

Lorsqu'on décide d'apprendre un exercice à un sujet, cela implique bien entendu qu'il ignore l'exercice demandé, selon quoi, la première attitude à proscrire lors de l'apprentissage est la punition. Pour se faire, la méthode la plus intelligente consiste à créer une

impossibilité plutôt qu'un interdit. Raison pour laquelle, par exemple, il sera plus sain psychologiquement de faire en sorte qu'un jeune chien ne puisse pas entrer dans une pièce plutôt que de le laisser y venir et être dans l'obligation de lui interdire un certain nombre de choses. Vous éviterez ainsi une situation qui aboutirait obligatoirement à une réprimande. Il va de soi que la punition ne devient opportune que lorsqu'il y a désobéissance, or il ne peut y avoir désobéissance qu'une fois acquises les connaissances nécessaires à l'exécution de l'exercice. En d'autres termes, ne jamais punir un chien tant que vous n'êtes pas absolument certain qu'il ait parfaitement compris ce que vous attendez de lui.

Il est bon de savoir que dans la plupart des cas, l'exercice sur lequel vous aurez travaillé ne sera assimilé que deux ou trois jours après.

Exemple : si vous décidez d'apprendre la position "assis" au cours d'une leçon, vous allez devoir, durant toute la leçon asseoir le chien en lui répétant le mot concerné sans qu'il sache le faire seul, ceci est tout à fait normal. Après 48 heures de repos, vous pourrez constater qu'il exécute quasiment seul ce qu'il ne semblait pas comprendre lors du cours précédent.

Une leçon, chez un jeune chien, ne pourra durer plus de 10 mn. Demandez au maître d'observer et de vous rapporter l'attitude de son chien dans les heures qui auront suivi la leçon; cela vous donnera une indication précieuse quant à l'attention portée par le sujet au dernier cours, (nous verrons plus tard pourquoi). Evitez bien entendu dans la mesure du possible tout conflit lors de la première leçon. N'oubliez jamais que la qualité première d'un bon éducateur est la **patience**.

Attention : lorsque le chien obéit au premier commandement lors de l'apprentissage, cela ne veut pas forcément dire qu'il ait compris; c'est dans la plupart des cas un réflexe conditionné : ce que nous appellerons communément en matière de dressage la mécanisation.

Pour vous en assurer, il suffira de changer un des paramètres incorporés dans l'exécution de l'exercice (par exemple le lieu), et vous vous rendrez compte alors que le contexte ayant changé, le résultat n'est plus du tout le même. Il faudra alors reprendre un comportement d'éducateur. Répétez l'opération 4 ou 5 fois dans un lieu différent, dans des circonstances différentes, et lorsqu'il saura exécuter l'ordre au premier commandement quel que soit le lieu et les circonstances, vous pourrez alors considérer que l'exercice est parfaitement compris; ce qui ne veut d'ailleurs pas dire qu'il soit acquis définitivement.

Dès lors que ceci est obtenu, vous devez faire comprendre au maître que son attitude à dater de ce jour, pour cet exercice précis, devra changer. Plus jamais il ne devra accepter de répéter son ordre 2 fois, dans la mesure où celui-ci a été bien compris. Si c'est le cas, le deuxième commandement devra être donné sur un ton de réprimande et accompagné d'une punition physique instantanée (lorsque je parle de punition physique, cela ne veut pas dire frapper abusivement).

Bien souvent, une simple tape sur l'arrière train (il s'agit de l'assis) accompagnée du

commandement "assis" donné sur ton de réprimande, suffisent à remettre les choses en place.

Un ordre n'a de chance d'être exécuté que si le chien écoute. Je dis bien **écoute** et non **assis**. Il ne peut pas entendre. Sachez expliquer toute l'importance de cette différence. Savoir mettre un chien "**à l'écoute**" est tout un art qu'il va falloir apprendre à votre adhérent. Cela consiste à capter toute son attention, de façon à le rendre le plus réceptif possible; raison pour laquelle le simple fait de dire le nom du chien avant le commandement est souvent très utile.

Rappelez-vous que la punition qui devra découler d'une éventuelle désobéissance aura des conséquences catastrophiques si le chien n'avait pas compris l'ordre donné; car dans ce cas il n'y aurait pas désobéissance et un traumatisme plus ou moins important découlerait à un coup sûr d'un tel comportement.

L'importance de la caresse

Soyez certain que si une punition infligée au moment opportun lors d'une désobéissance est nécessaire, rien ne vaudra jamais une caresse et un comportement de satisfaction lors de la bonne exécution d'un exercice. C'est une des raisons pour laquelle je préfère, lors de l'apprentissage, créer une impossibilité et pouvoir ainsi le féliciter systématiquement, plutôt que de le laisser désobéir et corriger ensuite. De cette façon, l'exercice est plus sûrement assimilé et sans conflit. Chacun sait que la meilleure façon d'apprendre à un chiot à être propre, consiste à le féliciter lorsqu'il fait ses besoins à l'endroit choisi plutôt que le punir lorsqu'il fait dans un lieu interdit.

La spontanéité

C'est une qualité première en matière de comportement avec son chien; nous allons, ce sujet, voir maintenant les règles relationnelles les plus importantes.

3 - Les règles relationnelles de base

3.1 - Règle n° 1 : la relation de cause à effet

L'animal fait toujours la relation de ce qui se passe avec le moment précis et l'endroit où cela se passe.

Il faudra donc toujours veiller à ce qu'un compliment ou une réprimande, intervienne au moment précis de la bonne action ou de la faute, et à défaut, à l'endroit précis où s'est passée cette action.

Rappelez-vous à ce sujet l'exemple du chat qui, dans l'ignorance du danger, marche sur les plaques brûlantes d'une cuisinière; vous pouvez être certain que jamais plus il ne retournera. De la même façon, lorsqu'il aura goûté au moelleux d'un coussin dans le salon, il saura s'en souvenir et fera en sorte de retrouver cette sensation.

Imaginez maintenant que notre chat, marchant sur cette même plaque brûlante, n'éprouve

de brûlure que quelques secondes après, alors qu'il est en train de marcher tranquillement sur le sol, vous n'aurez pas de mal à comprendre qu'il n'aura aucune raison de ne pas y retourner, à supposer qu'il veuille bien revenir dans cette pièce; car cela équivaldrait pour lui à repasser sur un sol qu'il assimile tout naturellement à une affreuse douleur.

Vous comprendrez donc l'extrême importance de faire coïncider le plus possible l'action et le compliment ou l'action et la réprimande.

Exemple : vous venez de commander "assis" à votre chien qui s'est parfaitement, immédiatement, exécuté; après lui avoir fait une caresse, deux suites peuvent être données à l'exercice :

1. Vous restez à côté de lui. Au bout d'un moment, il veut quitter la position ordonnée; instantanément, vous devez réprimander, répéter l'ordre assis et accompagner la parole par une punition physique (secousse sur la laisse ou tape sur l'arrière train). **C'est un renforcement négatif.** Votre chien reprendra la position à la suite de quoi vous n'oublierez surtout pas la caresse, signe de satisfaction. **C'est un renforcement positif.**
2. Vous le laissez en absence, position "assis". Vous vous éloignez de quelques mètres et au bout de quelques secondes celui-ci se couche; il est alors absolument inutile et inefficace de crier ou de faire de grands gestes de réprobation. Souvenez-vous ! **au moment précis ou à l'endroit précis.** Il vous faudra donc, dans cette circonstance revenir à votre chien, le réprimander sévèrement dans la position de faute, le remettre assis et adopter instantanément une attitude de satisfaction dès qu'il aura repris la position voulue.

Rassurez-vous, si tout ceci est fait exactement comme je viens de le décrire, il y a fort à parier qu'il ne va plus se coucher, du moins pendant quelques secondes.

Pour cette raison, vous veillerez à ce que cette deuxième partie de l'exercice soit très brève. Cela vous permettra de le féliciter et de renforcer ainsi son attitude obéissante.

Devant une telle situation lors d'une leçon, il est impératif de faire une interruption d'au moins cinq minutes dès que l'exercice aura trouvé une fin satisfaisante.

Dans tous les cas, jamais un chien en période d'apprentissage n'est capable de supporter plus de deux ou trois minutes la pression imposée par un tel effort intellectuel. Apprenez à vos membres que la fatigue occasionnée chez le chien par un effort physique est beaucoup plus vite récupérable et beaucoup moins intense qu'une fatigue intellectuelle.

Vous comprendrez maintenant l'importance que peut avoir l'observation du chien dans les heures qui suivent les leçons. Si celui-ci se couche en arrivant chez lui et montre des signes de fatigue inhabituels, cela prouvera qu'il a été très réceptif lors du cours précédent.

3.2 - Règle n° 2 : le transfert d'intérêt

Cette technique consiste à procéder à un renforcement positif pendant une action, afin d'encourager le chien dans l'exécution d'un exercice. Il s'agit en quelque sorte de créer une motivation complémentaire permettant de polariser l'attention du chien sur quelque chose qu'il affectionne particulièrement, renforçant ainsi sa vitesse d'exécution et sa performance.

Exemple : jet d'une balle pour accélérer la vitesse d'élan d'un saut ou l'exécution même d'un exercice. C'est également souvent dans la pratique de nos disciplines mordante, la participation d'un homme d'attaque en phase final d'un exercice, qui fait office soit de motivation, soit de récompense.

3.3 - Règle n° 3 : le transfert de priorité

A l'inverse du transfert d'intérêt, le transfert de priorité serait plutôt un renforcement négatif. En effet comme nous allons le voir le risque de punition est omniprésent dans l'application de cette règle. Pour ce faire plusieurs attitudes sont possibles.

Lorsqu'un chien affectionne particulièrement une action au point de la répéter systématiquement chaque fois qu'il en a l'occasion, il faut admettre que l'exécution de cette action devient prioritaire dans son esprit. Bien souvent cette action répond à un besoin d'autosatisfaction. Par exemple :

- désir de prendre une nourriture qu'il ne doit pas toucher,
- lors de l'arrivée d'un ami, désir de comportement exubérant et gênant,
- en situation de dressage, envie de coups de dents supplémentaires dans une attaque.

Il suffit alors de remplacer ce qui pour lui est une priorité telle, qu'aucun autre objet n'aura un intérêt supérieur, par une autre priorité qui se traduira éventuellement par une correction, verbale ou physique selon le chien. Cette correction devant absolument intervenir avant l'action réprouvée.

A l'inverse de la règle de cause à effet qui consiste à laisser se produire l'action pour qu'intervienne la correction, le transfert de priorité amène le chien à **réfléchir avant d'agir**.

En matière de comportement la mise en application de ces deux règles simultanées constitue un des moyens de communication des plus efficaces qui soit.

On peut par exemple imaginer, la combinaison de ces deux règles dans la résolution d'un problème de cessation. La règle de priorité intervenant comme punition en cas de désobéissance et la règle d'intérêt intervenant comme une récompense au retour. Il ne fait aucun doute que judicieusement combinées ces deux règles relationnelles permettent à très court terme de n'avoir à employer que la règle de transfert d'intérêt. La seule utilisation de cette règle devant être la finalité en matière d'éducation et de dressage.

3.4 - Règle n° 4 : les intonations

Nous avons déjà tous remarqué que, selon les situations, les chiens ont des aboiements ou des grognements qui diffèrent. Ceci nous permet d'avoir la certitude que les animaux utilisent des intonations différentes en fonction de l'état d'âme qu'ils veulent exprimer. Il en ira de même en ce qui nous concerne, c'est-à-dire que pour entrer en relation avec un chien, il faudra nous exprimer avec des intonations différentes en fonction de la situation.

Le nombre de ces intonations est relativement limité, **quatre** sont à retenir et à bien différencier :

- **la demande,**
- **la félicitation,**
- **le commandement,**
- **la réprimande.**

La première des règles à observer en la matière est de créer le plus de contraste possible entre ces quatre façons de s'adresser à votre chien.

a. La demande

C'est la façon de s'adresser à lui la plus courante. Dès son plus jeune âge, vous lui demandez de venir, de jouer, de rester tranquille et bien d'autres choses encore. Bien entendu, il ne va réagir que très rarement à votre demande et vous allez donc, du même fait, lui apprendre que sur cette tonalité aucune obligation n'existe.

Lorsque le moment sera venu de commencer son apprentissage, cette intonation ne lui sera pas étrangère et sera donc un élément sécurisant dans les dures épreuves que seront pour lui les premières leçons.

Cette intonation sera pour lui, jusqu'à la fin de sa vie, synonyme de gentillesse, tolérance et liberté.

Jamais au grand jamais, un ordre ne devra être donné sur cette tonalité; cela équivalait à lui expliquer qu'il n'y a plus d'impératif dans l'exécution de l'ordre reçu.

Exemple :

- soit vous désirez que votre chien revienne immédiatement au pied. Vous lui ordonnerez "**X au pied**" aucune dérobade ne peut être tolérée dans ce cas.
- soit à l'occasion d'une promenade, vous désirez que votre chien ne s'éloigne pas trop et revienne un peu de vers vous, vous devrez alors lui demander sur la tonalité qu'il convient, de venir, **en prenant garde une fois encore de ne pas utiliser le commandement au pied.**

b. La félicitation

Il conviendra d'utiliser cette intonation chaque fois que vous voudrez manifester un signe de satisfaction à votre chien. Deux nuances sont à distinguer dans cette tonalité :

1. satisfaction après exécution d'un exercice :

elle devra être brève et accompagnée d'un comportement gestuel limité (renforcement positif), dans la mesure où l'exécution de cet exercice entre dans le cadre d'un programme et donc suivi d'autres exercices. Une exagération dans la façon de manifester votre satisfaction déconcentrerait immédiatement l'animal et lui ferait adopter une attitude de jeu.

2. satisfaction à la suite d'un exploit physique ou à la fin d'une épreuve :

dans cette circonstance aucune limite ne peut être observée. Soyez exubérant au besoin, c'est une notion de ridicule que le chien ne connaît pas. Bien au contraire, soyez certain que, dans de telles circonstances, il appréciera.

c. Le commandement

Il est important de n'utiliser cette intonation qu'en cas de nécessité. Un abus dans ce domaine serait vite préjudiciable à une communication efficace; trop de maîtres confondent cette tonalité avec la réprimande.

L'efficacité d'un ordre donné n'est absolument pas proportionnelle avec le nombre de décibels utilisés pour donner cet ordre. Bien que le ton se doit d'être légèrement plus élevé, crier un commandement est tout à fait inefficace, et bien au contraire néfaste. Dans ce cas, votre chien interprétera cela comme une réprimande et il n'y a rien de tel pour le faire paniquer. N'oubliez jamais que si l'injustice est un sentiment que trop de chiens subissent, aucun n'est capable de la comprendre. **Un ordre doit toujours être donné de façon brève et stricte, et surtout sans crier.** Sachez que le chien a l'ouïe bien plus développée que la nôtre et qu'il perçoit une gamme de fréquences sonores inaudible à l'homme.

Par définition, un ordre ne peut jamais être donné deux fois de suite dans la mesure où l'on est certain qu'il a été compris la première fois.

Pourquoi ? à la suite d'un ordre, deux cas de figure peuvent se présenter :

- le chien obtempère immédiatement. Cela doit déclencher de votre part une attitude de satisfaction (comme vu précédemment),
- le chien désobéit. Cela doit immédiatement provoquer chez vous une attitude de réprimande. Il est important de rappeler le plus souvent possible à vos élèves qu'un chien a besoin d'écouter pour espérer le voir réaliser l'ordre donné; s'il n'a fait qu'entendre cet ordre il ne l'aura pas forcément compris et il vous sera donc, dans ce cas, strictement interdit de le réprimander en cas de non exécution.

d. La réprimande

Cette tonalité devra, elle aussi être utilisée avec parcimonie et à bon escient pour être efficace. Il faudra, pour celle-ci, monter d'un ton. La façon de parler est pratiquement la même que pour le commandement mais avec de la sévérité dans la voix. Evitez autan

le possible tout geste inutile lors de la réprimande, vous canalisez ainsi le maximum de l'attention de votre chien sur la réprimande. Trop souvent des erreurs sont commises au moment de l'application d'une réprimande : **la plus courante est celle qui consiste à punir un animal qui rate un exercice.**

Un raté ou une erreur ne sont pas de la désobéissance. Encore une fois corriger ou réprimander un chien qui se trompe est une très mauvaise stratégie. La réprimande doit toujours avoir à son origine la volonté délibérée de désobéir.

Exemple : réprimander un chien qui rate un saut, soit à cause d'un mauvais appel, soit à cause d'un problème physique ou psychologique, est un non sens. Il convient beaucoup mieux, dans ce cas, de le congratuler et de l'encourager si possible à l'essai suivant.

4 - La leçon de groupe

La façon traditionnelle qui consiste à faire tourner une demi-heure ou une heure durant les adhérents est complètement dépassée. Le chien occupe aujourd'hui dans notre société une place qui a considérablement évolué ces dix dernières années. La personne qui vient dans un club a beaucoup plus besoin qu'on l'aide à communiquer avec son chien que par le passé; d'autant que cette façon de faire lui permettra de faire face lui-même aux éventuels problèmes qu'il rencontrera plus tard avec son compagnon. Chaque sujet, dans un groupe, a un tempérament différent, chaque maître a également une personnalité qui lui est propre.

Il n'existe pas de règle mathématique précise pour obtenir telle chose ou interdire telle autre. Un bon moniteur doit savoir intégrer dans son analyse d'une situation tous les paramètres nécessaires parmi lesquels, le caractère du chien, son âge, son sexe, la personnalité de son maître, etc.

C'est la raison pour laquelle il est de loin préférable de mettre le groupe en ligne et de faire travailler individuellement chaque équipe **maître-chien.**

Dans la mesure où vous avez su capter l'attention de votre groupe, les observateurs devraient tirer profit du travail que vous êtes en train de faire sur une des équipes.

D'autre part votre attention, qui ne doit pas se partager, se portera ainsi toute entière sur le sujet concerné.

Vous allez également devoir faire face à un problème général qui est l'amoncellement de défauts que les "maîtres" auront contracté lors de la communication avec leur chien. Une de vos premières tâches sera de faire en sorte qu'ils se déshabituent de cette façon de faire. N'hésitez pas à intégrer dans votre leçon (par exemple au milieu) l'entraînement d'un chien plus avancé. La logique voudrait que le groupe, resté bien sûr sur le terrain, s'imprègne et copie une façon de faire efficace.

Lorsque tous les membres d'un même groupe sauront parfaitement faire un ou plusieurs exercices, alors seulement vous pourrez vous risquer à leur faire réaliser ensemble. Evitez

autant que possible de passer à l'apprentissage d'un nouvel exercice tant que celui sur lequel vous travaillez n'est pas parfaitement assimilé.

5 - L'orientation dans une discipline

Votre élève a maintenant acquis une certaine discipline et des rudiments de dressage vous avez pu observer tout au long des semaines ses attitudes en face de situations données et vous faire donc une idée plus ou moins précise de ses aptitudes intellectuelles, caractérielles et physiques.

Soyez surtout convaincu que, s'il existe chez le chien comme chez l'homme, "**des bons à rien**", en revanche, il n'existe pas chez l'animal de "**mauvais à tout**".

Un chien rebelle en obéissance fera peut-être un bon chien de décombres. Un chien joyeux et vif, un excellent chien d'Agility. Un chien obéissant mais faible en mordant excellera sans doute dans cette nouvelle discipline qu'est l'**Obéissance**.

Même un craintif dispose en lui des qualités qui, bien exploitées, pourront rendre bien des services à l'homme.

Et enfin, si vous avez la chance de déceler un sujet regroupant un maximum de qualités, vous pourrez alors le diriger vers une de ces disciplines maîtresses que sont le :

CAMPAGNE, MONDIORING, OBEISSANCE, PISTAGE, R.C.I., RING

CHAPITRE II

Pédagogie et communication

1 Le moniteur de club

Vous désirez exercer la fonction de moniteur, et pour ce faire, vous allez participer au stage réservé à la formation au "Brevet de moniteurs de clubs" pour la pratique des disciplines incluant du mordant.

Vos qualités intellectuelles et morales vous désignent pour cette nouvelle fonction. Ce sont les raisons pour lesquelles vous avez été admis à la préparation du Brevet de moniteur.

Nous attirons d'ores et déjà votre attention sur le fait que pratiquer la compétition et enseigner la préparation à la compétition sont deux choses bien différentes.

Vous destinant au monitorat, votre rôle sera de former, de transmettre votre savoir et savoir faire.

Vous ne pourrez accomplir cette fonction que dans la mesure où vous aurez vous-même parfaitement assimilé les connaissances sur le sport canin et sur les modes de transmission du savoir.

1.1 Rôle du moniteur de club

Il est le formateur d'équipes cynophiles aptes à concourir et de couples maître/chien équilibrés préparés à la vie en société. Pour cela il doit réaliser un certain nombre de tâches :

- préparer son cours et les moyens nécessaires,
- organiser en fonction du lieu (en salle ou sur le terrain),
- conduire l'instruction pour une équipe cynophile isolée ou pour un groupe.

Il a en charge également la préparation de l'encadrement des équipes techniques du club : éducateurs, entraîneurs, hommes d'attaque, etc. Son rôle s'enrichit d'autant plus qu'il crée une émulation au sein du club et que se présentent des volontaires pour l'assister dans la formation.

1.2 Compétences principales du moniteur

On peut définir les compétences d'un moniteur à partir de ses qualités techniques, intellectuelles et humaines.

- Il doit savoir et savoir faire,
- Il doit transmettre du savoir et du savoir faire,
- Il doit être capable de se remettre en cause pour améliorer la transmission du savoir et du savoir faire.

a. Qualités techniques

Les qualités techniques ne sont pas innées mais acquises, elles peuvent donc toujours être développées jusqu'au niveau suffisant, et leur absence ne constitue pas un obstacle insurmontable.

Elles ont deux origines :

- professionnelles : connaissance du sujet enseigné
- pédagogiques : connaissance des principes pédagogiques, des méthodes et des procédés d'instruction

b. Qualités intellectuelles

Les qualités intellectuelles permettent de préparer convenablement une leçon en dégageant le but de la séance, en établissant le plan avec les différentes étapes, en mettant en relief les difficultés principales et les points essentiels.

On peut les définir de la manière suivante :

- aptitude à présenter clairement un sujet, à construire un plan progressif,
- aptitude à dégager les idées maîtresses, à mettre en relief les points-clés,
- le sens de l'organisation.

c. Qualités humaines

Les qualités humaines interviennent dans la conduite d'une séance d'instruction et elle conditionne l'efficacité. Elles sont en parties innées, en partie acquises. En effet, elles convergent sur l'aptitude à établir de bonnes relations avec son auditoire :

- intérêt et sympathie pour autrui,
- aptitude à établir le contact et à communiquer,
- facilité d'expression.

d. En conclusion

Le moniteur sera efficace dans la mesure où il «aimera» ses stagiaires, où il s'intéressera à leurs progrès plus qu'à ses propres performances de conférencier ou de démonstrateur.

Ces sentiments conduiront le moniteur à chercher si les stagiaires comprennent, suivent, donc à établir le contact avec eux.

Vous ne pourrez accomplir cette fonction que dans la mesure où vous aurez vous-même parfaitement assimilé les connaissances sur le sport canin et sur les modes de transmission du savoir.

2 - La formation

2.1 - Définitions

La formation doit provoquer un changement par rapport à des habitudes acquises. Pour

Pour ce changement il est nécessaire de remplir certaines conditions :

- un moniteur compétent sur le sujet et en pédagogie,
- l'aptitude du moniteur à établir la communication de son auditoire,
- un moniteur en mesure de contrôler l'efficacité de son enseignement.

Toute formation doit être envisagée en connaissant ces trois conditions «Clés de toutes les bonnes communications».

Pour la formation d'adultes, il faut tenir compte en plus :

- du vécu,
- de l'âge,
- des contraintes,
- des responsabilités qui font la situation de l'adulte.

Pour être un bon pédagogue il faut savoir que :

- l'autorité du moniteur n'est pas acquise,
- la formation doit avoir un résultat concret en liaison directe avec leur activité,
- la critique doit être constructive et non une sanction qui rappelle le milieu scolaire,
- l'expérience des personnes est une base d'acquisitions de savoir dont l'évaluation doit être prise en compte.

2.2 - La formation en matière de conduite d'une séance de dressage

Le but est la préparation des équipes cynophiles à l'éducation et à la compétition.

Caractéristiques :

- formation de masse orientée vers l'apprentissage,
- formation individuelle orientée vers le perfectionnement.

Les 2 phases essentielles sont les suivantes :

1. Présentation du sujet :

- l'objectif, éviter l'abstraction : concrétiser,
- formes, comment concrétiser ? : par une application appropriée.

2. Application :

- préparation,
- démonstration,
- apprentissage,
- correction.

3 - Techniques de communication

3.1 - Définition

Former n'est pas uniquement donner des informations. C'est communiquer avec les stagiaires, c'est-à-dire échanger des informations avec eux. Pour communiquer il faut susciter l'attention et vérifier que l'information est bien passée.

Note de réflexion sur Information et Communication :

- le contenu du message : notions, définitions etc. c'est "le fond",
- à qui s'adresse le message "l'art de dire" l'art de vulgariser,
- c'est à la fois de la communication et de la pédagogie c'est plus de "la forme".

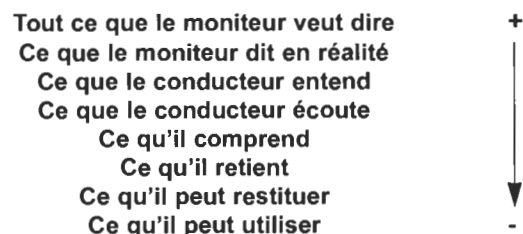
3.2 - Le dialogue

Le dialogue est nécessaire à toute communication entre deux êtres. Dans le cas précis qui met face à face un élève et un maître, ce dialogue commence souvent par un monologue qui fait du moniteur, un enseignant mettant en application la méthode active.

Dans cette méthode de communication un certain nombre d'éléments de contrôle affirmant que le message a bien été perçut sont indispensables.

Pour bien cerner ces contrôles et les maîtriser parfaitement, il est indispensable d'identifier les principaux rouages. Le plus important étant sans conteste celui qui constitue : **les freins de communication**.

Voilà comment pourrait se développer les différentes étapes qui constituent le cheminement d'un message du moniteur à l'élève et la perte d'efficacité qui en découle.



L'information est naturellement tronquée. Pour pallier la déperdition de celle-ci vous devez :

- être conscient qu'elle existe,
- utiliser des stratagèmes pour diminuer la déperdition,
- vérifier que l'information est passée.

Trois points-clés sont à retenir :

- éveiller l'attention de l'auditeur,
- savoir bien s'exprimer et avec conviction,
- contrôler en questionnant en utilisation courante.

3.3 - L'attention

- rechercher l'attention par l'organisation de la séance,
- être convaincant, manifester une grande conviction (être vrai),
- détecter les signes de relâchement de l'auditoire,
- recherche de l'attention par l'action du moniteur pendant la séance,
- savoir poser des questions,
- gérer les questions des stagiaires,
- dire ce que l'on fait et faire ce que l'on dit et dire ce que l'on a fait.

3.4 - L'expression

Le plus important c'est de savoir se placer dans des dispositions psychologiques favorables. Les techniques d'expression à utiliser sont nombreuses. On peut en rappeler quelques-unes :

a) Gestes :

- posture dynamique,
- avoir de l'aisance, gestuelle tonique,
- faire attention aux tics.

b) Regard :

- garder le contact visuel,
- regarder en face sans fixer.

c) Voix :

- positionner sa voix, régler le débit,
- s'exprimer clairement,
- varier le rythme, ménager des silences.

En résumé : c'est l'art de vivre son texte.

Méthodes pédagogiques

4.1 - Définition

La pédagogie est la science de l'éducation, ce nom d'origine grecque vient de "péda" (enfant) et de "ago" (je conduis), qui désignait celui qui conduisait un enfant à l'école. Cette science est basée sur l'observation et l'expérience. La pédagogie moderne est surtout axée sur la psychologie. Un bon pédagogue doit avoir le sens de la communication. L'art d'enseigner c'est éveiller la curiosité chez quelqu'un, ensuite il faut fixer l'attention (forcée ou spontanée).

4.2 - Répertoire des moyens

Le répertoire des moyens :

- l'exposé : il est le plus souvent didactique,

- la leçon : qui est un tout,
- la démonstration : essentiellement pratique,
- l'exercice : c'est aussi s'entraîner à mettre en pratique l'acquis enseigné,
- l'exercice : peut être théorique exemple le code avec les diapositives,
- l'exercice : peut être pratique exemple la conduite en ville
- l'exercice : faire une suite directe de la démonstration,
- la discussion : elle permet l'échange des idées,
- etc.

L'ensemble de ces moyens peuvent se combiner pour accroître l'efficacité.
Les moyens sont des moyens et non des fins en soi : d'où le choix.

4.3 - Choix des moyens

Pour choisir, il est nécessaire de tenir compte :

- du sujet, son degré de difficulté,
- des stagiaires, âge et niveau,
- du moniteur, aptitude et expérience,
- des conditions de travail, lieu, climat, etc.

4.4 - Les grandes méthodes pédagogiques

Les grandes méthodes pédagogiques peuvent se regrouper en trois familles :

a. Les méthodes : affirmatives

- exposé, le moniteur parle, les stagiaires écoutent,
- démonstrative, le moniteur montre les stagiaires regardent puis exécutent.

b. Les méthodes : applications

- analogique, le moniteur fait comprendre un fait complexe en partant d'un fait simple et connu,
- interrogative, le moniteur fait découvrir progressivement le sujet en posant des questions de découverte.

c. Les méthodes : actives

- la découverte, le moniteur fait découvrir en posant un problème à résoudre de façon collective et dans son ensemble.

Ces méthodes ne sont pas indépendantes, elles peuvent se combiner au gré des besoins du formateur pour faire passer ses messages.

5 - Préparation d'une leçon

La meilleure préparation à une séance d'instruction, passe par la rédaction d'une fiche de moniteur ou l'étude et l'analyse d'une fiche déjà rédigée.

5.1 - Questions préalables

Le moniteur ne peut construire une séance sans savoir :

- quel est le plan global d'apprentissage et sa progression ?
- quel sera l'objectif de la séance, le message à passer ?
- comment cette séance s'intègre dans le plan global d'apprentissage ?
- quelles seront les connaissances, les techniques à enseigner pour atteindre ce but ?
- comment sera découpé en phases successives l'enseignement de ces connaissances et de ces techniques, présentées de manière progressive avec des difficultés croissantes et un enchaînement logique ?
- quels sont les points-clés à mettre en évidence ?
- quels seront les procédés pédagogiques utilisés pour la présentation de l'enseignement et la mise en évidence des points-clés ?
- comment les stagiaires pourront mettre cet enseignement en application; quels contrôles seront prévus en fin de séance ? en cours de séance ? en début de séance ?
- quelles seront les aides pédagogiques nécessaires ?
- quelles seront les conditions matérielles d'organisation de la séance (horaire, lieu, moyens, matériels, etc.) ?

a. Objectif

La détermination de l'objectif est particulièrement importante quand le moniteur doit rédiger sa propre fiche.

L'objectif est ce que les stagiaires devraient savoir, ou savoir faire, à l'issue de la séance. Il fixe les connaissances nécessaires et suffisantes à enseigner en cours de séance.

Plus un moniteur est compétent dans une technique donnée, plus il doit se défier de sa confiance naturelle à enseigner plus qu'il n'est nécessaire pour atteindre l'objectif fixé. Le moniteur n'a pas à "étaler" ses connaissances, mais à conduire les stagiaires, tous les stagiaires, jusqu'à l'objectif qui doit donc être accessible à tous.

b. Plan

Les titres de ces étapes successives peuvent constituer un plan de fiche de moniteur. Le déroulement d'une séance d'instruction passe par différentes étapes :

1. L'introduction ou la prise de contact.
2. Le corps de la séance ou leçon proprement dite.
3. La conclusion - séparation.

1. L'introduction ou la prise de contact

Si brève soit-elle, une introduction est indispensable pour préparer les esprits à recevoir l'information. C'est l'introduction qui mobilise l'attention des stagiaires, éveille chez eux le désir d'apprendre sans lequel tous les efforts de l'instructeur seraient vains.

L'introduction doit comprendre les éléments suivants :

Liaison avec la séance précédente :

- dire aux stagiaires la progression logique qui conduit de la séance précédente à la séance actuelle,
- cet enchaînement comporte, en outre, l'avantage de replacer les stagiaires sur un terrain commun où les connaissances récemment acquises pourront être utilisées,
- une révision de la séance précédente (indispensable) peut constituer le lien entre les deux séances :
 - sous forme de synthèse présentée par le moniteur,
 - ou
 - sous forme de quelques questions de sondage (petits tests rapides avec évaluation du résultat).

On peut même parfois faire trouver par les stagiaires, le sujet qui doit être abordé comme suite logique du sujet traité à la séance précédente.

2. Indication de l'objectif de la séance :

Le sujet de la séance ne doit pas être présenté sous forme d'un titre plus ou moins abstrait, mais sous forme d'un objectif concret à atteindre par les stagiaires.

3. Importance du sujet traité :

Les stagiaires fourniront un effort d'attention dans la mesure où le sujet traité leur apparaîtra important.

Le moniteur peut mettre l'accent sur l'importance du sujet en lui-même et faire ressortir ce que la séance apportera aux stagiaires sur le plan de l'utilité et de l'efficacité dans les concours ou de l'enrichissement personnel.

L'importance du sujet peut être renforcée par des considérations extérieures, par exemple, la perspective d'un concours ou d'un test ainsi que de l'importance du coefficient accordé au sujet traité en concours.

On doit reconnaître que l'utilisation de ces motivations extérieures provoque un intérêt de moins bon aloi que celui inspiré par le sujet en lui-même.

4. Indication de la manière dont l'objectif sera atteint :

L'inconnu est, pour les stagiaires, source d'anxiété et l'anxiété inhibe, dans une certaine mesure la faculté d'apprentissage.

Un principe permanent du moniteur sera donc de renseigner les stagiaires sur les conditions de travail afin de réduire la part de l'inconnu.

En particulier, au début de séance, le moniteur aura souvent intérêt à annoncer le plan de la séance et l'organisation générale de son déroulement.

Le corps de la séance ou leçon proprement dite

La valeur d'une leçon dépend de sa préparation. La leçon doit être simple, claire, précisée et logique.

La préparation d'une leçon comprend :

1. Documentation :

- écrite (lectures, ouvrages nouveaux, revues),
- orale (contacter au besoin un spécialiste : vétérinaire, juriste, éleveur, etc.).

2. Possession parfaite de ce que l'on veut enseigner :

- se remémorer ses connaissances (étudier la documentation - relire attentivement la leçon sur le manuel du moniteur),
- choisir l'essentiel à enseigner,
- ordonner le fond de la leçon.

3. Exécution d'un plan précis :

- définition,
- objectif,
- classification des éléments essentiels dans l'ensemble,
- étude de chaque élément - Forme, rôle,
- fonctionnement de l'ensemble des éléments,
- conclusion.

4. Compléments :

- terminologie : préparer une fiche avec les mots difficiles utilisés, les mots-clés.
- nomenclature des moyens nécessaires : matériel, documents, schémas pour faciliter l'exécution de mouvements en cours de leçon, vérification du bon fonctionnement du matériel à présenter, le réunir.

5. La conclusion - séparation ou fin de leçon

Il faut veiller à la phase restitution, qui se présente sous forme d'une synthèse des choses apprises et retenues. Elle vous permet de faire un bilan, de rectifier certaines choses mal perçues et de corriger votre présentation.

Avant la séparation, vous allez préparer vos stagiaires au thème de la leçon suivante.

Important : L'introduction comme la conclusion ne peuvent être préparées par le moniteur que lorsqu'il a déjà mis au point le corps de la séance.

5.2 - Préparation d'une fiche

a. Thème

Le point de départ peut être :

- la simple indication du sujet à traiter,
- une documentation plus ou moins importante,

- une autre fiche dont celle rédigée par le moniteur pourra être une adaptation un résumé.

b. Eléments

Les éléments d'une fiche donnent l'objectif les moyens et la progression :

- la délimitation du contenu de la séance et de sa durée,
- les indications sur l'organisation matérielle,
- les indications sur le déroulement pédagogique, liste des étapes,
- la mise en pratique.

c. Structure

Adopter un cadre de fiche et y rester fidèle

- préparation,
- partie préliminaire :
 1. Introduction ou prise de contact,
 2. Leçon proprement dite,
 3. Séparation ou conclusion.

L'introduction comme la conclusion, doivent être entièrement rédigées. L'expérience ayant prouvé qu'il n'y a rien de plus difficile que d'ouvrir et de terminer une séance d'une manière convaincante.

6. Déroulement d'une leçon

L'exécution de la leçon comprend trois phases principales :

1. La prise de contact.
2. La leçon proprement dite.
3. La séparation.

Il convient d'ajouter la phase masquée qui concerne plus particulièrement le moniteur l'encadrement du club, c'est la conclusion où on fait le bilan de la leçon.

6.1 - La prise de contact

- a. Présentation : se présenter aux nouveaux adhérents et les présenter, présenter le groupe.
- b. Contrôle des présences.
- c. Mise en place des stagiaires :
 - Répartition pour éviter les apartés entre maîtres ou les distractions entre chie
 - Il est souhaitable d'avoir des lieux adaptés : terrain avec matériels et accessoires, zone d'évolution balisée, locaux avec tableau noir, tables et chaises, estrades pour les démonstrations afin que tous les auditeurs puissent suivre facilement.
- d. Interrogation de contrôle et de révision. Chaque question très précise amenant :
 - une réponse en deux ou trois mots,
 - l'exécution de mouvements définis,
- e. Présentation du thème ou inscription du titre qui amènera la définition de la leçon

6.2 - La leçon

- Donner ou écrire les paragraphes du résumé, titres, sous-titres, mots-clés au fur et à mesure du déroulement de la leçon.
- Faire vivre son groupe :
 - éviter les longues explications souvent fastidieuses,
 - faire découvrir - Poser des questions - Etablir des liens avec les leçons précédentes.
- Une démonstration ou croquis valent mieux qu'un long discours :
 - les démonstrations ou les croquis sont exécutés au fur et à mesure.
- Lorsqu'il doit y avoir présentation de matériel ou d'accessoire nouveau :
 - ne pas le laisser en vue (distraction possible présentée par le caractère de nouveauté).
- La leçon doit être adaptée au niveau de l'auditoire :
 - chaque geste ou mot nouveau ou difficile sera expliqué.
- Diriger la discussion. Ne pas se laisser entraîner. Ne pas éluder une question imprévue.
- Méthode d'une interrogation :
 - poser une question collective. Laisser réfléchir, puis désigner la personne qui doit répondre,
 - l'interrogation orale est délicate avec des personnes d'âge mûr. Elles pourront être interrogées en atelier de travail pratique Exemple : amener une question sur le port de la muselière.
- Ne pas oublier les pauses, apprécier la fatigue et la lassitude.

6.3 - La séparation (ou fin de leçon)

• Vérification de l'acquis : en fin de leçon, faire résumer l'idée d'ensemble. Préciser Les détails importants qui, en se rassemblant, formeront la synthèse de la leçon. Bien établir les liens entre la théorie et la pratique. Chaque geste pratique est en relation directe avec la technique.

• Prendre congé de la classe en fixant le prochain rendez-vous.

6.4 - La conclusion

- à la fin de la leçon, ou de retour chez soi :
 - noter sur une fiche les lacunes,
 - repenser certains arguments dont on a senti la faiblesse,
 - envisager, au besoin, une présentation différente,
 - améliorer ou refaire les démonstrations, les schémas.

• Une leçon n'est jamais au point, elle doit évoluer avec les techniques. Il faut confronter votre expérience avec celle des autres moniteurs, et faire évoluer vos fiches. Il faut en particulier, veiller à harmoniser les modes d'apprentissages des divers moniteurs d'un même club.

7. Conclusion

Vous allez être moniteur dans votre club, vous aurez en charge la formation des équipes cynophiles qui se destinent à la compétition dans les disciplines gérées par la C.U. Plus généralement, à aider les couples maître-chien à bien communiquer et à travailler en symbiose.

Cette fonction, vous devez l'accomplir en mettant à profit les conseils que vous avez eus lors de ce stage, mais aussi en vous enrichissant en permanence de vos observations et de votre propre expérience.

Beaucoup d'humilité et de persévérance sont nécessaires, les résultats ne sont pas toujours immédiats, le travail que vous allez faire sera toujours récompensé.

Feuille d'entraînement (modèle)

Titre

Référence :

Durée :

Introduction

L'introduction ou la prise de contact qui permet de se présenter de faire le lien avec la séance précédente.

Objectif

Description de ce que l'équipe maître/chien sera capable de faire en fin de séance.

Moyens

- 1 Préparer le lieu de la séance.
- 2 Mettre en œuvre le matériel nécessaire.
- 3 Utiliser, si besoin, des auxiliaires.
- 4 Préparer des démonstrations.

Progression avec la liste des étapes

- 1 Vérifier les prérequis.
- 2 Décrire chaque étape isolément.
- 3 Définir les enchaînements d'étapes.
- 4 A chaque étape nouvelle reprendre l'enchaînement de toutes les étapes qui précèdent.

Développement des apports

1. Vérifier les acquis.
2. Refaire l'exercice dans des conditions différentes.

Conclusion

Séparation ou conclusion de la séance qui sert à préparer la prochaine.

CHAPITRE III

Analyse du comportement

A - Communication et autorité dans les situations de dressage (Par Y GUYOT)

1 - Les systèmes de communication humaine

1.1 - La langue

Lorsque l'on évoque les systèmes de communication humaine, il est très difficile de ne pas privilégier le système verbo-linguistique. En effet, c'est par le langage que l'on acquiert ou que l'on construit des savoirs, qu'on les stocke, qu'on les manie, qu'on les articule, qu'on les transmet. C'est encore par le langage que l'on entre en communication avec autrui ou avec soi-même .. ou que l'on donne pouvoir à l'imagination créatrice (1).

D'autre part, l'accroissement et l'approfondissement des savoirs, l'apparition et le développement de micro-cultures, les influences et les infiltrations extra-culturelles, (le français), font que, tout à la fois **la langue se développe et s'assouplit** : les vocabulaires s'accroissent, obligeant les usagers à intégrer une quantité toujours croissante de termes nouveaux indispensables à la communication entre les divers groupes (culturels, sociaux, professionnels, etc ...). Les rigueurs sémantiques, grammaticales, etc... s'assouplissent, autorisant la transgression - au moins dans les interactions verbales - des normes énonciatrices traditionnelles.

Et pourtant, l'abondance des ouvrages et des articles scientifiques ou de vulgarisation le prouve, l'homme s'intéresse de plus en plus aux dimensions non verbales de la communication. Aujourd'hui **la langue n'apparaît plus que comme un système de signes parmi d'autres, et la production verbale semble indissociable** - sinon pour les besoins de l'analyse - **de ses co-productions non verbales** (COSNIER et al. 1984,.2).

1.2 - Langue et langages

C'est sous l'influence des anthropologues et des éthologues d'abord, puis des "psy." (psychiatres, psychanalystes, psychologues) puis des sociologues, qu'est apparue l'importance du non verbal comme système d'expression et comme régulateur d'interactions. Le point fort de ces découvertes fut de mettre en évidence que **les comportements non verbaux** ne sont ni des comportements aléatoires, ni des "résidus" où des Substituts des communications verbales, et qu'à l'instar de la langue ils **obéissent à des règles dont les utilisateurs sont la plupart du temps inconscients** (WATZLA-WICK P., WEAKLAND J. in WINKIN,y, 1981, P, 23).

Le système de communication humaine n'apparaît plus alors comme un seul système de signes, la langue, comme passant par un seul canal, le canal acoustico-auditif, mais comme un **complexe intriquant deux autres systèmes de signes, le système para-verbal** (intonations, rythmes, pauses, etc... voire les gestuelles Co-verbales considérées comme identificateurs culturels) et **le système non verbal** aux diversifications multiples : les gestes, les sourires, les positions du locuteur dans l'espace, la parure etc..., sont autant d'éléments signifiants de l'acte de communication.

Il est aujourd'hui admis que les interactions inter-individuelles relèvent de divers langages, empruntant plusieurs canaux, le **canal auditif** bien sur, mais encore les canaux visuel et tactile, et en certaines circonstances, les canaux **olfactif et thermique** (6).

1.3 - Contenu et relation

Lorsque l'on reçoit un message verbal (ou une série de messages) on reçoit un **contenu**. Dans une situation normale, c'est le contenu qui fait objet de l'interaction qui nous informe de certaines caractéristiques physiques, sociales, psychologiques du locuteur. Certaines de ces caractéristiques sont indépendantes de l'acte de communication et peuvent nous plaire ou nous déplaire. D'autres sont inhérentes à l'acte de communication : l'émetteur émet, en effet, de façon volontaire ou involontaire, consciente ou inconsciente, certains signaux vecteurs des sentiments ou des opinions qu'il ressent à l'égard de l'objet de son message, à l'égard de la personne à laquelle il s'adresse, à l'égard de lui-même dans la situation communicative qu'il vit, etc... Ces signaux sur la communication se nomment des **méta-communications**. Soit ils confirment la communication, lui donnent du poids, on parle alors de **congruence**. Soit ces signaux, non verbaux ou para-verbaux, ne s'ajustent pas parfaitement à ses paroles - on peut parler de **discordance** - et entre le discours verbal et les micro-discours non verbaux, subsiste une sorte de vide, une faille, dans laquelle peuvent s'insinuer des doutes à l'égard de la validité de ce qui est proféré verbalement. Le **contenu** émis n'emporte pas la conviction totale, l'adhésion spontanée du receveur. La **relation** émetteur-récepteur n'est pas bonne. L'issue de la communication est incertaine.

On a mis expérimentalement en évidence que lorsque les signaux non verbaux contredisent le verbal émis, ce sont les méta communications non verbales qui déterminent la décision du récepteur. Ce fait sera de la plus haute importance dans la communication homme/chien.

1.4 - Transmettre ou partager

On en vient ainsi à une double définition de la communication : **la communication c'est la transmission d'un message d'une personne à une autre, mais c'est également un échange supposant des affinités, c'est une sorte de communion** (7) c'est l'acte de mettre en commun. Et dans l'interaction homme/chien on retrouvera la même problématique... Communiquer avec son chien, c'est lui transmettre un message... mais pour que ce message "passe bien" autre chose sera nécessaire...

Dans la première définition, l'accent est mis sur la mise en forme du message- information et sur le processus de transmission; la définition éclaire les rapports des locuteurs

aux signes : au **contenu**. Dans la seconde, on évoque les rapports des locuteurs entre eux : la **relation**. L'accent est mis sur les mouvements affectifs, qui de manière plus intuitive que logique, doivent permettre aux locuteurs de se comprendre et de s'accepter. Ces mouvements affectifs résultent moins des contenus logiques, rationnels, que véhicule le verbal, que des micro-informations transmises par les signaux non verbaux et para-verbaux.

1.5 - Lisibilité, fiabilité, acceptabilité

Des deux projets qui définissent la communication : informer - c'est le domaine cognitif, didactique - et lier par des sentiments, des émotions - c'est le domaine affectif - on peut imaginer quels obstacles peut rencontrer la communication.

1.5.1. Lisibilité

Au cours d'une interaction verbale, l'émetteur accompagne son discours de comportements moteurs (volontaires ou involontaires, conscients ou inconscients) qui affectent sa totalité corporelle. Ce que l'on remarque particulièrement ce sont ses mimiques et les gestes de ses avant-bras et de ses mains; en effet, par cette mimo-gestualité, le locuteur rythme, illustre, souligne certains moments ou certains points de son discours, et soutenant l'attention de son interlocuteur, il facilite la transmission et le déchiffrement de ses dires.

Mais par cette gestuo-mimique, il répond également à certaines mimiques des récepteurs. Car les récepteurs d'un message - en situation de face à face - répondent, souvent inconsciemment, aux rythmes élocutoires de l'émetteur, par des micro mouvements de leur corps, et surtout de leur visage (COSNIER, BROSSARD, 1984, p. 13-27). Ce que l'émetteur règle ainsi, c'est donc tout à la fois la **qualité relationnelle** de l'interaction et la **lisibilité** du contenu qu'il transmet.

On se doute qu'en situation de dressage, la lisibilité du contenu, de l'ordre, sera d'une importance essentielle. L'ordre doit être "clair" et sous-tendu de signaux non verbaux pertinents.

1.5.2. Fiabilité

Le second facteur de réussite de la communication, c'est la **fiabilité**, la crédibilité du discours proposé. La conviction de l'émetteur, l'authenticité de ses paroles, la congruence du dit et du vécu passent par des micro-signaux non verbaux ou para-verbaux. A certains changements de postures, à certaines variations de fréquence de la gestualité manuelle, à certaines fuites du regard, à une contraction pupillaire très brève, on peut savoir, par exemple, que quelqu'un ment ou tout au moins dissimule.

Et c'est tout un art d'apprendre à mentir avec la totalité de son corps : si l'on parvient à contrôler son visage, souvent s'échappent des indicatifs venus des parties les plus distales (mains et pieds (8)). En dressage, on rencontre une telle situation, lorsqu'un conducteur en colère parce que son chien refuse le rappel, s'efforce de l'attirer par des paroles attractives, alors que l'impatience qu'il cherche à dissimuler s'exprime dans tout son maintien corporel.

D'autres cas de signaux équivoques, MORRIS les appelle signaux **ambivalents** (40), se rencontrent dans les situations de conflit intra personnel. Situations banales dans lesquelles la personne est partagée entre deux tendances, deux **sentiments également authentiques** : quelqu'un, par exemple, est partagé entre le désir de caresser un chien et la crainte de s'en approcher.

Dans les interactions homme/chien conduites par un conducteur débutant, les signaux ambivalents sont fréquents. Un ordre, si bref soit-il, transmet à la fois un **contenu** (l'action à exécuter, à interrompre, etc...) et une **Relation** i.e. un complexe d'informations sur les sentiments que le conducteur éprouve à l'égard de lui-même, à l'égard du chien, à l'égard de l'action entreprise, etc... Par ses intonations, par son tonus musculaire, le conducteur ne peut éviter d'exprimer s'il a ou non confiance en lui-même, dans le chien etc...

Ce faisant, le conducteur, en même temps qu'il transmet sa demande (ordre) transmet également ses attentes, i.e. que plus ou moins inconsciemment il indique s'il s'attend ou non à être obéi. Sur un ring, lorsqu'on entend un conducteur débutant donner un ordre, on peut à sa seule audition pronostiquer avec un taux d'erreur assez faible si ce conducteur sera ou non obéi.

Dans une recherche déjà ancienne (11), j'ai montré que des chiens de travail parfaitement habitués aux suites en laisse, voyaient leur comportement se détériorer lorsqu'ils étaient confiés à des conducteurs débutants. Les ordres émis par ces conducteurs : "X assis, X. au pied" possédaient une lisibilité suffisante, mais la façon d'émettre ces ordres, la façon de les enchâsser dans une configuration de signaux non verbaux complexes, traduisaient le manque de confiance que ces conducteurs manifestaient, soit à l'égard d'eux-mêmes, soit à l'égard du chien. Après quelques réponses correctes, les chiens étaient moins vigilants, moins dynamiques, et n'échangeaient plus de regards avec leur conducteur occasionnel. Si le contenu émis demeurait encore efficace, la **relation**, elle, s'appauvriissait considérablement.

1.5.3. Acceptabilité

Un troisième et dernier facteur de la communication, concerne l'**acceptabilité** réciproque des locuteurs. On sait, qu'il est des cas d'espèce où, un enseignant entrant dans une classe, se fait immédiatement chahuter, avant d'avoir proféré un seul mot. Certaines personnes trouvent en permanence l'occasion de se faire mordre par tous les chiens qu'elles rencontrent.

Dans la littérature psychologique, on trouve maints exemples de sujets, induisant toujours chez des personnes de rencontre, d'analogues comportements d'agression (12). A l'inverse, certains disent pouvoir aborder, sans aucun risque des chiens réputés comme agressant tout individu inconnu. Guy QUEINNEC, me disait que pénétrant par hasard dans un box de chiens - tueurs, il en était ressorti indemne, puis, qu'ayant appris ensuite quel était le rôle de ces chiens, il avait, s'en s'approchant à nouveau, provoqué des réactions d'attaque.

Si on accepte la validité de ces exemples, se pose alors le problème de l'existence de communications non verbales primitives, archaïques, inconscientes, antérieures à tout discours, à tout dialogue, et parfois même antérieure au langage (13). Indépendamment de toute interaction explicite, s'ébaucherait au niveau biologique, au niveau des corporéités, une compréhension immédiate de l'Autre, et cet Autre serait alors accepté ou refusé (14).

Guy QUEINNEC, dans un article sur les aspects psychologiques de l'élevage (15), exprime un phénomène analogue, lorsqu'il déclare que l'éleveur "devra avoir des gestes et des caractéristiques posturales acceptées par les animaux".

Toutes les connaissances actuelles, sur l'influence du non-verbal et de ses impacts relationnels sur la communication, ont pris à ce jour, une telle importance que tout discours politique implique l'action préalable d'un conseiller en communication. On "toilette" l'homme politique, on gère, on régule sa diction, sa gestuelle et toutes ses manières orales en fonction des contenus à transmettre, du public auquel il s'adresse, ou du partenaire qu'il affronte. Il est intéressant de noter, que l'on ne sait plus très clairement si l'objectif final d'un face à face télévisé est d'élucider des contenus et de convaincre en mettant au jour leur valeur de vérité, ou de désinformer, mais de séduire en provoquant des régressions ou des fantasmes relationnels archaïques.

1.6 - Pour conclure sur les interactions homme/homme

Les obstacles à la communication (et leur origine dans la communication homme/homme, peut être psychologique, sociale, culturelle, etc...) se concrétisent donc à trois moments, qu'il s'agisse de communication homme/homme ou homme/chien :

- Soit, avant tout échange verbal, par un langage "agi, vécu, sensoriel" (CYRULNIK 1983 p. 225 sq.), les individus par toute leur corporéité se refusent l'un à l'autre, et la communication, entendue au sens de relation, devient impossible ou se fige dans un discours désincarné.
- Soit, lors de l'interaction entre les messages verbaux et leurs co-messages analogiques, apparaît une rupture, telle, que l'on n'accorde plus de crédit au verbal. En de tels cas, lorsque le message verbal véhicule des sentiments, des émotions, que contredisent les dits du corps, l'opinion du récepteur se fonde, nous l'avons vu, sur ces dits non verbaux et néglige le contenu verbal émis.
- Le dernier obstacle possible est la lisibilité du discours; obstacle à prédominance cognitive, mais où s'intriquent parfois des éléments relationnels.

On rappellera que ces discours non verbaux obéissent à des quasi-règles culturelles, sub-culturelles, ou inter-culturelles. La brève élévation des sourcils, involontaire et inconsciente, qui accompagne la situation de salut et les comportements d'accueil se retrouve dans de nombreuses cultures (16).

La gestuelle co-verbale, varie, elle, selon la langue parlée (différences inter-culturelles), et au sein d'une même culture, selon les milieux sociaux (différences intra-culturelles).

Si le mot n'a pour le chien aucune signification (11), les micro ou les macro gestuelles qui l'accompagnent et quelquefois le précédent, permettront au chien de lui donner un début de sens (cf Infra 2.1.).

2 - Le chien et le monde

Après avoir exposé les notions de base de la communication homme/homme, sur lesquelles peut s'articuler l'essentiel des analyses de la communication homme/chien, reste à définir de quelle manière un jeune chien décrypte le monde qui l'entoure, et par quels cheminements certains mots, certaines chaînes verbales (syntagmes) prendront pour lui des sens précis.

2.1 - Traitement du contexte.

Indépendamment de tout dressage, voire de toute éducation, le chien apprend très vite à reconnaître les événements, ou les séquences d'événements qui obéissent, soit à **certaines régularités temporelles, soit à certaines successions temporelles**; si ces enchaînements ou ces successions d'événements ont pour issue habituelle des situations qui ont pour lui de fortes valences affectives (positives ou négatives), il leur donne rapidement sens : c'est ainsi que le chien "devine" qu'on va aller le promener, qu'on va lui donner à manger, etc... et c'est pourquoi les maîtres disent que leur chien comprend tout, devine tout-etc... En fait, parce que le chien n'a pas de langage, et ne peut communiquer sur un mode strictement linguistique, il est **obligé**, du fait de ses besoins symbiotiques, de son attachement à l'homme, de son commensalisme permanent, etc., d'apprendre à déchiffrer, parmi tous les comportements de l'homme (macro ou micro signaux), ceux dont les issues entrent en résonance avec ses états affectifs.

Un chien qui a faim, détectera plus vite qu'un chien repu, les premières séquences de la préparation de son repas (régularité temporelle). Un chien qui a élucidé l'enchaînement colère du maître → rejet du chien, évitera la proximité de son maître si celui-ci manifeste des sentiments d'irritation. Cette activité de déchiffrement du réel, nous l'appelons traitement du **contexte**. **Ce traitement du contexte est indépendant de toute action pédagogique volontaire de l'homme.**

Remarquons que l'homme est ici en situation routinière : il se prépare à sortir, il manifeste des sentiments de colère à l'égard d'une personne de la famille, il chausse des bottes pour aller en forêt, etc... Dans tous ces cas, il est hautement probable que ses comportements, non verbaux, sont congruents avec les discours qu'il peut éventuellement tenir ou, sont pertinents quant aux objectifs poursuivis. Le chien, ici, observe et décrypte, dans ces entrelacs sonores ou silencieux les indices annonciateurs d'une issue attractive (on va l'emmenner en forêt), ou aversive (le maître est en colère ...).

L'homme, ici, est totalement maître de la situation gérée (contexte), et de la manière verbale ou non verbale (texte et co-texte) dont il la gère. Il n'enseigne rien au chien, qui est situation d'auto-apprentissage.

2.2 - Textes et co-textes

Il va en être tout autrement dans une situation de dressage, surtout lorsque le maître est un conducteur débutant. L'objectif principal du dressage est de donner sens à des mots, à des ordres, c'est-à-dire, d'obtenir une réponse déterminée à un ordre déterminé. Et un débutant se définit par le fait qu'il ignore tout des **co-textes** (signaux non verbaux, actions de laisse) qui rendront un **texte** (ordre) lisible et efficace.

Dans la situation précédente, l'homme **agissait** sans imposer au chien, voire sans attendre de lui une réponse précise. Le chien donnait du sens aux actions de son maître, en fonction de concordances affectives. A présent, l'homme agit, mais **veut que le chien agisse en retour**. On entre dans un domaine pédagogique, dans un domaine où les réponses du chien ne peuvent plus résulter de concordances affectives immédiates. On entre dans un domaine où le **cognitif** prédomine. Ce maître, qui tout à l'heure magnifiait l'intelligence de son chien, lequel comprenait tout, devinait tout, le dit à présent stupide ou de mauvaise volonté: "mon chien ne comprend rien ... mon chien s'oppose ..." sont les deux thématiques les plus fréquemment exposées par un maître consultant un clinicien comportementaliste pour des déboires éducationnels.

Pour comprendre cet échec, il nous faut brièvement analyser les différents moments d'une situation de dressage, et les modalités de communication permettant de les contrôler.

2.3 - La situation de dressage.

L'objectif du dressage est d'obtenir du chien une réponse (ou un complexe de réponses) précise, soit à un contexte situationnel défini, soit à un signal verbal ou non verbal défini. En début d'apprentissage, c'est un signal verbal couplé à des vecteurs non verbaux qui génère la réponse attendue, ou de manière plus exacte, l'enchaînement des réponses partielles conduisant à la réponse finale. Des signaux intermédiaires assurent la gestion des réponses partielles.

Les signaux et/ou les patterns de signaux émis doivent respecter trois objectifs :

1. **déclencher** l'enchaînement comportemental devant aboutir à la réponse attendue,
2. contrôler et **aider** l'exactitude de l'enchaînement,
3. **renforcer** les réponses produites (cf. schéma 1).

Les actions d'aide qui seront déterminées par les segments de réponse du chien, et qui de ce fait présenteront des ordres d'apparition ou de succession fluctuants, peuvent se subdiviser ainsi :

1. **orienter** le contrôle et empêcher l'apparition de toute erreur,
2. **soutenir** les réponses exactes, en général par des renforcements verbaux,
3. **rectifier** si possible immédiatement les erreurs (sauf à laisser l'erreur se produire pour la sanctionner d'une manière plus nette).

On aboutit donc au schéma suivant, et on considérera que l'apprentissage est achevé quand, à la séquence 1, succède immédiatement la séquence 3. Ajoutons que si le

dressage s'effectue en maximalisant positivement la relation affective homme/chien, cela ne signifie pas que toute contrainte ou tout stimulus aversif soient systématiquement exclus.

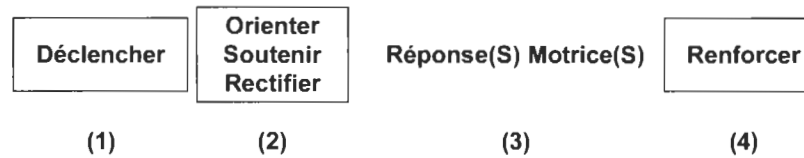


schéma 1

2.4 - Des modalités de communication particulières à la situation de dressage.

On a vu qu'en situation de communication face à face, la production communicative de l'homme passe par trois sous-systèmes de signes, et emprunte différents canaux. Dans une situation de dressage, la production communicative procède par ces mêmes canaux, et use des mêmes sous-systèmes de signes, mais l'interaction homme/chien diffère fondamentalement de l'interaction homme/homme par la place qu'occupent d'une part, les systèmes verbaux et para-verbaux, et d'autre part, le canal cinético-tactile.

En effet, une communication homme/chien efficace exige que les trois points suivants soient pris en compte :

2.4.1. Pour l'homme, une chaîne verbale possède toujours une signification intrinsèque même si est mise en doute sa valeur de vérité, de congruence... l'homme peut toujours prendre un discours "au pied de la lettre". **Il peut scotomiser le non-verbal.** Pour un chien, cela est impossible, et toute discordance dans les messages simultanément reçus, rend l'ordre énoncé ambigu : le verbal, pour devenir lisible et efficace, doit s'insérer et s'intégrer dans un système de configurations non verbales et para-verbales qui soient pertinentes et congruentes, par rapport au projet de sens que véhicule le verbal-vocal.

2.4.2. Et parce que le verbal n'est, pour le chien, qu'un signal sonore, c'est au para-verbal qu'il revient en premier de lui donner valeur à la fois intellectuelle et affective (18). C'est parce que le para-verbal (la voix humaine) récompense et punit, soutient, stimule, alerte, rassure ... que le verbo-vocal (la production verbale) peut prendre sens, mais cela à condition que cette unité configurationnelle de base (verbal + para-verbal) soit elle-même insérée dans une configuration multi-modale (verbal + para-verbal + non-verbal) suffisamment explicite, donc suffisamment élargie.

Dans ces recherches, le para-verbal est entendu comme excluant tous les concomitants non verbaux de la parole, par exemple tous les marqueurs kinésiques d'une production sonore, en particulier, les marqueurs gestuels et mimiques liés aux traits phonétiques et syntactiques de l'émission, inclus dans le para-verbal par divers auteurs.

Le para-verbal, pour nous, concerne principalement le jeu des intensités sonores, en particulier les accentuations culminatives de certains segments de messages, les rythmes et les pauses, et le jeu des lignes mélodiques (18).

2.4.3. Dans les interactions habituelles homme/homme, les concomitants non verbaux de la communication empruntent préférentiellement le canal optico-visuel; on a vu que les signaux mimo - posturo - gestuels modulent, illustrent, scandent, etc... le **contenu** de l'énoncé (verbal) et orientent et décident de la nature et de la qualité de la **relation** qui s'établira entre les interactants (19, 49 sq.).

Dans les interactions homme/chien, ce sont les modalités de communication cinético - tactiles qui deviennent de première importance, aussi bien au plan de la transmission des contenus qu'à celui de l'expression des relations.

Ce sont des actions de laisse, des stimulations manuelles, etc... qui rendront signifiants certains syntagmes verbaux injonctifs (e.g. l'action de laisse et la stimulation dorsale ou podale qui provoquent la réponse : "assis"), comme c'est à partir de contacts corporels gratifiants que le chien donnera sens aux dimensions para-verbales des renforcements verba-vocaux positifs (intégrera les renforçateurs verbaux indicatifs d'une réussite) et par contraste, ou para-verbal injonctif ou répressif.

2.4.4. Ainsi un signal verbal, par exemple l'injonctif : "assis", doit pour prendre sens, c'est à dire, pour parvenir à provoquer la réponse attendue :

1. demeurer invariant dans le temps,
2. être assorti d'une dimension para-verbale différentielle précise (e.g. le ton de l'ordre doit être différent de celui de la récompense),
3. s'accompagne de concomitants para-verbaux pertinents quant au contenu de l'ordre donné e.g. le signal "halte" doit être accompagné de l'immobilisation du conducteur, d'une action de laisse, etc...,
4. s'enchaîner dans une séquence de signaux, sonores ou non sonores, confortant le contenu signifié par le signal verbal injonctif.

Tous les signaux non verbaux, concomitants au signal verbal - ou verbo-vocal si l'on préfère émis, se distribuent sur un axe vertical paradigmatique donnant à choix substitutions et/ou redoublements (20). Les successions de signaux constituent un énoncé total, qui se projette sur un axe horizontal, syntagmatique, où chacun des signaux émis ne prend sens que par rapport à un contexte ponctué et articulé.

2.5 - Un exemple d'analyse d'interaction homme/chien

2.5.1. Les analyses des interactions homme/chien actuellement poursuivies au GRECA, sont effectuées à partir d'enregistrements magnétoscopiques "timés" au 4/100 de seconde. Tous les signaux émis par l'homme et toutes les réponses du chien sont relevés et transcrits en temps réel par deux expérimentateurs formés à ces analyses descriptives. Les signaux sont ensuite reportés sur un graphique comportant un nombre d'abscisses permettant de différencier ces signaux selon leur nature, et de dessiner clairement leurs articulations.

Ces signaux ont été répertoriés et regroupés en trois classes correspondant aux canaux utilisés. Il n'est pas possible ici de définir les signaux descripteurs retenus, et nous nous bornerons à présenter ci-dessous un abrégé récapitulatif.

Ces signaux ont été répertoriés et regroupés en trois classes correspondant aux canaux utilisés. Il n'est pas possible ici de définir les signaux descripteurs retenus, et nous nous bornerons à présenter ci-après un abrégé récapitulatif.

CATEGORIES DE SIGNAUX TRANSMIS PAR LES CANAUX AUDITIF (A) VISUEL (V) TACTILE (T)		
A	V	T
ACOUSTICO-AUDITIF	OPTICO-VISUEL	CINETICO-TACTILE
1. VERBAL (V) 2. VOCAL (VO) 3. FLUX VOCAL (FVO) 4. GESTUEL SONORE (GSO) 5. PARA VERBAL (PV) (pour mémoire)	1. GESTE QUASI LINGUISTIQUE (GQL) 2. GESTE SYLLINGUISTIQUE (GSL) 3. FLUX GESTUEL (FG) 4. LOCOMOTION (LOC) 5. DEPLACEMENTS (DEP) 6. POSTURES (POS) 7. REGARDS (REG)	1. RETENUE DE LAISSE (RET) 2. TENSION DE LAISSE (TEN) 3. TRACTION DE LAISSE (TRAC) 4. SACCADÉS (SAC) 5. STIMULATIONS (STI) 6. MANIPULATIONS (MAN)
PROCEDURES DE RENFORCEMENTS POSITIFS OU NEGATIFS		

2.5.2. Dans le schéma qui suit, on voit que les signaux transmis se distribuent sur huit abscisses. Quatre d'entre elles concernent le canal acoustico-auditif (A) deux le canal optico-visuel (V), deux le canal cinético-tactile (T).

Alors que la lecture linéaire des signaux émis par le conducteur se révélerait extrêmement difficile, voire impossible, certains signaux étant concomitants (cf. lignes 4 et 6) leur lecture pluri-linéaire (sur huit axes) est assez aisée et fait ressortir les configurations multi-modales qui permettent au verbal de prendre sens : ainsi le premier segment verbal "X.. halte" s'inclut dans une unité configurationnelle (U.C.1) où apparaissent trois signaux venus de canaux différents : 1°) un gestuel sonore G.S.O. (le conducteur frappe le sol du talon en même temps qu'il émet le verbal "halte" 2°) l'immobilisation du conducteur, LOC, signal que nous classons dans le canal visuel, et 3°) une retenue de laisse, RET, qui relève du cinético-tactile. On voit, ligne 5, que le chien répond à ce pattern de signaux avant la fin de l'émission sonore du signal "halte".

L'injonctif "assis" n'étant pas suivi assez rapidement, selon le conducteur, du début de réponse attendue, va être redoublé par un vocal "Tsst, Tsst" et une traction de laisse TRAC. A ces deux signaux, l'un relevant du canal auditif, l'autre du canal cinético-tactile, succède, ligne 5, la réponse du chien, codée : "début s'asseoir, fin s'asseoir, assis". Dans cette unité configurationnelle U.C.2 apparaît un échange de regards : le conducteur regarde le chien (contrôle) avant d'émettre le vocal "Tsst Tsst"; à ce signal le chien regarde l'homme, mais il détourne son regard dès qu'intervient la traction de laisse (TRAC) et commence alors de s'asseoir.

Dans l'unité configurationnelle U.C.3 le renforçateur linguistique "c'est bien ça" (verbal vocal qui doit être intégré par le chien) s'enclasse entre un signal vocal traînant approbatif "ouais..." émis dès que le chien achève de s'asseoir, et un flux vocal FVO : "l'es

très très beau ce chien, l'est très beau" qui confirme la satisfaction exprimée. En ces mêmes temps, le conducteur regarde le chien qui lui retourne son regard, jusqu'à ce qu'intervienne un renforcement tactile manuel (des caresses sur le cou).

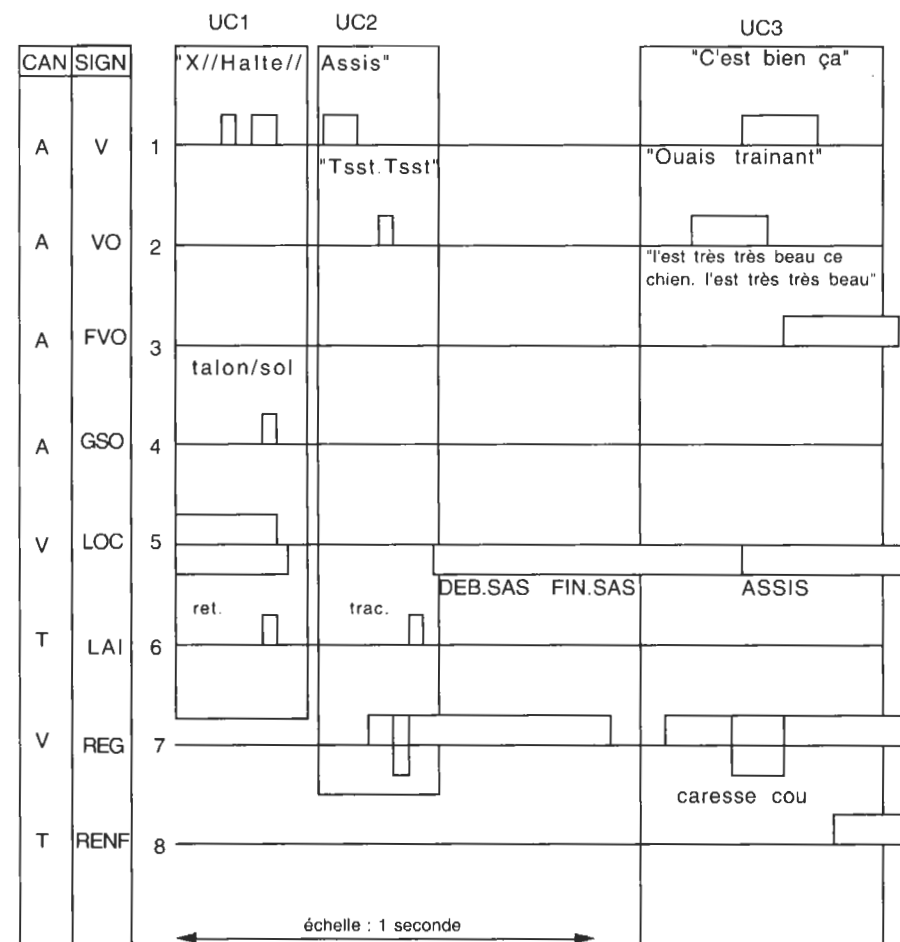


Schéma 3

2.6 - Conclusions

En étudiant à partir de ce modèle les configurations de signes que les conducteurs de haut niveau utilisent, soit avec des chiens débutants, soit avec des chiens de haut niveau, on pourra mettre en évidence les modalités extra et para-linguistiques, sur lesquelles le verbal se greffe, prend sens et perdure.

A l'inverse, l'analyse des systèmes interactifs des conducteurs débutants pourra révéler comment des productions co-verbales peuvent empêcher le verbal de prendre sens. Si l'inefficacité de certains messages peut s'expliquer pour une part par une technicité insuffisante, il est probable qu'en de très nombreuses situations, cette inefficacité puisse être attribuée, **soit à la non-pertinence** du signal (rapport du signal à un segment situationnel), **soit à sa non-congruence**, (rapport des projets de sens aux sens émis etc...), affectant, soit les signaux en eux-mêmes, soit leur articulation.

Enfin, le phénomène "**autorité**" qui fera l'objet de la troisième partie de ce texte, semblerait pouvoir être étudié, du moins dans ses premières approches, en utilisant ce même modèle.

3 - Autorité et obéissance

3.1 - Us et abus du terme "autorité"

Lorsqu'un conducteur donne un ordre à un chien, et que celui-ci **obéit rapidement**, soit en interrompant une action en cours, soit en exécutant l'action ordonnée, on attribue souvent la rapidité d'exécution de la réponse à l'autorité du conducteur.

En revanche, lorsque le chien demeure **indifférent** aux **comportements non-verbaux** du maître, ou à ses **signaux injonctifs**, ou lorsqu'il manifeste des comportements d'**opposition passive** ou **active**, ou des comportements de **menace** ou **transgression**, on attribue ces différentes conduites à une carence ou une absence d'autorité.

Une première approche expérimentale de l'autorité pourrait consister dans l'étude des interactions chien/homme sur un continuum "indifférence - agression incluant des conduites allant de l'absence de vigilance à l'égard de signaux non verbaux, implicites (déplacements), ou explicites (tension de laisse), jusqu'à l'agression caractérisée contre la personne du maître.

Je voudrais montrer ici qu'attribuer la réussite ou l'échec du dressage à la présence ou à l'absence d'autorité est une démarche réductrice et de faible valeur heuristique. Pour cela il est indispensable de faire un survol, très bref, du statut du concept d'autorité dans les sciences humaines.

3.2 - Qu'est-ce que l'autorité.

En psychologie humaine (21 - 22 - 23 - 24) l'autorité est le plus souvent définie comme la **capacité d'obtenir l'obéissance d'autrui "sans recours à la contrainte physique**

(MENDEL) et "**sans recours à la persuasion**" (ARENDET). L'autorité en action se distingue de toutes les autres modalités d'interactions susceptibles elles aussi d'engendrer l'obéissance, par le fait qu'elle est **librement et immédiatement** acceptée : sont exclues toutes violences matérielles ou symboliques ou toutes menaces ou évocation de violences, qui seraient elles-mêmes violences, et sont exclues également toutes manœuvres persuasives ou séductrices.

L'autorité ainsi définie permet de conduire des actions efficaces (agir sur autrui) avec une économie maximale, i.e. en évitant que l'ordre instauré ou en voie de l'être soit transgressé ou bouleversé (11 p. 128-136). On notera que le fait qu'un sujet X se soumette volontairement et spontanément à un autre, Y, légitime ipso-facto l'autorité en action de Y, et évite à ce dernier de recourir à la force pour imposer son ... autorité. On notera également que lorsque Y doit recourir à la force pour imposer ou maintenir son "autorité", i.e. pour obtenir la soumission de X, il n'est plus légitime alors de parler d'autorité.

L'autorité n'est maximale (et ne mérite le nom d'autorité) que tant qu'elle n'a pas à se révéler ouvertement, i.e. à révéler la violence fondant sa force.

Car au fondement de l'autorité, au fondement de la capacité de Y d'influencer la conduite de X, est la violence, matérielle ou symbolique, explicite ou implicite, cette violence peut se manifester sur un large continuum qui va de la contrainte physique au retrait ou au refus de soutien intellectuel ou affectif. Une relation d'autorité n'est jamais un rapport de communication pure et simple : si X refuse d'obéir à Y (que X soit un chien ou un enfant) on considère que l'autorité de Y a failli, ce qui suppose que la relation d'autorité masque toujours un rapport de domination/soumission (25).

3.3 - L'autorité en situation de dressage.

Si on analyse les interactions d'un conducteur de haut niveau avec un chien en apprentissage, on découvre avant toute chose un travail très articulé et très fin, mais très suivi et très répétitif... On comprend alors que si, ultérieurement, le chien, placé en situation de performance, obéit vite, c'est parce que les systèmes de codes mis en place dans les interactions maître/chien lui permettent de comprendre clairement, donc vite, le sens des signaux injonctifs, verbaux ou non verbaux, gérant la totalité situationnelle; si le chien répond vite, c'est parce que le conducteur a su, lors des apprentissages, 1°) éviter qu'apparaissent chez le chien des comportements erratiques, et 2°) aussitôt renforcé les réponses positives, ou 3°) aussitôt sanctionné les réponses qu'il désirait voir disparaître.

Ce que l'on appelle autorité n'apparaît plus alors comme un don, mais d'abord comme la résultante d'une parfaite mise en place d'un système de code commun, fondé sur des actions d'aides et de renforcements (c.f. schéma 1).

3.3.1. Parce que le chien n'accède point au langage, l'autorité du maître entendue d'abord comme capacité d'obtenir du chien soit 1°) **des comportements diversifiés dans des situations identiques** (par exemple le faire s'asseoir ou se coucher, ou res-

ter debout, en des zones différentes d'un même lieu, ou encore le faire attaquer, ou garder au ferme, ou se coucher, dans un contexte bien défini, soit 2°) **des comportements identiques dans des situations différentes** doit, pour être **étendue** se fonder sur l'usage de signaux non ambigus (26). On doit se persuader que **lorsqu'un chien débutant n'obéit pas, c'est, plus souvent qu'on ne le croit, parce qu'il n'a pas compris le sens de l'ordre émis.**

3.3.2. Pour que le chien soit capable de gérer des situations variées, il est indispensable que dès son plus jeune âge, il ait été mis au contact de **contextes** différents (milieux physiques, horaires d'activité, partenaires etc...). La capacité acquise de supporter le **nouveau, l'insolite, le soudain**, est au fondement de la stabilisation des réponses acquises, des transferts d'apprentissage, et de la promptitude à répondre à tous les signaux du maître. Il est évident que l'objectif du dressage, une fois un système de code commun établi, **est d'habituer le chien à privilégier parmi toutes les stimulations venues de contextes variables (stimulations visuelles, auditives, etc...) les signaux émis par son maître.**

Le mot n'a pas de signification (intra-linguistique) pour le chien, mais il prend sens (extra-linguistique) dans des **contextes** (régularité événementielle), où sont associés des **textes**, productions verbales (ou digitales) et des **cotextes** productions non verbales et para-verbales (ou analogiques) congruents aux textes émis.

Un signal émis par un conducteur (texte + co-texte) est porteur de 1°) un **contenu** (ce qui est à faire : l'ordre); 2°) une **relation** (les "sentiments" que le conducteur éprouve à l'égard du chien, de l'action entreprise, etc ...) i.e. que sont transmises des **demandes** (ordres) et des **attentes** (qui peuvent être inconsciemment émises...).

Une communication homme/chien claire et efficace est impossible si une discordance trop grande existe entre demandes et attentes. Les demandes émises le plus souvent verbalement, ne prendront pas sens si des attentes simultanément émises par le canal non-verbal (gestes, postures, etc...) ou par le canal para-verbal (intonations) les contredisent. Le chien en présence de signaux ambigus (plusieurs sens) ou contradictoires adoptera des comportements "névrotiques" (agression, indifférence). Et cela parce que le verbal n'ayant (à lui seul) aucune signification pour le chien, il donnera priorité au flux de signaux non verbaux contredisant ou "ambiguïsant" le verbal émis, soit au plan du **contenu**, soit à celui de la **relation**.

3.3.3. Amener le chien à privilégier les signaux du maître, c'est **renforcer** ses réponses c'est **récompenser** ou **punir** (27).

Je n'aborderai pas ici la définition scientifique de ces termes. Je vous renvoie pour cela au récent ouvrage de BLANCHETEAU (27) mais je rappellerai toutefois que la punition peut consister en l'absence de récompense (ce cas, fréquent dans les apprentissages expérimentaux, devant être exceptionnel en situation de dressage) et la récompense en l'absence de punition.

Je vous proposerai ici de distinguer, contrairement à l'usage, d'une part, les **renforcements (positifs ou négatifs)**, d'autre part, la **récompense** ou Vs. la **punition**. Appelons

récompense (Vs. **punition**), ce qui ponctue la réponse finale, achevée, et appelons **renforcement** - sous-entendons renforcements partiels - ce qui ponctue les réponses partielles conduisant à la réponse finale : je rappelle un jeune chien "au pied"; il vient; je l'encourage par un flux vocal ou du gestuel sonore (je frappe dans mes mains, etc... c f. tableau 1) et ce sont là des renforcements; il arrive, se met au pied; je le caresse et le félicite; c'est là une récompense.

La récompense comme la punition n'en demeurent pas moins des renforcements positifs ou négatifs, et la distinction proposée concerne essentiellement le moment de leur apparition.

A propos de la **récompense**, je rappellerai que, en cours d'apprentissage, la récompense pour être efficace, doit être excessivement chaleureuse : tout animal, la psychologie expérimentale le montre, est sensible à la qualité et à la quantité des renforcements proposés. Et n'oublions pas non plus que le chien ne peut donner sens aux ordres verbaux (17) (ou non verbaux), que si l'on renforce les comportements souhaités qu'il produit en réponse à ces ordres.

La récompense a donc plusieurs fonctions : renforçant la réponse, et confortant le sens de l'ordre, elle augmente la **probabilité d'obtenir une réponse identique** lors de l'émission de ce même signal; enfin, elle donne au **maître, la tâche effectuée et à la situation de dressage en général, des valences positives.**

Ce qui explique qu'en situation d'apprentissage, les **renforcements par récompense soient en général plus fructueux que les renforcements** négatifs. Non seulement ils favorisent l'apprentissage, mais ils contribuent à l'instauration d'un climat relationnel maître/chien positif, dans lequel l'absence de récompense, ou la présence de "punitions" deviendront d'autant plus signifiants.

On notera que l'un des traits comportementaux des conducteurs débutants est le fait qu'ils ne savent "ni récompenser, ni punir". Trop souvent ils récompensent une action incorrectement exécutée, ou punissent une erreur inhérente à l'acte d'apprendre. Trop souvent une réponse correcte ne fait l'objet d'aucune récompense, ou une faute grave - dans le cadre des réactions d'opposition - ne fait l'objet d'aucune sanction.

3.3.4. Ce qui distingue les situations d'apprentissages poursuivies "in vitro" dans les cadres étroits de la psychologie expérimentale, et les situations d'apprentissages "in vivo" comme le dressage du chien, c'est que, dans les premières, la relation homme/animal doit être atténuée à l'extrême : les chiens de PAVLOV, les rats ou les pigeons de SKINNER, "travaillent" hors de contacts humains; dans le dressage, et particulièrement dans le dressage du chien, la **relation homme-chien** doit être **maximalisée** et porteur d'un fort "déploiement émotif" (HEDIGER 28.220).

Dresser un chien, ce n'est pas seulement lui permettre de développer ses capacités cognitives, (élaboration de nouveaux circuits nerveux lui permettant de traiter des informations nouvelles) mais c'est encore favoriser au maximum la dimension affective des liens relationnels homme-chien.

J'ai montré plus haut (2.3) que les réponses partielles devaient être l'objet d'actions d'aide (orienter, soutenir, rectifier) de la part du conducteur en 2.4.2. j'ai fait allusion aux signaux verbo-vocaux qui doivent soutenir ses actions partielles. En fonction de ce qui précède on insistera sur le double rôle que peuvent jouer ces signaux : d'une part, ils ont valeur cognitive, et renforcent l'action en cours, d'autre part, ils ont valeur **phatique** i.e. qu'ils soutiennent la **vigilance** du chien et maintiennent un **contact conducteur-chien**.

Un signal phatique, c'est un signal qui confirme chez deux interlocuteurs qu'ils sont co-présents l'un à l'autre, c'est le "hum hum" du psychanalyste, c'est le "allô ! vous m'entendez" des échanges verbaux téléphoniques, c'est le hochement de tête et/ou le bredouillage d'oeil des auditeurs, qui régule, chez l'émetteur, la poursuite de sa production parolière....

Si de tels signaux ont rarement un **contenu**, à valeur instrumentale importante (cf. schéma 3 p-12, lignes 2 et 3), ils me semblent fondamentaux pour que se tissent des relations homme-animal positives et fructueuses.

3.4 - Conclusion

A l'issue de ces quelques remarques sur les dimensions cognitives et affectives des interactions homme-chien - et souvent ces dimensions interfèrent, comme dans les renforcements - on peut envisager le rôle de l'autorité dans la situation de dressage sous un angle totalement différent de celui sous lequel on l'envisage habituellement. Car alors que l'on attribue la réussite en dressage, au fait de disposer d'un mystérieux pouvoir d'autorité, tout ce qui précède, en montrant que la capacité du chien d'accomplir des actions diverses, repose avant tout sur la mise en place et l'utilisation de systèmes de code judicieux, révèle que **ce n'est pas l'autorité qui initie le pouvoir du maître, mais que c'est sa compétence qui fonde son autorité**.

Ont peu d'autorité sur leurs chiens, mais n'utilisons plus ce terme, et disons plus simplement qu'arrivent à de piètres résultats, soit les personnes qui, **surestimant** l'intelligence du chien, lui prêtent pouvoir de tout comprendre, et se contentent de lui transmettre des ordres verbaux multiples (assis, veux-tu t'asseoir, assise, tu m'entends... etc...) lesquels, on l'a vu, n'ont aucune **signification** pour le chien, et auxquels ils n'ont pas pris soin de donner SENS (cf. 3.3.1), soit les personnes qui, sous-estimant l'intelligence du chien, et pensant probablement que le chien n'accédant pas au langage, ne saurait comprendre la signification des mots (ce qui est juste) et en conséquence leur donner sens (ce qui est faux), n'imaginant pas qu'il puisse répondre de façon différenciée à un nombre important de signaux (30).

Notes et bibliographie

- (1) Mais le langage peut en de nombreuses circonstances devenir un obstacle à la communication cf. (2) p. 169, (3) p. 49-60.
- (2) ABRAVANEL (C.), ACKERMANN (W.), Langage et communication, in MOSCOVICI Introduction à la psychologie sociale Larousse, 1973, p. 169 - 193.

- (3) GUYOT (Y.), Obstacles à la communication dans l'enseignement supérieur. Université de Lille 111 1982.
- (4) COSNIER (J.), BROSSARD (A.), La communication non verbale, Delachaux et Niestlé 1984.
- (5) WINKIN (Y.), La nouvelle communication, Paris, Seuil, 1981.
- (6) La classification des canaux de communication utilisée dans nos recherches est empruntée à VON CRANACH (M.), "La communication non verbale dans le contexte du comportement de communication", in MOSCOVICI (S.), Introduction à la psychologie sociale, Larousse, 1973.
- (7) Jusqu'au XVII siècle, "communiquer" est fort proche de "communier", termes tous deux issus du latin "communicare" : participer à ... cf. WINKIN (Y.) 1981Y p. 13 - 15.
- (8) Sur les concomitants non verbaux du mensonge, on consultera CORRAZE (9) p. 52, 56, MORRIS (10) p. 109 sq.
- (9) CORRAZE (J.), Les communications non verbales, P.U.F. 1980.
- (10) MORRIS (D.), La clé des gestes, Grasset 1979.
- (11) GUYOT (Y.), POTZCAR (J.), Contribution à l'étude des communications non verbales en situation d'autorité, E.N.S. St Cloud 1982 323 multigraph.
- (12) cf. SIMONDON, MENDELSSOHN in (11) p. 76
- (13) LEZINE (1), Influence du milieu chez le jeune enfant, Association de Psychologie Scientifique de Langue Française, Lille, 28 - 30 Septembre 1970. cf. aussi les travaux de F. VELDMAN sur l'haptonomie, poursuivis à la maternité des Lilas, SAINT CLOUD.
- (14) CYRULNIK (B.), Mémoire de singe et paroles d'homme, Hachette 1983, p. 224.
- (15) QUEINNEC (G.), Les bases de l'élevage, Revue Médecine Vétérinaire, 1982, 133, 12 p. 755 -763.
- (16) Sur J'approche inter-culturelle des comportements d'accueil, on consultera EIBL - EIBESFELDT (I.) Ethologie ; biologie des comportement, Editions Scientifiques, 1977, p. 440 sq.
- (17) GUYOT (Y.), Verbal et non verbal dans la communication homme/chien, REVUE DE MEDECINE VETERINAIRE 1986 137,8,9
- (18) GUYOT (Y.), Lavoix, le silence, l'apprentissage, SANTE MENTALE 1983, 77-78 p. 67-72.

- (19) WATZLAWICK (P.) et al, Une logique de la communication, Seuil, 1972.
- (20) GHIGLIONE (R.), "Communiquer, vous avez dit communiquer", PSYCHOLOGIE FRANCAISE.1885, 30, 1 p. 3.10
- (21) MENDEL (G.), Pour décoloniser l'enfant. Socio. psychanalyse de l'autorité, Payot 1975.
- (22) ARENDT (H.), La crise de la culture, Gallimard 1972.
- (23) BURDEAU (G.), art. "Autorité", Encyclopaedia Universalis
- (24) MILGRAM (S.), Soumission à l'autorité, j Payot 1968.
- (25) Ainsi dans les différentes situations de domination/soumission de la vie quotidienne, on peut observer que l'autorité se fonde soit sur le POUVOIR de Y (de ce par quoi il peut CONTRAINDRE X à lui obéir) soit sur sa compétence (ce par quoi Y supplée au non-savoir de X) soit sur son CHARISME (L'autorité du prophète, du gourou - cf. le problème des sectes - tous énonciateurs de valeurs compensatrices entraînant chez Y un désir d'affiliation). On remarquera que : POUVOIR, COMPETENCE, CHARISME, ne sont pas fondés sur l'autorité, mais - bien au contraire - la fondent.
- (26) On regrettera que l'injonctif "AU PIED" (imposé par la S.C.C. utilisé dans les situations de dressage les plus institutionnalisées) soit utilisé comme déclencheur de conduites très différentes : mise en place, souvent immobilisation, départ conjoint maître/chien, rappel. On remarquera que les conducteurs de haut niveau utilisent préférentiellement le sifflet comme signal unique de rappel. On notera aussi que l'expression " au pied" connote un rapport homme/chien évoquant un peu trop le rapport maître/esclave.
- (27) Sur le statut des différents renforcements, on consultera BLANCHETEAU (M.), L'apprentissage chez l'animal, Bruxelles, Mardaga 1982.
- (28) HEDIGER (H.), Psychologie des animaux au zoo et au cirque, Juliard.
- (29) On peut consulter sur ce point HEDIGER, Les animaux sauvages en captivité, Payot 1953 et le remarquable ouvrage de DEBONDUWE, L'art du ring, Ed. du Suran.
- (30) Il n'est pas possible d'aborder dans le cadre de cet article les situations dans lesquelles l'animal entre en compétition agressive avec l'homme. Dans les situations de ce type, qui sont des situations de conflit, et de conflit véritablement social, l'homme doit se considérer comme un partenaire social de l'animal et pour conserver sa position hiérarchique, il ne doit pas hésiter à le sanctionner. HEDIGER, 28, page 222 dit que "toute manifestation de faiblesse est grave, en raison de la notion toujours présente de la valeur sociale" et qu'un comportement d'indulgence serait perçu par l'animal comme un comportement de faiblesse. Le chien se situant dans

une pyramide hiérarchique (c'est un animal de groupe) au sein des individus, animaux ou humains, qui l'entourent, peut à un certain âge, et en fonction de ses caractéristiques raciales ou caractérielles, chercher à dominer l'homme. On doit aussitôt réprimer sévèrement toute agression ou tentative d'agression. HEDIGER dans d'autres textes précise qu'il est indispensable de savoir anticiper tout comportement agressif i.e. de savoir déchiffrer les mimiques, les postures, les mouvements indicateurs de tension agressive : "une grande partie de l'art du dressage repose sur l'interprétation parfaite de toutes les expressions de l'animal" (ibid 234) ce qui implique de la part du dresseur une vigilance constante et l'absence de crainte, d'inquiétude, ou... d'erreurs. Au fondement du contrôle de l'animal agressif est l'utilisation de signaux non verbaux et para-verbaux lui rappelant sans cesse la "supériorité sociale" de l'homme dans la dyade homme-chien constituée. (29).

B - L'analyse du caractère (Par le Pr G. QUÉINNEC)

1 - Mesure et analyse du caractère

1.1 - Les tempéraments

L'analyse du caractère se fait à l'aide de tests et de grilles d'application. Elle peut se faire de manière prédictive. Dans ce cas, on cherche à prévoir ce que sera le caractère ultérieurement. On peut aussi se contenter d'une analyse immédiate.

Par caractère, ou tempérament, nous entendons la manière dont un chien va réagir aux divers stimuli dont il sera l'objet.

A travers un ensemble de tests et d'observations effectués pendant 30 ans au contact de nombreuses races de chiens, et à partir des 3 tests de manipulation mis au point par Campbell et de nos propres tests avec un jouet animé, nous pensons que la plupart des chiens peuvent se ranger dans une grille définie par 3 sortes de critères.

a. L'intensité de la réaction

On y trouve des chiens classés A qui sont soit farouches (Azawakh), soit rebelles à l'homme (Pit-Bull, berger de banlieue). Ces chiens mordent facilement, y compris leur maître, et sont rebelles à tout dressage.

Leur éducation ressemble à la pêche à la ligne. Le fil doit être toujours ferme et tendu, mais sans excès, car une forte pression entraîne une rebuffade.

Les chiens classés B, ont une grande indépendance (Terriers, Berger Belge, Boxer, Teckel) qui leur donne une marge d'interprétation et souvent une grande intelligence. Ils seront remarquables pour les épreuves de travail par leur capacité d'initiative, mais déroutants par certains refus. Ces chiens acceptent l'autorité de l'homme mais à condition qu'elle soit présente, réelle, cohérente.

Les chiens classés C, sont des chiens soumis, obéissants, tendus vers la satisfaction de leur maître souvent à travers un travail donné. On y trouve le Berger allemand et la plupart des chiens d'arrêt. Ces chiens ont une très grande aptitude au dressage puisqu'ils se calquent sur leur propriétaire. Si celui-ci est médiocre, le chien restera médiocre. Par contre, on y trouve des complicités homme/chien remarquables.

Les chiens classés D, sont des tendres, souvent inhibés, passifs. Le Whippet et la plupart des chiens de compagnie, d'autres lévriers, entrent dans ce groupe. Ces chiens sont très aptes à l'éducation, peu aptes au dressage, car ils sont obnubilés par la crainte de déplaire à leur maître. Avides de signes ostentatoires d'affection, le moindre coup, la moindre rebuffade en font facilement des chiens hébétés et tremblants. Ils feront facilement de l'anxiété de séparation.

Enfin les E sont des chiens craintifs, sujets à des paniques fréquentes, alternant une atti-

tude d'extrême repli avec des bonds soudains, voire des morsures avec un iris dilaté des convulsions. Ils supportent mal les agressions externes, la nouveauté, le bruit, la vue des autres. Ce sont des chiens surtout issus des C et D et qui n'ont pas eu une bonne expérience précoce (souvent par hyperprotection), ou qui ont été détruits par des propriétaires autoritaires et incohérents, ignorants des règles de l'éducation mais convaincus de leurs propres capacités à s'imposer.

Lorsque l'éthologiste considère le comportement actuel des gens avec leurs chiens, il est à la fois effrayé pour la formation du caractère de nos enfants, et émerveillé par la capacité de l'homme à s'adapter aux pires environnements. Nous avons donc ici 5 groupes.

b. Modalités réactionnelles

Les V réagissent par des vocalises, des aboiements, des menaces. On les trouve chez les chiens de berger, de défense, les terriers, teckels, chiens courants et beaucoup d'autres.

Les M mordent, rongent, réagissent par la dent. On les trouve souvent dans les mêmes races, mais aussi chez les lévriers, les dogues, les chiens de montagne.

Les N sont nombreux. Ils aboient ou mordent selon les cas. C'est le cas le plus fréquent.

Les O se replient sur eux, sans réaction. C'est le cas du Whippet, de nombreux E.

Nous avons donc 4 catégories.

c. Orientation de la réaction

Les R sont des animaux réactifs, qui extériorisent leurs sentiments, en manifestant ostensiblement pour écarter la menace.

Ces chiens sont actifs, exubérants, démonstratifs. Ils aboient ou attaquent.

Les I enfin sont des inhibés, passifs. Le chien subit la menace mais ne peut y faire face ou chercher à l'écarter. Il va gémir, ronger, grignoter.

Cela nous donne donc une grille à 40 cases (5 x 4 x 2).

Intensité	Modalités	Orientation
A (Rebelle)	V (Voix)	R (Réagit)
B (Indépendant)	M (Mord)	I (Inhibé)
C (Soumis)	N (V + M)	
D (Tendre)	O (Ni V, ni M)	
E (Crainitif)		

Beaucoup de races canines ont été en partie sélectionnées sur le tempérament. Les fréquences varieront donc beaucoup d'une race à l'autre. Mais le tempérament, comme d'ailleurs l'intelligence, sont avant tout des facteurs individuels.

Il est stupide de dire que les chiens de telle race sont idiots, ou intelligents. Il y a des chiens stupides ou malins dans chaque race.

1.2 - Méthodes d'analyse

Age

On considère que le cerveau est mûr vers 45 jours, mais qu'à cet âge, l'impact du milieu reste faible. Campbell considère donc que c'est au cours de la 7^{ème} semaine que l'on peut faire des tests prédictifs du caractère.

En fait à cet âge, le chiot a déjà acquis l'essentiel de son expérience précoce, mais il est vrai que celle-ci conditionne beaucoup les connexions interneuronales.

Donc cet âge devrait avoir une bonne valeur prédictive pour l'adulte, par contre sa valeur génétique ne vaut que dans un élevage donné, considéré comme une station de testage chez les bovins.

Nous avons demandé à Sandrine Renaud de consacrer sa thèse de doctorat à l'évaluation des résultats sur 19 Whippets du même âge, élevés dans les mêmes conditions. Il en résulte que certains tests sont bien prédictifs, d'autres non.

Valeur

Lors du Séminaire de Namur, Rasquain a très bien posé la problématique des tests, qu'il définit comme des procédés d'observation ou de manipulation, par lesquels, on cherche à codifier certaines caractéristiques comportementales, et parfois à prévoir l'évolution de l'animal.

Un test fiable devrait être standardisable, fidèle, sensible aux écarts entre chiots, valide. L'excitabilité du chiot peut se conditionner entre 4 et 22 semaines, et cela se pratique pour les chiens de combat.

D'autres réflexes peuvent s'apprendre très jeune. Le reste de la meute peut conditionner des apprentissages par le comportement de moniteur.

Par conséquent, les tests d'analyse n'ont qu'une valeur indicative, utile si on se limite aux tendances naturelles, très contestables si on veut appliquer une grille précise de qualification multi-races.

Nous retiendrons qu'une certaine prédiction est possible, que les tests devront être précoces, et que le TAN de la S.C.C. ne sont pas des tests d'aptitude naturelle, mais des tests d'aptitude élémentaire à un travail donné.

Parmi les très nombreux tests proposés, nous en avons retenu 4 :

- les tests de manipulation de Campbell,
- les tests d'observation de nichée de Toman,
- le test du miroir de Breteau,
- le test de relation homme/chien par jouet de Quéinnec.

2 - Les tests

2.1 - Les tests de Campbell

Dès 1979, nous avons fait connaître aux éleveurs de chiens les tests proposés en 1975 par l'éthologiste californien William Campbell. On peut en retrouver le détail dans les

séminaires S.F.C. Campbell propose une batterie de 5 tests, dont 2 d'observation et de manipulation, qui visent à mesurer :

- Attraction vers l'homme,
- Aptitude à suivre,
- Acceptation de la contrainte,
- Dominance,
- Soulever et confiance.

Le test doit se faire à la 7^{ème} semaine pour être prédictif, mais nous le préconisons à n'importe quel âge pour établir le caractère du chien, fruit de l'inné et de l'appris. Selon Vastrade, ces tests sont standardisables, répétables, sensibles.

Pour notre part, nous sommes satisfaits des 3 tests de manipulation, beaucoup moins des 2 d'observation dont le principe nous paraît peu héréditaire et les modalités peu fiables.

Les tests de Campbell mesurent la socialisation envers l'homme, ce qui est déterminant pour un animal de compagnie, et ils mesurent aussi les relations dominance/soumission envers l'homme.

La durée de chacun est de 30 secondes, temps normal pour établir un lien de hiérarchie entre 2 chiens inconnus qui se rencontrent dans la rue.

Le testeur, seul, amène le chiot isolé dans une zone calme, inconnue du chiot, sans sujets de jeu. Il sera manipulé doucement, sans parole vive ni cajolante. S'il urine ou défèque, on n'en tiendra pas compte.

1) Test d'attraction sociale

Dès l'entrée on couche doucement le chiot au centre de la zone, puis on s'écarte de quelques mètres en sens opposé à la porte, on s'agenouille et on attire le chiot en tapant les mains.

On observe si le chiot vient hardiment la queue haute, ou timidement la queue basse ou s'il ne bouge pas.

Cela donne une idée de son sens social, de sa confiance, de son indépendance.

2) Test d'aptitude à suivre le maître

On part près du chiot et on marche normalement.

S'il ne suit pas, il est présumé indépendant, s'il suit, il est soumis.

C'est ce test qui nous paraît le moins fiable de tous.

Le premier test peut servir à nuancer ou préciser les tests de manipulation, qui seront les seuls que nous noterons.

3) Test de contrainte physique

On renverse le chiot, on le plaque au sol sur le dos, et on le roule gentiment d'un côté à l'autre. On le tient ainsi 30 secondes par le sternum.

Ses réactions de défense ou d'acceptation traduisent une tendance à accepter ou non la domination physique de l'homme.

4) Test de dominance sociale

On aplatit le chiot au sol et on appuie sur le haut du crâne en détournant la tête vers le flanc, offrant ainsi la gorge à un éventuel agresseur.

Ce test traduit son degré de dépendance sociale.

5) Test du soulever ou de dominance

On soulève le chiot par le ventre, en mettant les deux paumes entrelacées sous le corps. On tient ainsi 30 secondes.

Le chiot n'a plus aucun contrôle, il est à la merci de l'examineur.

La notation des tests comprend 4 ou 5 notes.

- On note A, une réaction violente de rejet avec morsure ou tentative de morsure. L'animal se débat violemment.
- On note B, une réaction franche de rejet, qui peut être assez violente, mais sans essai de morsure.
- On note C, une réaction brève ou timide de rejet, suivie d'une certaine acceptation.
- On note D, toute absence de réaction, avec une simple raideur fugitive, l'animal reste mou.
- On note E, des réactions incohérentes : rejet violent avec parfois morsure, suivie immédiatement d'acceptation totale, généralement raide.

Le chien qui a au moins un A, a une tendance à être rebelle. Avec trois A, il est inapte à la compagnie.

Le chien qui, sans A, a au moins un B est un indépendant.

Le chien qui, sans A ni B, a un C, est un soumis. Ses réactions auront souvent été de léchage.

Les chiens qui ont au moins un D sont des tendres.

Les chiens qui n'ont que des E sont des craintifs.

Campbell a proposé une grille plus complexe et plus riche mais qui en pratique nous paraît trop sujette à controverses, trop rigide.

2.2 - Les tests de nichée de Toman

Ces tests, relatés par Vastrade, ont été faits sur Teckels.

Ils visent à observer les capacités de dominance dans une même nichée (fratrie).

On peut trouver des sujets :

- L comme leader, qui sont les chefs de meute,
- F comme féal, docile, obéissant, qui sont les subordonnés,
- G comme glacé, indifférent,
- A comme asocial, farouche, rebelle.

1) Le chiot est amené dans un local inconnu

Le L n'aboie pas, explore tranquillement l'entourage.

Les F aboient contre L et essaient de l'entraîner à jouer.

Le G ne bouge pas, regarde en gémissant, est perdu, déconcerté, suit les autres.

Le A tourne en rond, pleure, rampe.

2) L'éleveur arrive alors dans la pièce

L regarde de loin ou s'occupe d'autre chose.
F s'approche lentement.
A et G se précipitent vers lui.

3) On apporte de la nourriture, ce qui provoque une inversion par rapport aux 2

L et F mangent, même s'ils sont rassasiés. Ils attaquent A et G.

4) On jette un objet, tel une bouteille en plastique, vide, dans la nichée

L fonce dessus, regarde, mordille.
F tourne prudemment autour puis va avec L jouer et explorer.
G est effrayé, reste à sa place, s'éloigne en gémissant.
A s'éloigne en pleurnichant.

5) On fait un bruit complètement inconnu des chiots

L ne bouge pas, est étonné.
Les autres paniquent.

6) L'éleveur reste avec les chiots sans bouger ni les appeler

L s'occupe d'autre chose.
F reste auprès de l'éleveur.
A et G viennent sauter sur lui.

7) On remet la mère auprès de ses chiots, l'éleveur restant sur place

L va vers la mère, puis F suit, puis A et G.
L fonce sur les mamelles postérieures.

8) On donne de la nourriture.

L ne combat pas, il vient et mange tranquillement.
F continue à manger, mais change souvent de place.
A et G se disputent.

Cette batterie de tests d'observation sera excellente pour celui qui veut faire du travail et cherchera donc des L (voisins du tempérament B).
Les F auront tendance à suivre, à obéir. Ils seront proches du tempérament C.
Les G peuvent convenir à la compagnie et sont proches du tempérament D.

2.3 - Les tests du miroir de Breteau

Vers 6 - 8 semaines, le chiot commence à réagir à un miroir. A 9 - 10 semaines, le comportement normal est réalisé.

On place le chiot devant un grand miroir, en pied. Selon leur réaction, on distingue 3 sortes

Les uns sont sociables, équilibrés, confiants, dominants. Il va y avoir tension, avec souci du rang hiérarchique.

Le chiot va se regarder en marquant des périodes d'immobilité nette, alternant avec périodes d'approche et de recul bien marquées. Ils correspondent aux tempéraments A et B.

D'autres seront sociables mais dominés, juvéniles. Il y aura recherche de l'autre, du contact, avec soumission et sollicitation de jeu. Le chiot marque une brève immobilité, avec un regard fixe, les oreilles dressées, des périodes d'approche et de recul. Cela correspond aux tempéraments C et D.

Enfin, on trouve des chiots instables, peu sociables, craintifs. Ils marquent une longue immobilité, avec la tête tournée, une attitude furtive, avec rejets par fuite ou grognement. Ce sont des A ou des E.

2.4 - Tests du jouet animé de Quéinnec

Face à un nouveau stimulus, tout chien peut répondre de trois manières :

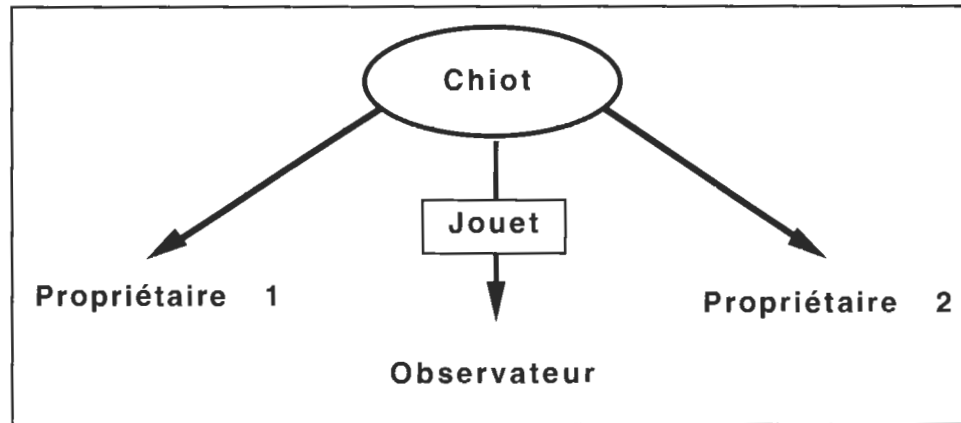
- par la curiosité,
- par l'indifférence,
- par le rejet.

Ce dernier peut lui-même s'exprimer de 3 façons : fuite, raideur, attaque.

Nous avons donc cherché à évaluer d'une part le caractère du chiot, d'autre part l'organisation des relations homme-chien, en plaçant l'animal face à un jouet animé.

Nous avons d'abord commencé avec un camion téléguidé qui nous a apporté des réponses intéressantes, sans plus. Un gros progrès a été obtenu avec un teckel en peluche, mobile, qui avance en jappant et en remuant la queue. Ce jouet, nous l'appelons le joyeux teckel. Ce jouet n'étant plus disponible sur le marché, nous l'avons remplacé par un autre qui effectue périodiquement des sauts périlleux, très déconcertants pour l'animal.

Comme pour les autres tests, nous utilisons une pièce neutre et vide, dans laquelle on laisse d'abord le chien vaquer et renifler quelques minutes. Pour l'analyse du caractère, le chiot est seul avec l'observateur, les propriétaires ne venant que pour l'étude des relations homme-chien.



Pour l'analyse du caractère, il y a 3 chaises disposées en arc par rapport au chiot. On met le jouet à quelques mètres, et on observe :

- Si le chiot est seul, on dirige le jouet vers lui.
- Sinon, le jouet est dirigé vers le propriétaire.

Le chien identifie immédiatement le jouet à un chien, donc par la vue. Il recule, aboie ou non, puis va flairer sous la queue en se tendant au maximum, et il reste inquiet.

Ce objet a clairement pour lui la forme d'un chien, des mouvements de chien, des bruits proches du chien, mais il n'a pas d'odeur de chien.

D'autres réactions sont possibles :

1) On note des aboiements véhéments de menace

Ce chien est un anxieux, peu apte à la vie en appartement.

2) Il attaque le jouet, le bouscule, le mord

Ce chien est un rebelle, un dangereux. Notons que ce comportement devient normal non significatif, dès la 2^{ème} ou 3^{ème} présentation du jouet. Le chien a alors assimilé le joyeux teckel à un jouet agaçant, comme une balle.

3) Il marque une indifférence attentive, comme dans les tempéraments D ou B

On a un sujet équilibré, facile à éduquer, à tendance indépendante (B s'il est actif, D s'il est inhibé).

4) Il se réfugie sous ou derrière la chaise

On a un sujet un peu peureux, dont la confiance reste inquiète. C'est souvent le cas des chiots manquant d'expérience précoce.

5) Le chiot peut carrément s'enfuir

Dans ce cas, c'est un anxieux, souvent livré à un propriétaire laxiste sans inversion de dominance. Le chiot est un marginal prêt à toutes les fugues.

6) Le chiot se réfugie près du conjoint

Cela indique la vraie hiérarchie, celui qui est le leader dans le couple. Cette attitude sera fréquemment révélatrice de tensions conjugales.

7) Il se réfugie auprès d'un tiers, observateur ou spectateur

Cela traduit une mauvaise relation entre le propriétaire et le chien, avec souvent un laxisme éducatif, mais surtout marqué par l'incohérence. Celle-ci peut venir de conduites éducatives changeant au gré des circonstances (laxisme total chez soi, sévérité dès que survient un ami), ou tout simplement de contradictions entre le verbal et le non verbal.

8) Il réagit si le jouet va toucher son maître

C'est là la marque d'une bonne aptitude à la défense, mais aussi souvent d'une inversion de dominance. Dans le premier cas, le chiot bouscule le jouet et peut chercher à le détruire. Dans le second cas, il menace en reculant.

On peut procéder avec toute une portée. Comme dans le test de Toman, seul le dominant stable approche du jouet. Si on fait le test en présence de la mère, tous les soumis se réfugient auprès de la mère. Les chiens indépendants se tiennent entre le jouet et la mère.

Ce test est à la fois simple et amusant. Il met très bien en évidence le tempérament hardi et les erreurs éducatives ou les tensions que les propriétaires refuseront de verbaliser.

3 - L'expérience précoce

Ces tests sont en partie tributaires de l'expérience précoce. Celle-ci se fait au cours de la période de formation vers 4 à 7 semaines. En fait, elle commence au moins lors de la phase d'éveil, et même en période néonatale. Elle se termine vers 2 mois. Elle est liée au comportement exploratoire. Le chiot apprend à dialoguer avec l'objet, alors que la socialisation qui couvre la même période, apprend à dialoguer avec les êtres.

Les connexions neuronales s'installent dans le cerveau grâce à ces stimuli répétés. Elles vont permettre l'apprentissage mais aussi la sérénité car le registre comportemental comprendra les réactions usuelles aux nouveautés. Le jeu a donc un rôle majeur dans la formation du caractère.

Le chien doit découvrir un environnement riche, s'habituer à l'herbe, aux bruits de la maison, éventuellement de la ville. Mais s'il a eu une bonne expérience précoce, il s'habitue à tous les bruits, même nouveaux.

Il est souhaitable qu'il puisse partager entre 150 m² et 3 hectares avec ses congénères. En deçà de 150 m² il risque d'avoir un comportement exploratoire limité. Au delà de 3 hec-

tares, c'est le réseau indicateur de zone de circulation, des marques de la meute, qui sert trop flou pour le rassurer (sentiment d'abandon).

Peu à peu il va devenir hardi, confiant, et pourra par la suite affronter les problèmes nouveaux qu'il rencontrera.

Faute d'expérience précoce, il restera inquiet, timide, sujet à des paniques incontrôlées. Il faudra toujours le rassurer. Ainsi un tel chiot urinera dans la maison, sur le lit. Il reviendra du jardin se rassurer près de son maître et uriner d'émotion. Le pire est de le punir de le gronder, ce qui renforcera l'erreur. Au contraire il faut le calmer, le rassurer voire même le féliciter en prenant garde de ne pas le conditionner. La miction est réflexe involontaire, ou vise à marquer sa présence.

A notre avis, le manque d'expérience précoce est pour l'éleveur une cause plus grave et beaucoup plus fréquente que le manque de socialisation avec lequel il est souvent confondu.

Il atteint bien sur les chiots élevés en chenil, en batterie, alors que les soins quotidiens donneront une amorce de socialisation.

Paradoxalement, il frappe aussi les chiots d'éleveurs amateurs lorsque ceux-ci naissent en automne - hiver. L'éleveur fait du surprotectionnisme, redoute les frimas, la pluie etc... et ne sort plus ses chiots. Ceux-ci seront hypersocialisés mais sans expérience précoce, avec un caractère timide. Il restera sujet à des paniques soudaines qui vont le précipiter à travers les rues. Il aura toujours un temps de latence avant de répondre à un ordre ou de trouver une solution face à une situation nouvelle. Dès que cette étape sera franchie, il sera aussi vif qu'un autre. Ces chiens sont donc inaptes au travail, et éliminés avant d'avoir fait leurs preuves.

N'oublions pas que l'expérience précoce est avec le jeu un facteur essentiel à l'établissement d'un bon tempérament mais qu'elle doit s'accompagner, et se poursuivre d'une bonne socialisation envers d'autres êtres vivants, humains ou congénères.

4 - Vérification expérimentale

4.1 - Les données initiales

Depuis nos premières publications relatives aux tests de Campbell, puis du Séminaire SFC de Namur, nous nous sommes préoccupés de savoir quelle valeur on pouvait accorder à ces prédictions. Nos observations personnelles, conduites depuis 1972 dans notre élevage de whippets et sur les cynodromes, nous avaient conduit à adapter les schémas proposés, et même à moduler le développement nerveux décrit par Scott et Fuller. Nos consultations des troubles du comportement reposaient avant tout sur l'analyse des relations homme-chien, à l'aide d'instruments divers dont le jouet animé finit par devenir le pivot. Mais un sentiment, ou même une réussite thérapeutique, ne remplacent pas une vérification expérimentale.

Nous avons donc entrepris celle-ci avec l'aide de Sandrine Renaud qui lui a consacré sa

thèse de Doctorat Vétérinaire (La prédiction du caractère chez le chien, Toulouse 1994). Pour cela nous avons pris 3 portées de whippets, nés à 24 heures d'intervalle et élevés dans les mêmes conditions. Ces whippets étaient issus de géniteurs soit à caractère équilibré, soit à caractère anxieux. Sandrine Renaud a ajouté 8 setters irlandais à cet échantillon, pour corriger l'effet race.

Les tests ont été effectués sur des chiots âgés de 45 jours, dans les conditions prescrites (local inconnu et isolé, avec toit et en plein air, observateur inconnu des chiots). Les tests ont été effectués dans les conditions qui auraient pu être celles d'un éventuel acheteur, donc sans appareillage lourd.

Une fiche a été constituée pour chaque chiot, et les résultats consignés. Cette fiche a été conservée au laboratoire de Zootechnie pendant 3,5 ans, hors disposition de Mlle Renaud. Au bout de ce laps de temps, cette dernière est allée rechercher tous les chiens, analyser leur caractère et consigner ses observations. Nous avons ensuite comparé les résultats à 7 semaines et à 4 ans et observé le caractère adulte par rapport à celui prévu. Le détail de l'analyse figure dans la thèse de S. Renaud qui n'a pu retrouver que 15 adultes pour 21 chiots. Les résultats ont été identiques pour les 2 races, ce qui laisse présumer leur validité générale.

Certains tests n'ont pas eu de valeur discriminatoire, tous les chiots réagissant à l'identique. Il en fut ainsi de la réaction devant un miroir, ou devant une figurine de lévriers. A cet âge les chiots n'ont manifesté aucun intérêt.

Mis devant un leurre animé, tous les chiots ont été effrayés. Le test de Toman (élaboré initialement pour des teckels) a donné des résultats aberrants. Le typage d'un même chiot s'avère différent en fonction de la situation et varie même au cours du temps pour une même situation. A d'autres étapes, tous les chiots ont le même comportement. Les relations sociales ne sont pas fixées dans un même groupe : un chien peut être dominant dans un groupe et soumis dans un autre. Enfin, les deux premiers tests de Campbell (attraction pour l'homme et suivre) ont donné des résultats aberrants avec les whippets qui sont tous apparus timides, craintifs, c'est-à-dire peu socialisés à l'homme alors même que toute leur éducation avait tendu à asseoir cette socialisation, et que cela s'est confirmé chez les adultes.

Appelons les géniteurs ainsi :

- Tar : chienne équilibrée
- Ayl : chienne un peu craintive, anxieuse
- Ant : chienne très craintive et anxieuse
- Cp : mâle équilibré
- Acro : mâle équilibré
- Dy : mâle perturbé

L'accouplement CP x Tar nous donne des chiots tous équilibrés.

L'accouplement Acro x Ayl nous donne moitié d'équilibrés et moitié de peureux.

Enfin Dy x Ant nous donne 1 équilibré pour 4 peureux.

Les chiffres sont insuffisants pour asseoir un déterminisme génétique, mais ils concordent très bien avec cette hypothèse.

4.2 - Les tests prédictifs

1) Dominance d'après CAMPBELL

Sur 15 sujets, 10 ont le même résultat adulte que chiot.
Pour les 5 non conformes, nous notons :

- 2 initialement qualifiés de soumis sont devenus mordeurs par peur. La note change, mais en fait le côté soumis n'a fait que s'hypertrophier jusqu'au pathologique.
- 2 autres ont joué, donc avec une note de dominant alors que leur comportement général restait soumis.
- le dernier a des accès d'incohérence.

Par conséquent, le test est valable 14 fois sur 15 au moins si on remplace la notation chiffrée proposée par Campbell par une estimation plus simple : dominant, soumis, intermédiaire.

Pour les setters, les résultats ont été du même ordre.

2) Modalités réactionnelles

La corrélation est excellente; totale pour prédire un caractère calme ou actif, forte pour morsure ou voix.

3) Jouet animé

Les 5 chiots qui ont joué se sont comporté de la même façon adultes.

Les 4 qui ont fui sont restés peureux adultes. Ceux qui restaient indifférents, le sont restés adultes.

Donc la réaction du chiot au jouet est la même que celle qu'il aura une fois devenu adulte.

Chez les setters le score est aussi de 3 sur 4.

4) Test en open field

Il vise à mesurer l'émotivité. C'est un test classique en éthologie, au cours duquel on laisse l'animal vaquer librement en l'observant. On examine ainsi son activité exploratoire, son activité générale, son émotivité, sa confiance, ses vocalises.

La prédictivité a été excellente pour 75 % des whippets et tous les setters. Chez les whippets le caractère émotif peut provoquer une trop forte inhibition, soit chez le chiot soit chez l'adulte.

5 - Conclusion

Les tests d'analyse ne représentent pas un bon moyen d'analyser le caractère génétique du fait de l'expérience précoce. Ils représentent par contre un excellent adjuvant au choix d'un chiot en fonction du tempérament souhaité. Mais l'essentiel restera alors à obtenir, la capacité de l'éleveur à éduquer un chien, dans un environnement psychologique qui ne se répète pas à l'application des règles de l'éthologie canine.

Le chien lui-même réagit à notre manière de vivre beaucoup plus feutrée et libérale qu'il y a 30 ans. Non seulement l'inversion de dominance est aujourd'hui monnaie courante, mais encore le chien est bien plus rétif qu'il y a 30 ans.

Moins les gens savent dialoguer avec un chien, plus ceux qui le savent encore un peu ont du mal à obtenir satisfaction. Raison de plus pour choisir une race qui convient, un tempérament que l'on saura manier, si l'on ne veut pas se trouver un jour face au comportementaliste ou à l'euthanasie.

Il est illusoire de vouloir codifier un caractère par des chiffres. Par contre on peut très précocement établir les axes généraux de son tempérament et donc répondre à l'attente de l'acheteur.

Pour cela, trois tests sont fiables, surtout si on les combine :

- les tests de manipulation de Campbell,
- le test du jouet animé de Quéinnec,
- le test en open field.

C - Le comportement social du chien (par Dr J.M. GIFFROY)

1 - La hiérarchie de dominance et les autres facteurs de cohésion du groupe

1.1 - Hiérarchie de dominance

a. Généralités

Au sein d'un groupe individualisé peut se former une hiérarchie de dominance, c'est-à-dire, l'établissement de rapports dominant/dominé entre les membres.

Un individu dominant tous les autres est appelé (α); un individu dominé par tous les autres est nommé (ω)

Dans une hiérarchie bien établie, chaque animal sait qui il domine et par qui il est dominé; il occupe une place précise, préalablement déterminée.

Un animal **dominant** est un animal qui bénéficie généralement d'une priorité d'accès à une ressource particulière, comme la nourriture, un partenaire pour s'accoupler ou un lieu de repos.

Un dominant présente habituellement une meilleure aptitude au combat qu'un dominé mais cette différence peut ne pas avoir été testée.

Cette conception récente est quelque peu différente de l'ancienne qui liait l'ordre social à un ordre d'agression et pour laquelle la dominance s'exprimait surtout par la possibilité d'attaquer impunément un dominé.

La dominance est plutôt le fait que, dans chaque paire d'animaux, le dominant a le pouvoir d'inhiber le comportement du dominé ou de provoquer chez lui une réponse d'évitement.

La hiérarchie de dominance au sein d'un groupe est la somme de toutes les relations d'inhibition entre paires d'individus.

Un animal dominant (α) peut-être produit des comportements agressifs dans le passé afin d'obtenir sa position par rapport à un dominé, mais celle-ci ayant été apprise et mémorisée, l'agression n'est plus nécessaire.

Le comportement d'un dominé en présence d'un dominant est différente de celui qu'il aurait en l'absence de celui-ci. Le dominé est aussi «moins libre», il «respecte» le dominant, l'évite ou s'en écarte. Le dominant exerce cet effet soit par sa simple présence c'est le cas le plus fréquent - soit par menace, soit par combat. (Beilharz & Zeeb).

Au concept d'ordre de dominance s'ajoute celui d'ordre d'évitement. Chez les ongulés domestiques, c'est en effet surtout le comportement d'évitement des dominés qui diminue la survenue des agressions au sein du groupe. De la même manière, chez les primates où les postures de soumission sont plus fréquemment observées que les postures de dominance, on parle plutôt d'ordre de soumission (Rowell).

b. chez le loup

Au sein d'une meute de loups s'installe une organisation complexe, comprenant deux hiérarchies, une entre les mâles et une entre les femelles (Zimen).

Chez les mâles, on distingue, par ordre hiérarchique décroissant, un individu (α), des mâles adultes subdominants, les mâles jeunes, puis les louveteaux de sexes mélangés et enfin, éventuellement, un individu (ω) dominé par tous les autres qui peut être considéré comme «bouc émissaire».

Au sein des mâles subdominants, c'est le loup α qui règle la hiérarchie de chacun par son comportement plus ou moins dominateur; la hiérarchie n'est donc pas linéaire, de plus, les différences entre individus sont peu marquées.

Chez les femelles, il y a aussi un individu (α) qui se trouve sur un plan d'égalité avec le mâle (α) : ensuite, on observe les femelles adultes subdominantes entre lesquelles s'établit un ordre linéaire, puis les femelles jeunes et enfin les louveteaux mâles et femelles qui sont soumis à tous.

La femelle (α) domine les mâles subdominants, qui dominent les femelles subdominantes qui elles-mêmes dominent les jeunes mâles auxquels sont soumises les jeunes femelles.

Le groupe de louveteaux ne présente pas la hiérarchie bien établie, il semble que ce soit vers la fin de la première année qu'ils acquièrent leur position.

L'organisation hiérarchique est très stable; elle est maintenue par de nombreuses interactions entre les membres de la meute. Ces interactions ne débouchent que rarement sur un combat, le loup disposant d'un large éventail de moyens de communication. Par contre, au cours de ces interactions, les postures dominantes et de soumission rappellent souvent la position respective des intervenants.

Le couple formé par le mâle (α) et par la femelle (α) bénéficie d'une priorité pour la reproduction; lorsque les conditions de vie sont difficiles, il peut donc être le seul dont la descendance a des chances de survie.

Le couple dominant est également le premier à manger lors de la capture d'une proie. Il s'attribue les meilleurs endroits de repos. Il occupe une position centrale au sein du groupe.

D'une manière générale, le mâle n'est jamais agressif vis-à-vis d'une femelle et vice-versa.

Un dominant rappelle rarement sa dominance à un dominé, sauf s'il est défié. Un dominé proteste si un dominant est trop agressif avec lui. Un dominé menace un dominant qui approche de lui dans l'intention de lui retirer ce qu'il mange et, généralement, le dominant se retire.

Les interactions agressives augmentent lorsque les louves sont en chaleur.

Une femelle dominée peut présenter une lactation nerveuse lorsqu'une femelle dominante accouche. Cela suppose que leurs cycles oestriques sont synchronisés. Cette particularité favorise la progéniture du couple (α) et permet à la femelle dominante de continuer à participer aux activités de chasse en compagnie du mâle dominant sans avoir à s'occuper de sa nichée.

c. chez le chien

Les conditions de vie du **chien domestique** ne lui permettent pas de former des meutes d'une taille suffisante pour constituer un système hiérarchique aussi complexe que celui du loup. Néanmoins, on observe dans de nombreuses circonstances, une tendance à mettre en oeuvre une hiérarchie comparable.

Les anecdotes ne manquent pas qui racontent, que lorsque deux chiens qui ne se connaissent pas se rencontrent, ils établissent une relation dominant-dominé (King cité par Fox & Bekoff).

Aucune hiérarchie de tétée n'a pu être mise en évidence comme c'est le cas dans d'autres espèces (comme le porc). Par contre, plusieurs études (Pawlowski cité par Fox et Bekoff; Wright cité par Pieters et Bekoff cité par Fox & Bekoff) ont démontré qu'au sein d'une portée de chiots s'installe une hiérarchie de dominance à l'occasion de compétitions alimentaires, cela se produit vers l'âge de 4 à 5 mois. Dans des conditions de vie habituelle du chien de compagnie, à cet âge, il a quitté la nichée et se trouve chez son propriétaire définitif. Celui-ci doit donc être attentif; un sujet présentant une tendance à dominer présentera à cet âge les premiers signes de dominance.

Selon Scott & Fuller, la hiérarchie est plus rigide et plus stable chez certaines races étudiées (basenjis et fox-terriers) que chez les autres (cockers et beagles).

La domestication ayant été modifiée, les stimuli sociaux, les signaux exprimant la dominance et la soumission ne sont pas similaires chez le chien et chez le loup et, d'autre part, sont moins souvent utilisés chez le chien que chez le loup.

Chez les «**free ranging dogs**» (chiens retournés à l'état sauvage, abandonnés, errants ou que le propriétaire laisse vagabonder, ils sont désignés par le sigle **FRD** dans la suite de ce texte) les nombreux auteurs américains qui les ont étudiés n'ont cependant jamais pu mettre en évidence de hiérarchie de dominance, sauf au sein des groupes temporaires constitués autour des chiennes en chaleur (voir plus loin). Cette hiérarchie est nette et concerne les mâles; la position d'un individu n'est pas liée à sa taille. Une position élevée dans la hiérarchie n'augmente pas les chances de reproduction de celui qui l'occupe.

Dans un foyer humain où vivent plusieurs chiens, des rapports dominants-dominé peuvent s'installer entre les animaux. Il faut en tenir compte et respecter certaines règles de présence afin que des problèmes d'agressivité intraspécifique ne se développent pas.

Une hiérarchie s'installe normalement **entre l'homme et son chien**. Ce dernier est soumis à son maître qui représente l'individu (α) du groupe; le chien doit aussi être soumis aux différents membres de la famille.

La **prévention de l'installation de la dominance** du chien repose sur la sélection de souches non dominantes, sur le choix d'un animal facile à dominer (en fonction du sexe, de la taille, de la race, de résultats à des tests...), Sur l'établissement précoce de la dominance de tous les membres de la famille dès l'acquisition du chiot (aisé à 4 semaines), sur la réponse correcte à une tentative de dominance de la part du chiot (surtout entre 4-5 mois et la puberté), sur certaines routines alimentaires (le chiot

mange après les personnes...), d'activité (on ignore les sollicitations du chien, on conserve l'initiative des activités, on ne le caresse pas exagérément...), et de sommeil (le chien dort en dehors de la chambre...).

Le fait d'éduquer son chien, de fréquenter un club d'éducation canine et d'une manière générale, n'importe quel apprentissage tend à maintenir la dominance de l'homme.

1.2 - Guidage

D'une manière générale, le guidage est une forme de facilitation sociale (voir plus loin) par laquelle, au sein d'un groupe, un individu appelé guide ou leader, provoque les déplacements et règle leur direction et leur vitesse. Les autres animaux le suivent, soit de manière variable soit toujours selon le même ordre.

Dans un groupe formé par trois chiens féraux à Saint-Louis, on a observé qu'un individu était le guide pour certains déplacements, un autre initiait les mouvements vers le point d'eau et le dernier menait le plus souvent le groupe à la chasse. La meute de cinq chiens féraux étudiée dans la réserve de l'Illinois présentait une hiérarchie de guidage évidente, les déplacements se faisant en file indienne (Nesbitt).

Au sein des groupes constitués autour d'une chienne en chaleur, cette dernière assure le guidage (Daniels). Un comportement de guidage pourrait être à l'origine de la hiérarchie existant au sein d'un attelage de chiens de traîneau.

1.3 - Facilitation sociale

Selon Fraser & Broom, la **facilitation sociale** est le fait que la présence d'un animal effectuant un comportement déclenche ce comportement ou augmente son intensité ou sa fréquence chez les autres animaux. La facilitation sociale est une manifestation de «l'effet de groupe».

Les mêmes auteurs définissent un comportement allélomimétique comme tout comportement que des animaux effectuent ensemble avec une certaine stimulation mutuelle et une certaine coordination.

Les concepts de facilitation sociale, de contagion du comportement, de comportement allélomimétique ou allomimétique, de stimulation sociale, de comportement synchronisé et de mimétisme comportemental que l'on rencontre dans la littérature sont très proches.

La facilitation sociale a pour conséquence que la répartition des activités quotidiennes de chaque individu du groupe reflète celle de la majorité. Cela présente certains avantages : les canidés sauvages sociaux coopèrent lors de la chasse...

Les chiens manifestent une tendance marquée à la facilitation sociale.

Cela s'observe à de multiples occasions (Fox & Bekoff) : les chiots essayent de suivre leur mère dès qu'ils le peuvent; la présence d'un congénère a une action stimulante lors de la prise des aliments (Compton & Scott); lors de la course, un chien est plus rapide s'il court avec un autre (Scott cité par Fox & Bekoff); lors du dressage, l'utilisation d'un «moniteur» rend l'apprentissage plus rapide; dans la chasse des lévriers, les chiens se renvoient mutuellement le lièvre, de même qu'au sein des meutes de chasse à courre.

1.4 - Associations préférentielles

La cohésion d'un groupe d'animaux peut être renforcée par la formation de liens ou d'associations préférentielles entre paires d'individus («relations affectives», si l'on veut utiliser une technologie anthropomorphique).

Lorsqu'une association préférentielle est formée, les deux animaux concernés passent plus de temps en étant proches l'un de l'autre que la distance interindividuelle du groupe.

Ce type de relation, constituerait un des facteurs de cohésion déterminants au sein de la meute chez le loup. La tendance à nouer des relations préférentielles est aussi très marquée chez le chien.

Des études effectuées sur des Beagles de laboratoire ont mis en évidence que certaines chiennes présentent une préférence marquée pour s'accoupler avec certains mâles tandis que les autres sont repoussés (Le Boeuf).

Chez les FDR de Newak, les associations préférentielles semblent être le composant essentiel du système social. Elles constituent le facteur de stabilité des groupes formés (peu nombreux, voir plus loin). Ces associations se forment entre animaux voisins («familiarity») (Daniels). De plus, au sein de cette population, les chiennes s'accouplent d'une façon nettement plus fréquente avec les mâles familiers qu'avec les autres, même si la position hiérarchique ou la taille de ces derniers est plus élevée (Daniels); (Choudhuri & Pal).

1.5 - Comportement de rassemblement de troupeau

Le comportement de rassemblement de troupeau (herding behaviour), propre notamment aux mâles de certaines espèces ongulés, est en rapport avec la conquête et la défense d'un groupe de femelles.

Il consiste en menaces et intimidations de la part du mâle qui poursuit et contourne latéralement du côté opposé au troupeau chaque femelle qui cherche à s'en éloigner; elle se détourne alors du mâle et se dirige en droite ligne vers le groupe.

Ce comportement n'existe pas que chez les canidés sauvages et n'a pas été observé chez les FRD.

Un comportement comparable dans sa forme au comportement de rassemblement du troupeau tel qu'il est ainsi décrit existe peut-être chez le chien domestique. Il aurait été perfectionné et adapté par la sélection chez les chiens Bergers et Bouviers.

On a observé que des chiens n'ayant jamais été mis en contact avec des ruminants ont présenté spontanément ce comportement de rassemblement du troupeau (Ginsburg & Zamis).

2 - La structure sociale

Les animaux domestiques, si les conditions leur permettent, ont en effet tendance à adopter l'organisation sociale qui existe ou qui a existé chez leur ancêtre sauvage.

La **Structure Sociale** est un système dynamique qui règle la nature des relations entre les membres d'une même espèce occupant un espace donné; elle intègre des facteurs comportementaux, sociaux et reproducteurs principalement, et des sources écologiques (visibilité, quantité, qualité, variété et répartition des ressources alimentaires, abris...). Elle règle la taille, la composition et la durée d'existence des groupes, en fonction du sexe, de l'âge et du degré de parenté des animaux.

Le **domaine vital** est l'ensemble des lieux qu'un animal ou qu'un groupe d'animaux fréquente au cours d'une période donnée. Cette zone peut éventuellement être monopolisée, mais elle n'est pas défendue contre l'intrusion des animaux de la même espèce. La surface du domaine vital peut varier, selon la saison, les conditions climatiques, le biotope et d'autres.

Le **territoire** est la portion du domaine dans laquelle le ou les habitants s'opposent par des comportements agonistiques ou par des signaux (urine, matières fécales, chant, phéromones) à l'intrusion de tout individu de la même espèce ou d'individus du même sexe ou encore d'individus de même état physiologique.

Avant d'aborder le chien, examinons les trois types de structure sociale existant chez les **canidés sauvages** (Fox) :

Certains (renard roux) vivent en solitaires. Les proies dont ils se nourrissent sont petites proportionnellement à leur taille. Les animaux adultes sont territoriaux et ne se rencontrent qu'au moment du rut. Les jeunes quittent leur mère au moment du sevrage et se cherchent un nouveau territoire. Il n'y a pas de formation de hiérarchie au sein de la nichée. Les moyens de communication sont peu variés et les messages exprimés sont peu nuancés (tout ou rien).

D'autres (chacals, coyote) vivent en couples ou en groupes familiaux. Les proies chassées sont plus grandes, leur capture nécessite la coopération entre plusieurs animaux, elles peuvent être partagées. Ces canidés ne sont pas territoriaux. Les groupes sont stables et les jeunes passent la saison hivernale avec les parents, puis quittent la famille. La communicabilité entre individus est plus développée, de même que le jeu. Dans certains cas, on observe des relations dominant-dominé.

Enfin, certaines espèces (loup gris, lycaon) vivent en meutes. Leurs proies sont plus grandes que celle des précédents, parfois beaucoup plus volumineuses que l'animal lui-même. La coopération est encore plus poussée. La technique de chasse est très élaborée.

Une meute comprend une ou plusieurs familles; la puberté étant tardive (2 ou 3 ans), les jeunes restent longtemps en compagnie de leurs parents et de leur progéniture des années précédentes ou suivantes. Le nombre moyen d'animaux par meute est en moyenne de 12 avec un maximum observé de 35. La taille des meutes varie en fonction

de la densité et de la taille des proies. Dans certaines conditions, une structure sociale de type II peut être adoptée.

Le loup n'est pas territorial; les domaines vitaux des meutes se recouvrent; leur surface est de l'ordre de plusieurs dizaines à plusieurs centaines de km². La tanière cependant est défendue contre les individus ne faisant pas partie du groupe. De plus, la meute constitue un groupe fermé où les étrangers ne sont pas admis et sont repoussés par tous les membres du groupe. Les moyens de communication entre individus sont très élaborés et fort nuancés.

Une hiérarchie de dominance complexe s'installe (voir plus haut). Le guidage est observé; il est assuré généralement par les individus (α). Une entraide réelle existe parmi les membres : au retour de la chasse, mâles et femelles régurgitent une partie du contenu stomacal afin de nourrir les jeunes et les individus âgés ou handicapés. Les jeunes apprennent à chasser par imitation des adultes.

En ce qui concerne les **chiens féraux** et autres **FRD**, plusieurs études ont été entreprises, aux Etats-Unis dans différents milieux : les quartiers populaires de Saint-Louis (Missouri) par Fox, de Baltimore (Maryland) par Beck, et de Newark (New-Jersey) par Daniels, les faubourgs aérés de Berkeley (Californie) par Berman & Dunbar, les faubourgs de Fort Collins (Colorado) par Lehner, McCluggage, Mitchell & Neil, le centre-ville, les faubourgs et les zones rurales de Sacramento (Californie) par Westbrook & Allen, une zone rurale près d'Auburn (Alabama) par Scott & Causey et une réserve naturelle à Carterville (Illinois) par Nesbitt.

Ces études ont mis en évidence de grandes variations dans la taille des **domaines vitaux** (moyennes allant de 0,79 à 26 hectares, en ville, plusieurs centaines d'hectares dans les zones rurales). Leur surface diminue avec la quantité de nourriture disponible. En général, elle est inversement proportionnelle au degré d'urbanisation. Le groupe de chiens féraux de la réserve de Carterville occupait un domaine vital de 2.850 hectares, les trois groupes de l'Alabama respectivement 444, 565, 1050 hectares, celui de Saint-Louis : 61 hectares.

Lors de ces études, on n'a pas pu mettre en évidence que les chiens, qu'ils soient solitaires ou en groupe, défendent ou marquent un **territoire**.

Dans la plupart des cas, les chiens étaient rencontrés **seuls** (Saint Louis : 66,2%, Baltimore : 50,6%, Berkeley : 82,2%, Fort Collins : 83%, Sacramento : 67%) ou en **groupes** temporaires généralement de deux animaux. Les groupes sont plus nombreux et plus stables en zones rurales qu'en milieu urbain (à Sacramento, 44% des chiens sont vu en groupes dans les zones rurales contre 30% dans le centre et 20% en périphérie). Le statut du chien exerce également une influence à ce sujet : les chiens ayant un propriétaire ont moins tendance à former des groupes que les autres.

Peu d'interactions agonistiques sont observées lors de rencontres; l'évitement mutuel est de règle, il détermine la distance interindividuelle.

Les groupes formés sont de petite taille (deux individus, rarement plus). Ils sont plus ouverts aux autres chiens que les meutes de loups, de chacals ou de coyotes. Ils sont beaucoup moins stables dans leur composition et dans leur permanence. Enfin, ils sont constitués non par des individus apparentés mais par des voisins, c'est-à-dire des ani-

maux dont les centres des domaines vitaux respectifs sont proches (Daniels). Le lien qui unit le groupe est donc l'**association préférentielle**.

Des groupes se constituent pour quelques jours autour des femelles en oestrus; une **hiérarchie** de dominance s'y installe (Daniels). Au sein des autres groupes, même s'ils sont permanents, on n'a jamais mis en évidence de hiérarchie.

Des phénomènes de guidage ont été observés chez le groupe étudié à Saint-Louis (Fos), dans le groupe de la réserve de l'Illinois (Vesbitt) et au sein des groupes formés par les chiennes en oestrus (Daniels).

En général, on ne retrouve pas chez les free ranging dogs la même sociabilité que chez les canidés sauvages bien que le chien possède dans son territoire comportemental tous les éléments nécessaires.

Il semble bien qu'en ville, la fonction adaptatrice d'une telle sociabilité manque (Daniels). En effet, les avantages de cette dernière sont : la défense contre les prédateurs, la défense des zones où l'alimentation est possible alors qu'ailleurs elle est limitée, l'acquisition des choses qui ne peuvent être acquises que par un seul (chasse) et l'accomplissement plus efficace de certains comportements par limitation des plus expérimentés.

Aucune de ces conditions n'existe en ville. Au contraire, les groupes de chiens errants sont moins tolérés par les habitants que les chiens seuls et déclenchent plus souvent l'intervention de la fourrière.

En milieu rural, la tendance à former des groupes est plus développée. Le regroupement présente plus d'avantages qu'en ville; d'autre part les chiens sans propriétaire sont probablement plus nombreux.

Chez les chiens parias du Bengale, la structure sociale observée semble varier également en fonction des mêmes paramètres socio-écologiques (Fox). Elle est relativement complexe et caractérisée par une grande adaptabilité aux conditions rencontrées.

Des groupes temporaires sont formés pour chasser de grands ongulés dans la jungle et pour empêcher l'intrusion des chiens (canidés sauvages) étrangers dans le domaine vital du groupe. Une hiérarchie de dominance est observée au sein de ces groupes.

En dehors de ces activités, les groupes sont dissous. Chaque individu recherche lui-même sa nourriture (ils sont surtout détriphages) quand il n'a pas de propriétaire et défend éventuellement la source de son ravitaillement contre les autres chiens du groupe.

Les **chiens de compagnie** s'intègrent à la famille humaine dans laquelle ils vivent et agissent comme si elle constituait sa meute (voir plus haut, la hiérarchie de dominance). Ils ne sont pas territoriaux, car les signaux qu'ils émettent n'empêchent pas l'accès des congénères (voir plus haut, la communication olfactive) et parce que les endroits défendus ne le sont qu'en fonction d'un apprentissage (chien de garde ou de défense), d'une distance interindividuelle (voiture) ou d'une ressource particulière.

3 - Les moyens de communication

La communication est l'émission par un animal d'un signal olfactif, auditif, visuel ou tac-

tile qui provoque une réponse de la part d'un autre animal de telle sorte qu'un avantage soit acquis, soit par l'émetteur du signal, soit par celui qui le reçoit, soit par le groupe dont ils font partie.

Préalablement à l'étude des différents moyens de communication, il est utile de connaître les aptitudes des organes sensoriels concernés.

3.1 - Communication olfactive

a. Aptitudes olfactives

Le chien faisant partie des espèces macrosomatiques, l'olfaction est pour lui un organe sensoriel particulièrement performant. Remarquons que les loups repèrent leurs proies par l'olfaction.

Les récepteurs sensoriels de l'olfaction, appelés esthésioneurocytes, sont localisés au niveau de la muqueuse olfactive; celle-ci se distingue de la muqueuse respiratoire des cavités nasales et des sinus par une coloration brun jaunâtre qui lui vaut le nom de «tache jaune». Plus elle est étendue, plus l'animal peut percevoir olfactivement.

La mesure de la surface de la tache jaune et le comptage des récepteurs olfactifs par sujet chez différentes races de chiens donnent les résultats suivants : fox terrier: 85,3 cm² et 147.000.000 récepteurs; Berger Allemand : 170 cm² et 200.000.000 récepteurs; labrador 200 cm² et 225.000.000 récepteurs. Chez l'homme, les chiffres sont 10 cm² et 10.000.000 récepteurs.

L'**acuité Olfactive** est définie en fonction de la plus petite concentration d'une molécule donnée dans l'air qui peut être perçue. Les seules substances dont on a étudié objectivement les seuils de perception chez le chien sont les acides organiques de C1 à C8.

b. Communication olfactive

On peut supposer que cette acuité olfactive et cette capacité à discriminer les odeurs font que la communication olfactive est utilisée à de nombreuses occasions, pour transmettre des messages à courte distance ainsi qu'à longue distance (plusieurs Km).

D'autre part, le message olfactif, à l'encontre des autres moyens de communication, n'exige pas la présence de celui qui émet mais persiste plusieurs heures et même plusieurs jours dans la plupart des cas.

La communication olfactive se fait principalement par les **Phéromones**.

Par définition, ces substances sont susceptibles d'être perçues olfactivement par un congénère et de déclencher chez lui une réaction comportementale ou physiologique. Signalons que l'homme est inapte à percevoir la plupart des phénomènes animaux et d'en comprendre la signification.

Des **productions phéromonales** existent chez le chien au niveau des divers organes: les sinus para-anaux, les glandes circumanales, le conduit auditif externe, une zone cutanée particulière de la surface supérieure de la queue, les coussinets plantaires; le métabolisme en produit aussi qui se trouve dans l'urine, les matières fécales et les sécrétions vaginales (Fox 1 Bekoff).

Lors de leur déplacement, les chiens mâles ne vident pas d'un trait le contenu de leur

vessie, mais ils le fractionnent - on a observé jusqu'à 80 mictions en 4 heures (Sprague & Anisko) - de telle sorte que de petites quantités sont émises à certains endroits précis : l'angle d'un mur, un poteau, un arbre, les excréta d'un autre animal, un objet qui se distingue des autres par sa forme, sa situation ou son odeur propre. La miction en position debout, «patte levée», du mâle adulte permet une dispersion plus élevée et meilleure du liquide. Ce comportement constitue de plus un signal visuel (Bekoff).

On a démontré que des chiens mâles passent deux fois plus de temps à explorer un dépôt d'urine d'un congénère mâle de leur colonie que leur propre urine et qu'ils passent deux fois plus de temps à explorer l'urine d'un mâle inconnu que celle d'un mâle connu (Dunbar & Carmichael).

L'exploration olfactive d'un dépôt d'urine est fréquemment suivie d'une miction sur le dépôt en question (Fox).

La castration réduit la fréquence de ce comportement; celui-ci est également moins fréquent chez les individus anosmiques (Hart cité par Houpt & Wolski).

Les femelles effectuent moins de dépôts urinaires que les mâles (Reid, Chantrey & Davie). Cela ne les empêche pas d'utiliser ce moyen comme signal. On sait que les mâles sont plus attirés par l'urine d'une chienne en chaleur que pas ses sécrétions vaginales ou celle de ses glandes anales (Doty & Dunbar). L'urine d'une femelle en oestrus est perçue à plusieurs kilomètres.

Il ne fait guère de doute que ce comportement est destiné à déposer des substances odoriférantes à fonction de communication contenues dans l'urine (Goodwin, Gooding & Regnier).

D'autre part, le comportement éliminatoire est souvent suivi d'un grattage du sol. Ce geste est un signal visuel en lui-même. Les marques qu'il provoque en est également un. De plus, ces traces peuvent être imprégnées de l'odeur des glandes cutanées des coussinets plantaires.

Traditionnellement, il est d'usage de dire que le chien «marque son territoire», parce que ce comportement de miction avec dépôt olfactif a été décrit et expliqué en premier lieu chez des espèces animales territoriales chez lesquelles ce marquage empêche les autres individus de pénétrer dans la zone ainsi délimitée.

Cela ne semble pas être le cas chez le chien : il est fréquent d'observer un chien entrant dans une zone occupée par un autre chien et y uriner (Scott); les dépôts d'urine n'éloignent pas les autres chiens d'une population de free ranging dogs (Bekoff, Fox); de plus ceux-ci marquent le moins dans les zones où ils passent la plus grande partie de leur temps (Bekoff).

Le message olfactif contenu dans l'urine renseigne plus probablement sur le sexe, l'identité, l'état physiologique, la position hiérarchique, etc.... de celui qui émet.

Les matières fécales sont parfois déposées sur des objets verticaux (souche d'arbre...) afin de servir de signaux olfactifs. La sécrétion des glandes anales est normalement éliminée avec elles.

La sécrétion des glandes anales (sinus para-anaux) d'une chienne présente un aspect particulier lorsque celle-ci est en oestrus; elle est séreuse, brunâtre et dépourvue de taches noires. Si on enduit au moyen de cette sécrétion le pelage d'une chienne en

repos sexuel, on observe des tentatives de monte et de copulation de la part des chiens mâles adultes auxquels on présente la femelle ainsi traitée (Donovan). L'urine de la chienne en chaleurs serait un signal olfactif plus puissant. Elle contiendrait des phéromones consistant en des métabolites des hormones oestrogéniques. Les mâles n'auraient cependant pas une connaissance innée de ces messages, car seuls ceux qui sont sexuellement expérimentés montrent un intérêt particulier.

Des gants ayant servi à recueillir la sécrétion des glandes annales de chiens effrayés sont évités par les autres chiens. Si cette sécrétion est placée sur le dos d'un chien, ce dernier est également évité par ses congénères (Donovan). Son odeur très forte et nauséabonde peut être perçue par l'homme.

Une substance odoriférante présente dans les frottis vaginaux des chiennes en oestrus a été identifiée, parmi un ensemble complexe de composés ayant probablement aussi une valeur phéromonale (Goddard & Beilharz). Il s'agit du méthyl-p-*hydroxybenzoate*. Si on applique de petites quantités de ce produit dans le vagin et dans la vulve d'une chienne au repos sexuel, cela provoque chez les mâles, en présence de celle-ci, une intense exploration ano-génitale, des mictions fréquentes, des tentatives de monte et des érections (chez certains sujets).

Des phénomènes physiologiques provoqués par des phénomènes semblables à ceux qui ont été mis en évidence chez d'autres espèces n'ont pas encore été étudiés chez le chien. Cependant diverses informations plaident en faveur d'une similitude dans ce domaine.

Dans les grands élevages (de chiens de laboratoire, par exemple), on observe que si deux chiennes partagent la même cage, elles entrent en chaleurs en même temps ou avec un décalage n'excédant pas deux à trois semaines. D'une manière plus générale, une certaine synchronisation des cycles est observée, avec un regroupement des chaleurs à deux ou trois moments de l'année : janvier, mai et septembre, par exemple dans un élevage de 150 animaux (Puig-Deval). Il n'est pas démontré que les phéromones en sont responsables plutôt que des facteurs liés à la saison, mais la question peut être posée.

De plus, des phéromones interviennent aussi probablement dans la communication homme-chien, particulièrement les phéromones à rôle sexuel sans doute émis par l'être humain lors de la puberté (Pageat).

On observe, par exemple, une modification du comportement d'un chien vis-à-vis d'un enfant devenant adolescent. Ce phénomène peut être lié à l'émission de phéromones par l'adolescent, celles-ci pouvant agir de pair avec la modification de son comportement qui se produit généralement à la puberté.

Selon les récents travaux de Millot, il est établi que, quand un chien vient flairer la région de l'aîne d'une personne, c'est pour pouvoir le reconnaître individuellement. Par contre, lorsqu'il flaire la paume des mains et la plante des pieds - s'il y a accès - c'est pour déterminer son état émotionnel. Il semble, en effet, que la sécrétion des glandes sudoripares eccrines qui sont abondantes dans ces régions, soit le véhicule de ce type d'information.

Le comportement consistant en le fait de se rouler dans des matières dégageant une odeur forte (crottin de cheval, cadavre de lapin...) n'est pas expliqué de manière satisfaisante. Ainsi imprégnés d'une odeur violente, les chiens pourraient renforcer auprès de leurs congénères leur signification olfactive.

3.2 - Communication auditive

a. Aptitudes auditives.

L'**audiogramme** du chien montre que la gamme des fréquences audibles s'étend de 20 Hz à 60.000 Hz (Sander;Hoerlein;Peterson cité par Ewer). L'homme n'entend pas les fréquences supérieures à 16.000 Hz. Certains sons qui sont des ultrasons pour l'homme sont donc audibles pour le chien (sifflet à ultrasons).

Anecdotiquement, nous pouvons estimer que le chien peut discriminer entre deux fréquences proches. Les sifflets en corne utilisés pour les chiens de travail sont fabriqués de manière artisanale; ils diffèrent tous l'un de l'autre et émettent des sons dont les fréquences diffèrent légèrement. Chaque chien a appris à revenir au coup de sifflet de son propriétaire. Lorsqu'un maître siffle, les autres chiens présents ne réagissent pas. La différence de fréquence est suffisante pour que les chiens puissent discriminer.

b. Communication auditive

Chez le chien, la communication auditive serait destinée à renseigner les congénères sur le lieu où se trouve celui qui émet le signal et surtout d'avertir; à longue distance, de l'existence d'autres signaux, visuels et/ou olfactifs. L'apprentissage et la ritualisation peuvent élargir le champ d'utilisation de certains sons (gémissements, aboiements...).

Comparativement aux canidés sauvages, les chiens émettent beaucoup de sons. On observe, selon les races, des variations importantes : les basenjis n'aboient jamais, leur larynx a d'ailleurs, une conformation particulière; certaines lignées de cockers et de teckels sont très bruyantes; les chow-chow et les chiens de traîneau sont plus discrets. Il existe aussi une importante variabilité individuelle dans les caractéristiques physiques des sons émis.

La communication auditive se fait par l'intermédiaire de sons vocaux et non vocaux. Les sons vocaux de base entendus chez le chien sont le gémissement, le cri aigu, le grognement, le miaulement, le jappement, l'aboiement, le grondement, le hurlement et le toussotement. Les sons non vocaux ou sons mécaniques sont le claquement des dents et le halètement.

A côté de ces sons de base, on observe des sons mixtes, constitués par plusieurs sons de base, qui, soit se succèdent, soit se superposent : aboiement-grondement, aboiement grondé, aboiement-hurlement, aboiement hurlé, aboiement jappé... Ce mixage est destiné à exprimer des nuances de la même façon que certaines mimiques faciales (voir plus loin).

Les vocalisations du chien se caractérisent par divers paramètres mesurables : la durée, la fréquence, le volume, la rythmicité qui ont fait l'objet d'études principalement par Bleicher et par Fox.

- le chiot, dès la naissance, émet quatre sons de base : le gémissement, le cri aigu, le grognement et le miaulement,
- lors de la première semaine, apparaît le jappement. A partir de dix jours, le chiot aboie. A l'âge de trois semaines, on entend les premiers grondements,
- le jappement serait le résultat de l'évolution du gémissement tandis que l'aboie-ment proviendrait du jappement,
- les premiers sons mixtes sont élaborés par succession, à l'âge de dix jours, tandis que ceux formés par superposition apparaissent à deux-trois semaines,
- le développement des vocalisations est plus rapide dans certaines races (de berger, de garde...) que dans certaines autres (de compagnie...),
- le sens de l'audition devient fonctionnel chez le chiot entre 14 & 18 jours; il émet cependant des sons dès la naissance, sons qu'il n'est pas en mesure d'entendre. De plus, pendant cette période de surdit , d'autres sons apparaissent et se développent. Ce comportement est donc inné. Si, expérimentalement, on omet de renforcer les vocalisations chez un chiot, on observe qu'à partir de quatre semaines, il utilise moins fréquemment la communication auditive.

Le **gémissement** est utilisé par le chiot pour alerter sa mère et la renseigner sur sa position et sur l'existence d'un inconfort (isolation, faim, douleur, froid, répl tion vésicale...). Ce son est une demande de soins.

Chez l'adulte, il est moins fréquent et peut  tre utilis  à diverses occasions : salutation, invitation au jeu, soumission, d fense, recherche de contact et de soins, d tresse; il peut  tre  mis en groupe.

Certains individus ont appris   g mir pour communiquer avec l'homme. Les **cris aigus** s'entendent chez le chiot dans des situations de d tresse (douleur, peur de la douleur...). Il en est de m me chez l'adulte qui peut de plus exprimer la soumission.

Le **grognement de satisfaction** (en anglais : grunt) doit  tre diff renci  du grondement de menace (en anglais : growl). Il se produit chez le chiot suite   la disparition d'une situation d'inconfort ou de d tresse. Il exprime donc le plaisir, c'est  galement un signal de salutation. On l'entend de moins en moins fr quemment   partir de l' ge de six semaines.

Un son comparable au miaulement est  mis par le chiot dans les m mes circonstances que le g missement.

Le **jappement ou glapissement** est un son dont la fr quence est plus  lev e et dont la dur e est moins longue que le g missement. Il est  mis dans les m mes circonstances que ce dernier chez les chiots plus  g s et chez les adultes. Ce ph nom ne serait une manifestation n ot nique due   la domestication.

L'**aboie-ment** est le son le plus utilis  par le chien. Il est audible   grande distance. La s lection semble avoir, en g n ral, favoris  les souches qui aboient fr quemment, probablement pour obtenir des animaux constituant une bonne alarme sonore. Le chien utilise ce type de signal   de nombreuses occasions : salutation, invitation au jeu, d fense, menace, demande de contact et de soins, d tresse, alerte; l'aboie-ment peut faire l'objet de facilitation sociale. Il constitue une menace plus intense que le grondement. Chez les chiens courants, il est particulier et peut varier en fonction de l'allure du gibier poursuivi.

L'aboie-ment peut  tre combin  au grondement, au hurlement et au jappement. Il est parfois  mis de fa on continue; on parle dans ce cas de trains d'aboie-ments. Par ritualisation, certains sujets  laborent des aboie-ments particuliers lorsqu'ils communiquent avec leur ma tre.

Le **grondement** (ainsi nomm  pour le diff rencier du grognement de satisfaction du chiot) est un grognement de menace et de d fense. On l'entend parfois aussi lors des salutations; il peut  galement exprimer la d tresse ou encore  tre  mis en groupe.

Le **hurlement** est un son tr s  labor  qui diff re d'un individu   l'autre. Il est bien connu chez le loup et le coyote. Il est plus fr quent chez certaines races que chez d'autres : husky, samoy de, malamute, chiens courants. Il est  mis dans diverses circonstances : salutation, appel d'un individu ou d'un groupe d'individus qui sont isol s (les loups hurlent plus fr quemment durant la p riode de l'ann e ou les jeunes deviennent pub res et commencent   se disperser), enfin, lorsque des chiens sont en proie   une excitation collective (poursuite, chasse) ou encore   la tomb e de la nuit, sans raison apparente.

Le **toussotement** est un aboie-ment  touff . C'est un signal de d fense, de menace ou d'alerte.

Le **claquement des dents** est un son vocal qui est entendu dans l'invitation au jeu, la d fense et la menace. L'intensit  est faible et la port e r duite. Il sert donc essentiellement   la communication   tr s courte distance.

Enfin, le **hal tement** est un autre son non vocal de port e r duite entendu dans l'invitation au jeu.

3.3 - Communication visuelle

a. Aptitudes Visuelles

Les axes optiques des yeux sont s par s par un angle de 20   50  selon les races; le champ visuel est de 250   280 . Le chien peut donc voir sur le c t  et, dans une certaine mesure, derri re lui. Le champ binoculaire pr sente de fortes variations ethniques; il est de 70    110  (Prince); la proportion fibres crois es/fibres directes est de 75/25. L'aptitude   voir en **relief** est donc meilleure que chez les herbivores mais moins bonne que chez l'homme et le chat.

L'**acuit  visuelle** du chien n'a pas  t   tudi e. Mais comme celle du chat est inf rieure   celle de l'homme, on peut raisonnablement supposer que c'est aussi le cas chez le chien. Anecdotiquement, on sait que le chien distingue mal le contour des objets immobiles. Par contre, s'ils sont en mouvement, ils sont facilement identifi s, m me   grande distance (l vriers chassant   vue, bergers ob issant   un geste du ma tre   plusieurs centaines de m tres).

Pour voir dans l'obscurit , le chien est avanta g  par son tapis choro dien. De plus, sa r tine pr sente une proportion importante de cellules en b tonnets. Le **seuil de vision nocturne** n'a pas  t  mesur ; on peut cependant affirmer que le chien voit bien la nuit,

mieux que l'homme.

Des études anciennes concluaient à une incapacité du chien à voir les couleurs. Des études plus récentes effectuées chez le chat, ont mis en évidence une aptitude à distinguer deux ou trois couleurs au moins. Il est donc probable que la **sensibilité chromatique** du chien soit comparable.

b. Communication Visuelle

Les signaux visuels se fondent sur les **postures corporelles**, la mimique faciale et l'activité gestuelle. Toute une série d'organes et de régions du corps interviennent : la tête (portée dressée ou abaissée), le regard (fuyant ou fixe), les oreilles (dressées ou couchées), les dents inférieures et supérieures (extériorisées ou non), la queue (position et mouvement), la position du corps sur les membres (bien d'aplomb, prêt à bondir, prêt à se coucher, en décubitus sternal, en décubitus latéral avec présentation de la région ano-génitale), la mise en évidence de zones du corps dont la couleur de la robe est contrastée ou dont le poil est différent (intérieur de la cavité buccale, gorge, ventre, garron, rein), la piloérection. Tous ces éléments peuvent servir de signal visuel à tel point qu'on a établi une «anatomie sociale» du chien (Fox & Bekoff).

Remarquons ici que dans certaines races cette anatomie de la communication visuelle est **modifiée** soit génétiquement soit chirurgicalement : chiens anoures (épagneuls bretons, bobtail) ou écourtés (braques), port des oreilles plus ostentatoire (dobermann) ou plus discret (chiens d'arrêt), piloérection moins évidente chez les individus à poil long (lévrier afghan).

Citons quelques attitudes particulièrement connues :

- le rituel de **salutation** commence par un flairage réciproque du nez puis de la région ano-génitale accompagné par des attitudes de dominance, des attitudes de soumission, des mouvements de compromis et des postures d'invitation au jeu,
- tête dressée, regard dirigé vers le congénère, oreilles droites et immobiles, queue portée : attitude de menace ou de domination.

Le dominant et le dominé se disposent souvent l'un par rapport à l'autre de la même façon que les **traits d'un T**. Le dominant est représenté par le trait vertical orienté vers le milieu du corps (épaule) du dominé qui est figuré par le trait horizontal,

- tête dressée, oreilles droites, queue remuant, lèvres supérieure légèrement retroussée («sourire») : **accueil** amical. Cette attitude s'adresse généralement à l'homme,
- tête détournée, regard fuyant, oreilles couchées, cou rentré, queue remuant un peu : attitude préliminaire au **retrait**,
- tête orientée de bas en haut vers la bouche du congénère, oreilles à demi couchées, position accroupie, queue entre les jambes : attitude de soumission et d'apaisement,

C'est la ritualisation de la demande de régurgitation. De plus, c'est une manifestation de néotomie. Cette posture est parfois accompagnée du léchage des lèvres. Ce mouvement, s'il s'adresse aux mains ou au visage du maître, signifie également la soumission et l'apaisement.

- oreilles couchées, décubitus latéral, queue entre les jambes, présentation du ventre ou de la région ano-génitale au congénère («drapeau blanc») : attitude de **soumission** passive - par opposition avec la précédente qui est une attitude de soumission active (Schenkel),
Cette posture est aussi une ritualisation d'un comportement du chiot par lequel il sollicite de la part de sa mère le léchage du ventre et de l'anus pour déclencher l'élimination. C'est également une manifestation de néotomie. La posture peut être accompagnée d'une miction,
- membres antérieurs fléchis avec appui sur les coudes, cou arqué, pointe du museau tournée vers le haut, oreilles dressées (ou couchées), regard orienté vers le congénère (ou détourné), mouvements latéraux de la queue : **invitation au jeu**. A certaines occasions cette attitude est accompagnée d'une attitude de soumission ou de mouvements alternatifs d'approche et de retrait. Parfois aussi, le chien pose un membre antérieur sur le dos du congénère.

Plusieurs signaux sont généralement utilisés pour exprimer le même message. Quand un animal hésite entre deux tendances, un mouvement de **compromis** peut traduire cette ambivalence et refléter avec une relative précision la nuance. Un mouvement **composite** est également susceptible de signifier alternativement deux intentions opposées.

Il est important de connaître les signaux exprimant la dominance et la soumission chez le chien, de même que les gestes et attitudes par lesquels l'homme peut affirmer sa dominance par rapport à un chien notamment pour prévenir l'apparition de l'agressivité de dominance.

Ces signaux seront également utiles lors de l'examen comportemental. Le vétérinaire en effet, pourra demander au propriétaire d'adopter vis-à-vis de son chien un certain nombre d'attitudes de dominance afin de déterminer s'il domine effectivement son animal. Il est évident que cette démarche ne peut être demandée que si la sécurité des personnes présentes est respectée.

Remarquons que d'une manière générale, l'individu dominant augmente la taille apparente de son corps et donc la menace potentielle qu'il représente, tandis que le soumis, au contraire, réduit sa taille apparente.

Les signaux figurant dans cette liste, pris isolément, peuvent exprimer d'autres intentions que la dominance ou la soumission. Il faut donc plutôt se baser sur un ensemble de signaux.

Les signaux pouvant exprimer la **dominance d'un chien par rapport à un autre chien** sont les suivants :

- regard orienté, fixant le dominé,
- oreilles dressées, dirigées vers le dominé,
- lèvres supérieure retroussée,
- dents extériorisées,
- tête portée haut,
- queue portée horizontalement ou dressée,

- ensemble du corps tendu, rigide, exprimant un «profil haut»,
- piloérection au niveau du dos et du garrot,
- dominant en surplomb par rapport au dominé,
- tête placée au-dessus du cou du dominé,
- antérieur posé sur le cou, le garrot ou le dos du dominé,
- tentative de monte ou d'accouplement,
- dominé saisi par le museau ou par le cou,
- dominé poussé, bousculé ou renversé,
- grognement, grondement.

Les signaux pouvant exprimer la **soumission d'un chien à un autre chien** sont les suivants :

- regard fuyant, détourné, évitant celui du dominant,
- oreilles couchées en arrière, contre la nuque,
- commissure des lèvres tirée en arrière,
- tête portée basse,
- queue portée basse,
- ensemble du corps recroquevillé reflétant un profil bas,
- position couchée sur le côté avec un postérieur levé,
- présentation de la face inférieure du cou, de la gorge, du ventre ou de la région ano-génitale,
- miction de soumission.

Les signaux par lesquels une personne peut exprimer sa dominance par rapport à un chien sont les suivants :

- regarder le chien droit dans les yeux,
- soulever le chien, le prendre dans les bras,
- prendre le chien par la peau du cou ou du dos et le secouer,
- forcer le chien à s'asseoir ou à se coucher,
- manipuler (en poussant ou en tirant) certaines parties du corps du chien pour le forcer à s'asseoir ou à se coucher,
- forcer le chien à se coucher sur le côté ou sur le dos,
- se placer en surplomb par rapport au chien,
- caresser, brosser, peigne,
- toucher la face ou les membres,
- mettre et enlever le collier,
- mettre et enlever la muselière,
- tenir le museau fermé,
- frapper avec la main ou avec un objet (laisse...),
- prendre la nourriture (gamelle) ou un objet qui possède une valeur pour le chien (os, jouet, coussin...),
- déplacer le chien vers le lieu où sa liberté est restreinte (cave, cage...),
- pousser ou repousser le chien,
- tirer le chien par la laisse,
- tirer le chien en le tenant par une partie du corps,

- empêcher le chien de se déplacer,
- réprimander ou commander avec une voix grave et un ton autoritaire,
- gronder, crier, hurler.

Les signaux utilisés par un **chien** pour **exprimer sa dominance par rapport à une personne** sont :

- tous les signaux qui expriment la dominance à un autre chien (voir plus haut) peuvent être adressés à une personne, spécialement lorsque celle-ci émet un signal de dominance,
- menacer, grogner ou mordre lorsqu'une personne émet un signal de dominance.
- donner la patte de manière insistante,
- monter sur les genoux,
- poser les pattes de devant sur les épaules,
- initier ou solliciter une activité (jeu, promenade...),
- se coucher dans un fauteuil ou dans un lit (surtout, celui des adultes),
- empêcher une personne de se déplacer,
- lorsque l'espace est limité, passer avant les personnes,
- lorsque la personne est couchée sur le sol, ou est à «quatre pattes» (enfant) la dominer physiquement, c'est à dire se placer en surplomb par rapport à elle.

Selon Borchelt, la posture particulière du **chien de race**, lorsqu'il est présenté à une exposition exprime la dominance. Le fait de primer et donc de favoriser la reproduction des individus qui apprennent et qui adoptent cette posture peut avoir comme conséquence l'augmentation de la dominance chez les races élevées pour la beauté. Cette affirmation est confortée par Line et Voith qui observent que 88% des chiens présentant de l'agressivité de dominance sont des chiens de race, alors que la population étudiée compte seulement 76% de chiens de race. Enfin les chiffres de Landsberg vont dans le même sens.

Rappelons que la posture «**patte levée**» du chien mâle qui urine constitue un signal visuel servant peut-être à attirer l'attention des congénères sur la présence d'un message olfactif. Il en est probablement de même en ce qui concerne les mouvements de grattage du sol qui suivent le comportement éliminatoire (Bekoff).

Parmi les signaux visuels figurant au sein du répertoire de la communication canine, un certain nombre sont des comportements **ritualisés** (ou des rituels) innés ou appris.

La «demande de régurgitation» appartient au comportement alimentaire du chiot (voir plus haut). Le même patron-moteur existe chez l'adulte; il est un peu modifié dans son expression; son rôle n'est plus d'obtenir de la nourriture, mais d'émettre un signal d'apaisement destiné à un congénère.

Un chien peut apprendre que certains comportements qu'il présente lorsqu'il est malade entraînent un regain d'attention de la part de son maître constituant un renforcement positif. Ces comportements peuvent devenir des signaux de demande de soins par ritualisation.

3.4 - Communication tactile

Des informations transmises par le sens du tact seraient subtilement échangées dans certaines circonstances : chiens qui, se rencontrant, se «tâtent» de la truffe, chiens qui se reposent ou dorment côte à côte, lors des jeux....

- Le comportement agonistique

Le **comportement agonistique** est un comportement qui permet de résoudre un conflit avec un autre animal. Il peut prendre différentes **formes** : la menace, la fuite, le combat, le retrait, une attitude d'apaisement ou de soumission.

Le combat **intraspécifique** concerne deux individus de la même espèce. Il se déroule généralement selon des règles strictement observées chez les espèces portant des armes dont l'utilisation pourrait entraîner la mort du congénère; des mécanismes inhibiteurs se sont développés qui permettent d'éviter ce danger. On parle dans ce cas de **combat ritualisé**. Le terme ritualisé ne correspond pas à la définition de la ritualisation expliquée plus haut.

Durant le jeune âge, les chiots apprennent la «morsure inhibée» qui leur permettra de contrôler l'intensité de la contraction des mâchoires lors des combats. Un combat ritualisé est donc relativement sans danger pour les antagonistes. Il est souvent précédé de menaces et terminé par des signaux d'apaisement.

Le **Combat interspécifique** est celui qui concerne, dans la nature, les interactions entre les prédateurs et leurs proies. Il répond à d'autres motivations que le combat intraspécifique et est exécuté de manière différente.

Un lévrier qui capture un lièvre ne produit pas de grognements ni d'attitudes de menace alors que c'est le cas s'il combat un congénère. Chez le chat, on a mis en évidence que le substrat neurologique des deux types d'interactions est différent. La stimulation de l'hypothalamus latéral provoque le comportement de prédation. La stimulation de l'hypothalamus ventral et médian provoque l'agressivité intraspécifique et l'émotion qui lui est associée.

Une **agression** ou un **comportement agressif**, selon Beilharz et Zeeb, est un comportement dont le but est de repousser un autre individu; ce comportement peut consister en menaces ou en combats avec, comme conséquences éventuelles, la douleur et/ou des blessures.

Heymer en donne une définition plus générale; pour lui, l'agression est un acte physique ou une action de menace d'un individu envers un autre qui réduit sa liberté et sa potentialité génétique.

On parle d'agression intraspécifique quand elle s'adresse à un individu de la même espèce. Chez les animaux sauvages, elle a diverses fonctions, telles que l'espacement des individus afin de mieux exploiter les ressources de l'environnement, la sélection des meilleurs reproducteurs, la défense de la progéniture...

L'agression interspécifique concerne les animaux appartenant à une autre espèce : proies, prédateurs, l'homme dans le cas d'espèces domestiques...

L'**agressivité** d'un individu correspond à sa motivation à produire des comportements agressifs; elle est mesurée par le nombre d'agressions qu'il effectue.

L'agression se traduit plutôt par des menaces lorsqu'elle est en conflit avec d'autres systèmes comme la peur, par exemple ou quand sa motivation est faible; la menace pouvant être considérée comme un mouvement d'intention.

La principale **arme** de combat qu'utilise l'espèce canine est sa denture. Des coups de pattes ou des bousculades sont utilisés pour se dégager ou pour déséquilibrer l'adversaire. Chacun des combattants essaye d'éviter les mâchoires de l'autre et de le saisir au cou, au garrot ou à l'épaule. Le vainqueur est celui qui parvient à jeter son antagoniste au sol et à l'y maintenir sous la menace de ses dents ou grâce à ses antérieurs.

Lorsque le vaincu adopte une position de soumission, le vainqueur arrête le combat et des signaux d'apaisement sont échangés. Par apprentissage cependant, cette inhibition peut disparaître.

Lorsque deux chiens se battent, il faut être extrêmement prudent si on veut les séparer, le mieux est de saisir la queue ou le membre postérieur d'un des antagonistes et de la tirer en arrière le plus vite possible.

Quatre attitudes de base sont susceptibles d'apparaître lors du comportement agonistique : la dominance, la menace défensive, la soumission active et la soumission passive (Goddard & Beilharz).

L'**agression** canine se concrétise comme l'apparition ou la probabilité d'apparition de la séquence comportementale suivante : aboiement, grondement, morsure (Borchelt). La menace précède normalement l'attaque, elle peut disparaître par apprentissage.

L'agression constitue, du fait de sa fréquence et de la gravité de ses conséquences, le problème comportemental majeur chez le chien.

L'étude de Lansberg concerne 459 cas de problèmes comportementaux référés à trois cliniques, une au Canada et deux aux Etats-Unis. Les cas d'agression représentent 59% du total. Borchelt a recensé 372 cas de problèmes comportementaux canins à New-York. Les conduites agressives concernent 66% d'entre eux.

La nomenclature des problèmes comportementaux n'est pas standardisée, chaque auteur proposant la sienne.

En ce qui concerne l'agression, plusieurs classifications ont été proposées. (Moyer, Beaver, Hart, Blackshaw, etc....) Celle qui est retenue est celle de Borchelt; elle est basée sur les situations stimulantes et sur la description des composantes gouvernementales de l'agression. Elle comprend l'agression de dominance, l'agression provoquée par la peur, l'agression de prédation, l'agression de protection, l'agression de possession, l'agression provoquée par la douleur, l'agression provoquée par la punition, et l'agression intraspécifique.

La dernière forme concerne l'agression dirigée vers les congénères. Les autres, qui concernent particulièrement l'homme, sont assez apparentées à l'agression intraspécifique du fait que, par sa domestication très ancienne et par sa socialisation, le chien

considère que l'homme et lui constituent un groupe unique.

Borchelt répartit ses 245 cas d'agressions canines de la manière suivante : agression de dominance : 20%, agression provoquée par la peur : 23%, agression de prédation : 1%, agression de protection : 17%, agression de possession : 17%, agression provoquée par la douleur : 2%, agression liée à la punition : 7%, et agression interspécifique : 12%.

Parmi ces formes d'agression, remarquons que plusieurs d'entre elles ressortent directement de l'éthogramme : l'agression de dominance, l'agression de prédation, l'agression intraspécifique... Elles présentent une fonction biologique dans les conditions naturelles. Si les conditions déclenchantes sont présentes, le chien est normalement programmé pour réagir agressivement, même si ce comportement n'est pas souhaitable pour son propriétaire.

Toutes les formes d'agression citées ci-dessus peuvent évoluer plus ou moins par **apprentissage** («instrumentalisation»). C'est pourquoi Borchelt n'a pas retenu la catégorie d'agression apprise, reprise par d'autres auteurs.

En effet, l'agression, comme tout comportement, se développe afin de gagner en efficacité : le chien qui a peur ou qui craint d'avoir mal, mord plus fort, plus vite et sans menacer, quand il a appris que l'effet de son agression, est le retrait de la personne constituant pour lui un stimulus défavorable; dès lors, il anticipe.

Chez le même animal, **plusieurs formes** d'agression peuvent coexister. Borchelt constate que 75% des chiens présentant de l'agression de dominance présentent aussi de l'agression de possession et que 22% d'entre eux présentent aussi de l'agression de protection.

L'agression peut aussi accompagner un **autre problème** comportemental, non lié au comportement agonistique. Parmi les chiens, présentant de l'agression provoquée par la peur, recensés par Borchelt, 56% présentaient aussi des problèmes de peur, d'autres stimulations et 19% des problèmes d'anxiété de séparation.

Borchelt a réussi à déterminer les situations déclenchantes de toutes les agressions qu'il a rencontrées et il les a donc toutes classées dans une des catégories décrites ci-dessus.

Certains auteurs, notamment Hart & Hart, observent de - rares - cas qu'ils ne peuvent expliquer. Ils parlent alors d'**agression idiopathique**.

Elle constitue un comportement vraiment anormal en ce sens qu'elle ne peut être rattachée à aucun élément de l'éthogramme. Des lésions neurologiques pourraient expliquer un certain nombre de cas.

CHAPITRE IV

Le chien et la loi

1. Introduction

De nos jours, le chien fait partie intégrante de la vie quotidienne des Français. Plus de 8 millions cohabitent avec nous. Il est même quelque fois considéré, par certains d'entre nous, comme un membre à part entière de la famille. Cette situation engendre des droits et des devoirs. Etre propriétaire d'un animal, c'est être responsable de son bien être et de sa santé, ainsi que du respect des autres. En effet, si sa présence nous apporte bien des satisfactions, elle nous crée sans conteste des obligations. Plusieurs textes de loi tentent de donner des solutions à nos problèmes. L'ignorance de ces textes peut générer des situations conflictuelles non souhaitables. Deux grands thèmes sont présentés, le chien et sa protection et les obligations du maître. On présente également la loi 99-5 du 6 janvier 1999 trop connue sous le nom de loi "anti - Pit-Bull" alors que c'est en réalité une loi sur la protection animale. Elle a des implications sur le fonctionnement de la cynophilie Française, nous allons les aborder dans ce chapitre.

Il n'est pas question de faire ici un cours de droit sur le chien et la loi, c'est le rôle de spécialistes, il en existe de très compétents. L'objectif est de vous donner un bref aperçu de l'évolution de la loi, qui en fait, a suivi l'évolution des mentalités et quelques repères par rapport à nos activités cynotechniques.

Les textes réglementaires sont publiés dans le "Journal Officiel", et font l'objet de nombreux articles dans les divers codes qui nous régissent (Code Civil, Code Pénal, Code Rural, etc.). A côté de ces différents textes officiels, il convient de mentionner l'existence de chartes éthiques, comme la "Déclaration Universelle des Droits de l'Animal" (15 octobre 1978 UNESCO Paris), qui n'ont pas force de loi mais qui concourent à l'évolution des idées, quant à la protection de l'animal.

2. Historique

Depuis plus d'un siècle, le législateur s'intéresse à l'animal de compagnie. Le nombre toujours croissant des animaux familiers et leur intégration dans les foyers, qui sont de moins en moins ruraux, font que notre législation doit s'adapter en permanence.

Les premières lois en faveur des animaux sont en fait des préceptes religieux, la protection animale, qui semble une notion récente, s'est en fait construite au fil des siècles par l'intermédiaire de politiques qui ont reconnu en l'animal un être sensible, qu'il fallait protéger des mauvais traitements de certains êtres humains.

Un certain nombre de lois, décrets et arrêtés régissent le fonctionnement de la cynophilie Française (identification par tatouage, livre des origines, etc.). Nous ne citerons ci-

dessous que les étapes les plus caractéristiques de l'évolution de la réglementation sur les animaux.

25 juillet 1791

Depuis toujours l'animal était considéré comme une chose, un bien inanimé sur lequel le maître avait droit de vie et de mort. Il faut attendre le 25 juillet 1791 pour que soit votée une loi défendant les animaux : le Code pénal qualifie de crime "l'empoisonnement par malice, vengeance, dessein de nuire, de certains animaux appartenant à autrui". La sanction pouvait aller jusqu'à six ans de fers. Mais cette loi protège le propriétaire de l'animal qui reste considéré comme un bien.

2 décembre 1845

Création en France de la Société Protectrice des Animaux (S.P.A.), sur proposition de Général Grammont. La première Société Protectrice des Animaux a été créée en Angleterre en 1824.

2 juillet 1850 «Loi Grammont»

En 1850, fut votée à l'Assemblée Nationale, après de houleux débats, la première loi entièrement consacrée à la protection des animaux. Cette loi Grammont, promulguée le 2 juillet 1850, punit d'une amende de un à quinze francs et de un à cinq jours de prison "les personnes ayant fait subir publiquement des mauvais traitements aux animaux". Mais, elle ne prévoit rien si les mauvais traitements ont lieu en privé.

7 juillet 1959

Le décret n° 5961051 du 7 juillet 1959, abroge la Loi Grammont et instaure une amende de 60 à 400 francs et 8 jours de prison ou plus, pour celui qui maltraite un animal (en public ou en privé); ce dernier peut alors être confié à une association de protection animale.

19 novembre 1963

La loi n° 63-1143 du 19 novembre 1963 crée le délit d'acte de cruauté, renvoyant ainsi les auteurs d'actes ou de sévices graves devant les tribunaux.

22 septembre 1971

En 1971, la loi Griotteray du 22 décembre s'intéresse spécifiquement aux chiens et aux chats. Son but était de protéger les jeunes animaux et de défendre leurs acheteurs. Décret d'application le 21 avril 1975.

10 juillet 1976

La grande date à retenir est celle du 10 juillet 1976, jour de l'adoption de la loi n° 76-629 relative à la protection de la nature. Cette loi édictant la Charte de l'animal, qualifié comme un "être sensible" et marque ainsi un tournant décisif dans le statut de l'animal qui n'est plus une "chose" comme le stipulait le Code civil depuis 1804.

15 octobre 1978

Première déclaration des droits de l'animal au siège de l'UNESCO à Paris.

22 juillet 1996

Cette loi (96-647) précise : «L'utilisation d'un animal pour tuer, blesser ou menacer est assimilée à l'usage d'une arme». C'est donc l'assimilation d'un chien, en ce qui nous concerne, à une arme par destination.

6 janvier 1999

La récente loi du 6 janvier 1999 régleme la détention de certains types de chiens, instaure le certificat de capacité au dressage au mordant, dans son second volet, complète les mesures de protection des chiens, en créant le certificat de capacité à l'élevage, en généralisant l'obligation du tatouage, en réglementant le commerce, le transport et la détention, et en aggravant les sanctions pour mauvais traitements et en précisant le statut de l'animal.

3. Droits et devoirs

3.1 - La protection animale

Les textes se référant à l'animal sont très nombreux et concernent l'ensemble de la législation française dans ses différents Codes. Ils énoncent des règles relatives à la protection du chien, mais aussi aux devoirs de l'homme envers lui.

La maltraitance

Le nouveau Code pénal, entré en vigueur le 1er mars 1994, classe désormais les infractions contre les animaux dans une catégorie distincte des autres : c'est le livre V du nouveau Code intitulé "Des autres crimes et délits".

Depuis l'adoption de la loi du 6 janvier 1999, ce même Code a accru la sévérité des peines prévues pour les infractions commises à l'encontre des animaux.

Les sévices graves ou actes de cruauté

Ce sont des délits justiciables du tribunal correctionnel. Ils sont prévus à l'article 521-1 (ex 453) du Code pénal. Un alinéa est ajouté concernant l'abandon qui est puni des mêmes peines. Les sanctions sont passées de six mois de prison et 50 000 francs d'amende à 2 ans d'emprisonnement et 200 000 francs d'amende.

Les mauvais traitements

Ce ne sont plus des délits mais des contraventions passibles du tribunal de police. Ils sont prévus aux articles 653-1, 654-1, et 655-1. Devant l'absence de textes définissant les mauvais traitements et les actes de cruauté, la qualification des faits est de la compétence du juge. Cependant, l'acte de cruauté s'analyse souvent en une violence particulièrement odieuse exercée sur un animal et qui dénote une volonté perverse. Il est inspiré par une méchanceté réfléchie et l'intention d'infliger une souffrance.

Le nouveau Code pénal diffère de l'ancien, en ceci, que les anciens articles servaient à la protection de l'animal pour le bénéfice de l'homme. Les nouveaux articles ont été affectés à la protection de l'animal pour l'animal, ce qui est un progrès.

Atteintes à la vie ou à l'intégrité d'un animal

Les articles du Code pénal 653-1 (atteinte involontaire à la vie ou à l'intégrité de l'animal) et 655-1 (atteinte volontaire à la vie d'un animal avec mort) prescrivent des peines d'amendes de 3ème classe (3 000 francs au plus) et de 5ème classe (10 000 francs au plus) mais pas de peine d'emprisonnement.

Le commerce

La vente d'un chien est soumise aux mêmes réglementations que la vente de n'importe quel objet. Elle présente cependant quelques spécificités concernant les garanties. Une série de mesures a été adoptée dans la loi du 6 janvier 1999 pour moraliser ce commerce particulier et limiter la reproduction anarchique des chiens qui débouche sur des abandons. Par la professionnalisation (déclaration, certificat de capacité, etc.), le contrôle des ventes par petites annonces, l'interdiction de vente dans les foires et sur les marchés, l'intensification des contrôles des centres de vente.

3.2 - Les obligations

Définition de la responsabilité

Le Code civil (article 1385) indique que la responsabilité civile du fait des animaux, et donc, obligation de réparer les dommages éventuels qu'ils peuvent causer, incombe sans ambiguïté au maître ou à celui qui les garde.

Le propriétaire du chien doit être assuré. En pratique, les contrats d'assurances responsabilité civile "multirisques - habitation" couvrent généralement les dommages causés aux tiers par les animaux domestiques. Vous devez vérifier auprès de votre assureur, si cette couverture est valide lors de vos activités cynophiles.

Les conditions de divagation

La divagation a été définie par la loi 89-412 du 22 juin 1989, «Est considéré comme étant en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de garde d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qu'il est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation». Cette réglementation comporte des restrictions en milieu urbain, où le maire peut prendre des arrêtés et rendre obligatoire le fait de tenir son chien en laisse sur la voie publique en ville.

L'identification des chiens

L'identification des chiens par tatouage, a été mise en place par le Ministère de l'Agriculture en 1971, et la gestion en a été confiée à la Société Centrale Canine avec la mise en place d'un fichier central. Entre 1989 et 1992, un certain nombre lois, décrets et arrêtés, ont imposé le tatouage pour tout transfert de propriété, pour les chiens vivants

dans un département infecté de rage, pour partir en Corse et dans les départements d'Outre-mer, pour les séjours dans un camping ou un centre de vacances. La loi de protection animale du 6 janvier 1999 a rendu obligatoire l'identification de tous les chiens nés après cette date et âgés de plus de 4 mois. Avant l'achat ou l'adoption d'un chien, celui-ci doit être identifié par tatouage, aux bons soins de celui qui le vend ou qui le donne.

Une disposition oubliée est le port obligatoire du collier avec plaque d'identification (loi du 6 octobre 1904).

Les nuisances

Chacun est libre d'avoir un chien chez lui, à la condition que celui-ci (en particulier par les aboiements), ne soit pas source de bruits gênants par rapport au niveau du bruit ambiant. Le fait de troubler de façon excessive la tranquillité des voisins, est susceptible d'engager la responsabilité du maître, en application de dispositions spécifiques, relatives aux nuisances sonores (décret du 18 avril 1995). Ce texte sanctionne d'une amende de 3 000 francs au plus, le gardien d'un animal auteur d'un bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage.

Une autre nuisance la propreté de la rue et des lieux publics, le Code pénal prévoit une amende dans son article R. 30-14.

La détention de certains types de chiens

Les chiens dits "dangereux" ont été divisés en deux catégories : les chiens "d'attaque" et les chiens de "garde et de défense". A partir du 1er juillet 1999, la détention de ces chiens est encadrée par une réglementation spécifique : détention interdite aux mineurs, déclaration en mairie, identification, vaccination antirabique et assurance responsabilité civile obligatoire. Pour les chiens dits "d'attaque" (Pit-bull par exemple) s'ajoutent l'**interdiction d'acquisition**, de cession, d'importation et la **stérilisation obligatoire**.

4. La loi 99-5

4.1 - Les 5 chapitres de la Loi 99-5

La loi du 6 janvier 1999, promulguée après un fort tapage médiatique autour des "Pit-Bull", comprend plusieurs chapitres où sont traités effectivement les animaux dangereux, et en particulier ceux qui ont défrayé la chronique (chapitre 1), mais aussi et très longuement la protection animale (chapitres 2 à 5). Le plan de la loi est le suivant :

1. des animaux dangereux et errants,
2. de la vente et de la détention des animaux de compagnie,
3. du transport des animaux,
4. de l'exercice des contrôles,
5. dispositions diverses.

4.2 - La Loi 99-5, les décrets et les arrêtés

A la suite de cette loi, des décrets et arrêtés ont été publiés pour préciser des points particuliers. Vous trouverez ci-après la liste des textes avec un bref aperçu des thèmes traités.

Loi 99-5 du 6 janvier publiée au J.O. le 7 janvier 1999

- animaux dangereux,
- protection animale.

Arrêté du 27 avril publiée au J.O. le 30 avril 1999

- liste des chiens susceptibles d'être dangereux.

Arrêté du 23 septembre publiée au J.O. le 9 octobre 1999

- modalités de surveillance vétérinaire des chiens et chats cédés au gestionnaire d'un refuge pour leur adoption et provenant d'un service de fourrière.

Décret 99-961 du 24 novembre publiée au J.O. le 25 novembre 1999

- protection des animaux en cours de transport.

Arrêté du 24 novembre publiée au J.O. le 25 novembre 1999

- modification de l'arrêté du 5 novembre 1996 concernant la protection des animaux en cours de transport.

Décret 99-1164 du 29 décembre publiée au J.O. le 30 décembre 1999

- caractéristiques des lieux de dépôt pour animaux,
- précisions sur la déclaration, la stérilisation et l'obligation d'assurance,
- dispositions relatives au dressage des chiens au mordant,
- dispositions pénales.

Arrêté du 29 décembre publiée au J.O. le 30 décembre 1999

- modèles de déclaration et récépissé pour les mairies.

4.3 - Les implications sur la vie courante (arrêté du 27 avril 1999)

Cet arrêté donne la liste des chiens susceptibles d'être dangereux

Les chiens de première catégorie (chien d'attaque)

«Pit-bulls» : assimilables aux chiens de race Staffordshire terrier et American Staffordshire terrier - sans être inscrit au L.O.F.

«Boer-bulls» : assimilables aux chiens de race Mastiff - sans être inscrit au L.O.F.

«Tosa» : assimilables aux chiens de race Tosa - sans être inscrit au L.O.F.

Les mesures obligatoires pour les chiens de première catégorie

Tableau en annexe

Les chiens de deuxième catégorie (chien de garde et de défense)

Staffordshire terrier : ou Bull terrier du Staffordshire - inscrit au L.O.F.

American Staffordshire terrier : ou Staffordshire terrier Américain - inscrit au L.O.F.

Tosa : - inscrit au L.O.F.
Rottweiler : inscrit au L.O.F. ou sans être inscrit au L.O.F.

Les mesures obligatoires pour les chiens de deuxième catégorie

Tableau en annexe.

4.4 - Les implications sur l'élevage et le commerce

Les chapitres 2 à 5 de la loi 99-5 sont consacrés à la protection animale. On peut y trouver, en particulier, des textes, qui seront précisés par des décrets et arrêtés. Ces textes donnent lieu à des modifications des Codes, du rural en grande partie.

Définition de la notion d'éleveur

L'article 276-3 du Code rural définit l'élevage de chiens comme une activité consistant à détenir des femelles reproductrices et donnant lieu à la vente d'au moins 2 portées par an.

Le certificat de capacité

Création d'un "Certificat de capacité à l'élevage", délivré par l'autorité administrative, qui statue au vu des connaissances ou de la formation, et notamment des diplômes ou de l'expérience professionnelle. Un arrêté doit préciser ces dispositions.

Gestion de la publicité et de la vente

L'article 15 prévoit les nouvelles mesures concernant la vente ou le placement à titre gratuit des animaux. Dans l'article 16 sont précisés les conditions de vente et les documents qui accompagnent la cession. La publicité est également réglementée ainsi que l'usage du nom d'une race, réservée aux seuls chiens inscrits au livre des origines.

Réglementation de la détention et du transport

La gestion des refuges et fourrières est réglementée, des précisions ont été apportées dans l'arrêté du 23 septembre 1999 et le décret du 29 décembre 1999. Il en est de même pour le transport d'animaux (Décret et arrêté du 25 novembre 1999). En particulier les conditions d'ouverture d'un véhicule stationné en plein soleil, lorsque la vie de l'animal est en danger.

4.5 - Les implications sur le sport canin

De par son article 211-6 la loi 99-5 impose : «Le dressage des chiens au mordant n'est autorisé que dans le cadre des activités de sélection canine encadrées par une association agréée par le Ministère de l'Agriculture et des activités de surveillance, de gardiennage et de transport de fonds.» Il est clair que nos activités actuelles rentrent dans le cadre de la loi moyennant certains aménagements de nos structures et de nos pratiques. Les activités de surveillance, de gardiennage et de transport de fonds sont le fait de professionnels. Un certain nombre de mesures a été mise en place par la S.C.C. et la C.U.N., elles sont présentées ci-après.

Le C.S.A.U.

Afin de démontrer la sociabilité de nos chiens, un Certificat de Sociabilité et d'Aptitude à l'Utilisation a été mis en place en préalable à toute participation à une compétition dans une des disciplines gérées par la Commission d'Utilisation Nationale et à tout exercice incluant du mordant. Cette certification peut être néanmoins obtenue par tout propriétaire de chien qui le désire, à condition de fréquenter un club.

La licence

L'objectif de cette mesure est double : identifier et gérer les compétiteurs et les adhérents des clubs, offrir à ceux-ci une protection par une assurance qui leur donne une couverture lors des entraînements et des compétitions.

Les chiens autorisés à la pratique des disciplines incluant du mordant

La condition définie par la loi pour la pratique du mordant «activités de sélection canine» impose que seules les races qui ont, dans leur standard, l'indication qu'elles sont soumises au travail dans une discipline comportant du mordant, pourront pratiquer les tests et la compétition (R.C.I., Mondioring, Ring, Campagne).

Liste des races de chiens soumises au travail dans une discipline comportant le mordant :

1er groupe : Chiens de berger et de bouvier

- Berger Allemand, Berger Australien (Kelpie), Bergers Belges, Bergers Français, Berger Britannique (Border Collie), Berger Hollandais.
- Bouvier Australien, Bouvier des Ardennes, Bouvier des Flandres.

2è groupe : Chiens de type Pinscher et Schnauzer - Molossoïdes et chiens de bouvier suisses

- Doberman, Schnauzer géant, Boxer, Rottweiler, Hovawart

3è groupe : Chiens Terriers

- Airedale Terrier

Le brevet de moniteur de club

L'article 211-6 la loi 99-5, impose également : « Seuls les dresseurs détenant un certificat de capacité peuvent exercer l'activité de dressage des chiens au mordant, et acquérir des objets et des matériels destinés à ce dressage. Il en est de même pour les responsables des activités de sélection canine mentionnées à l'alinéa précédent. Le certificat de capacité est délivré par l'autorité administrative aux candidats justifiant d'une aptitude professionnelle».

La C.U.N. en accord avec le Ministère de l'Agriculture a mis en place une formation qualifiante "Brevet de moniteur de club habilité à la pratique des disciplines incluant du mordant", en vu de l'obtention du certificat de capacité. Cette formation est sanctionnée par un contrôle des connaissances qui permet l'attribution du "Brevet de moniteur de club

habilité à la pratique des disciplines incluant du mordant". L'accès à cette formation fait l'objet de prérequis définis dans un cursus.

L'arrêté qui définit les conditions exactes d'attribution du certificat de capacité n'est pas encore publié.

Annexe 1 du chapitre IV

Les mesures obligatoires pour les chiens de première catégorie

Mesures		Sanctions
Acquisition, cession, importation, élevage	Interdit	6 mois d'emprisonnement 100 000 F d'amende
Détention	Interdite aux mineurs, aux personnes condamnées (casier n° 2)	3 mois d'emprisonnement 25 000 F d'amende
Déclaration à la Mairie	Obligatoire	Amende de 5 000 F
Identification (tatouage)	Obligatoire après 4 mois	Amende de 3 000 F
Vaccination (antirabique)	Obligatoire	Amende de 3 000 F
Assurance (responsabilité civile)	Obligatoire	Amende de 3 000 F
Récépissé de déclaration en mairie	Présentation obligatoire à toute réquisition	Amende de 3 000 F
Port de la muselière et laisse	Obligatoire	Amende de 1 000 F
Accès aux lieux et aux locaux ouverts au public	Interdit	Amende de 1 000 F
Accès à la voie publique	Port de la muselière et de la laisse obligatoire	Amende de 1 000 F
Accès aux transports en commun	Interdit	Amende de 1 000 F
Dans les parties communes des immeubles collectifs	Stationnement interdit port de la muselière et de la laisse obligatoire	Amende de 1 000 F
Stérilisation	Obligatoire	6 mois d'emprisonnement 100 000 F d'amende

Les mesures obligatoires pour les chiens de seconde catégorie

Mesures		Sanctions
Acquisition, cession, importation, élevage	Autorisé	Aucune
Détention	Interdite aux mineurs, aux personnes condamnées (casier n°2)	3 mois d'emprisonnement 25 000 F d'amende
Déclaration à la Mairie	Obligatoire	Amende de 5 000 F
Identification (tatouage)	Obligatoire après 4 mois	Amende de 3 000 F
Vaccination (antirabique)	Obligatoire	Amende de 3 000 F
Assurance (responsabilité civile)	Obligatoire	Amende de 3 000 F
Récépissé de déclaration en mairie	Présentation obligatoire à toute réquisition	Amende de 3 000 F
Port de la muselière et laisse	Obligatoire	Amende de 1 000 F
Accès aux lieux et aux locaux ouverts au public	Port de la muselière et de la laisse obligatoire	Amende de 1 000 F
Accès à la voie publique	Port de la muselière et de la laisse obligatoire	Amende de 1 000 F
Accès aux transports en commun	Port de la muselière et de la laisse obligatoire	Amende de 1 000 F
Dans les parties communes des immeubles collectifs	Port de la muselière et de la laisse obligatoire	Amende de 1 000 F

CHAPITRE V

La Société Centrale Canine

1. Définition

La Société Centrale Canine (S.C.C) ou plus précisément « La Société Centrale Canine pour l'amélioration des races de chiens en France » est une Union ayant pour but de regrouper des associations régies par la loi de 1901, dont l'objectif est de contribuer à l'amélioration, à la diffusion et à la défense en France de toutes les races canines (utilité, sport et agrément).

Elle a été fondée en 1882 et reconnue comme établissement d'utilité publique par décret du 28 avril 1914.

La loi du 1^{er} juillet 1901 est le texte de base qui régit le fonctionnement de la S.C.C. et des associations qui y sont affiliées.

Elle comprend deux sortes de membres :

- les Sociétés Canines Régionales,
- les Clubs Spéciaux (ou Clubs de races).

2. Organisation

2.1 - assemblée générale

L'assemblée générale de la S.C.C. est composée des représentants des membres fédérés (Sociétés Canines Régionales et Clubs de races).

Chaque association a un nombre de représentants proportionnel au nombre de membres cotisants; un représentant de 50 à 300 membres cotisants, et au dessus de 300 membres : un représentant par tranche de 300 membres ou fraction égale ou supérieure à 150.

L'assemblée générale est qualifiée d'extraordinaire lorsqu'elle est appelée à se prononcer sur une modification des statuts et d'ordinaire dans les autres cas.

C'est l'instance législative, elle réunit les seuls représentants désignés par les associations affiliées et détient tous les pouvoirs; sa composition et sa tenue sont prévues par les statuts.

Les Présidents des associations affiliées, font partie de droit de la représentation de leur association.

Les assemblées générales doivent être convoquées et tenues conformément aux prescriptions des statuts et du règlement intérieur de la Société Centrale Canine. Le délai de

convocation est au minimum de 15 jours.

Le vote par procuration n'est pas admis. Le vote par correspondance n'est admis que pour les élections et, chaque sociétaire, doit être mis en mesure de pouvoir exercer son droit de vote, soit directement, soit par correspondance.

Les membres d'honneur peuvent assister aux assemblées générales.

L'assemblée générale ordinaire se réunit une fois par an sur convocation du Président, elle est appelée à :

- entendre les rapports sur la gestion du Comité, sur la gestion financière et morale,
- approuver les comptes de l'exercice clos présenté par le Comité,
- voter le budget de l'exercice suivant,
- délibérer sur les questions mises à l'ordre du jour,
- désigner les administrateurs,
- décider des actes concernant la gestion du patrimoine etc.

L'assemblée générale ordinaire désigne pour un an, un ou deux commissaires aux comptes pris en dehors de la S.C.C et chargés de présenter à l'assemblée générale suivante un rapport sur les comptes de l'exercice. Ces commissaires peuvent être reconduits dans leur fonction; ils peuvent agir ensemble ou séparément.

2.2 - Administration et fonctionnement de la société

La Fédération est administrée par un Conseil d'Administration dénommé comité, qui se compose de 26 membres élus pour 6 ans au scrutin secret par l'Assemblée générale de la Fédération parmi ses propres membres, à raison de :

- 10 membres élus parmi les Présidents ou représentants des sociétés régionales et représentant celles-ci.
- 10 membres élus parmi les Présidents ou les représentants des Clubs de race.
- 6 membres élus à titre individuel parmi les représentants des associations spécialisées de race, des fédérations régionales et des associations régionales.

Le renouvellement du comité par l'Assemblée Générale a lieu tous les trois ans, par moitié.

Le Comité est chargé de la direction et de l'exécution au sein de la Société. Pour remplir cette fonction, il se réunit au moins une fois par trimestre et sur chaque convocation du Président, ou sur demande d'un quart de ses membres. La présence de sept, au moins, des membres est nécessaire pour la validité des délibérations. Le Comité élira, parmi ses membres, au scrutin secret, un Bureau composé de :

- un Président,
- quatre Vice-présidents,

- un Secrétaire,
- un Secrétaire adjoint,
- un Trésorier,
- un Trésorier adjoint.

Il est procédé à son élection lors de chaque renouvellement du Comité. Les membres sortants sont rééligibles.

Les membres de la Fédération ne peuvent recevoir aucune rétribution à raison des fonctions qui leur sont confiées.

Les commissions

Toutes les décisions sont prises par le Comité, mais le travail est en général préparé par les Commissions compétentes.

Celles-ci sont de trois sortes :

a) Les Commissions administratives et de gestion :

- Commission des standards,
- Commission des Juges et du L.O.F,
- Commission des affiliations,
- Commission des litiges,
- Commission des finances,
- Commission de la communication,
- Commission des élections,
- Commission des Expositions et des Règlements.

b) Les Commissions scientifiques :

- Commission zootechnique,
- Sous-commission dysplasie
- Sous-commission tares oculaires

c) Les Commissions d'utilisations :

- Commission des expositions,
- Commission d'élevage recommandé,
- Commission nationale d'élevage,
- Commission d'Utilisation Chiens de Berger et de Défense,
- Commission d'utilisation troupeaux,
- Commission des chiens de catastrophe,
- Commission de cavage,
- Commission chiens d'arrêt, retrievers et broussailleurs,
- Commission de la vénerie,
- Commission déterrage,
- Commission chiens de rouge,
- Commission lévriers,
- Commission Nationale d'Education et d'Agility.

Le Président de la Société Centrale, fait partie de droit, de toutes les Commissions. Il assume la présidence des Commissions de Gestion.

De plus, la S.C.C dispose, indépendamment des élus, d'un service administratif permanent.

Un organigramme de la **Société Centrale Canine** est donné ci-après.

2.2 - les membres de la société

La Société Centrale Canine se compose d'associations affiliées, qui sont :

- les Sociétés Canines Régionales,
- les Fédérations Canines Régionales,
- les Associations Spécialisées de race.

Pour être admises, ces associations doivent être :

- entièrement, constituées et déclarées, conformément à l'article 5 de la loi du 1 juillet 1901,
- affiliées, par le Comité de la Société Centrale Canine, après avoir accompli avec succès le stage d'affiliation.

Missions

On peut les définir ainsi :

- assurer l'amélioration et la diffusion de toutes les races de chiens en France,
- resserrer les liens qui unissent ses membres affiliés (associations de races, fédérations et sociétés régionales),
- coordonner les activités de ses membres et assurer leur représentation auprès des pouvoirs publics, afin de mieux organiser la défense de l'élevage canin de la race,
- assurer, par l'intermédiaire de la Fédération Cynologique Internationale (F.C.I.), les relations nécessaires de la cynophilie française avec les cynophilies étrangères.

3.1 - information

Afin d'assurer la diffusion de l'information à tous les cynophiles français :

- elle édite la "Revue de la Cynophilie Française",
- elle publie les comptes rendus des commissions.

Pour promouvoir le chien de race et être directement utile aux particuliers, la Société Centrale Canine a ouvert un bureau d'information sur les chiots disponibles en France.

3.2 - organisation

Elle organise, par elle même ou par associations affiliées :

- les expositions par race ou toutes races réunies,
- les séances de confirmation, tests de caractère, tests d'aptitudes naturelles, concours d'utilisation et épreuves de travail,
- les championnats de France beauté et travail.

3.3 - gestion

Elle définit les conditions d'attribution :

- des titres de Champions de France (beauté et travail),
- des qualificatifs décernés aux chiens et admis à figurer sur les pedigrees.

Les diverses commissions, réparties par disciplines, définissent les règlements des épreuves propres à mettre en valeur les qualités des chiens dans chacune des différentes disciplines.

3.4 - contrôle

Afin de réaliser les missions qu'elle s'est imposée, la Société Centrale Canine, dès sa création, ouvre le Livre des origines françaises. C'est en 1957 que cette initiative est reconnue officiellement par l'inscription au registre des livres généalogiques du ministère de l'Agriculture. Les pouvoirs publics donnent ainsi valeur de documents officiels aux pedigrees délivrés par la Société Centrale Canine.

En 1971 la Société Centrale Canine a été agréée pour organiser l'identification des chiens par tatouage et la tenue du fichier correspondant.

Elle tient donc :

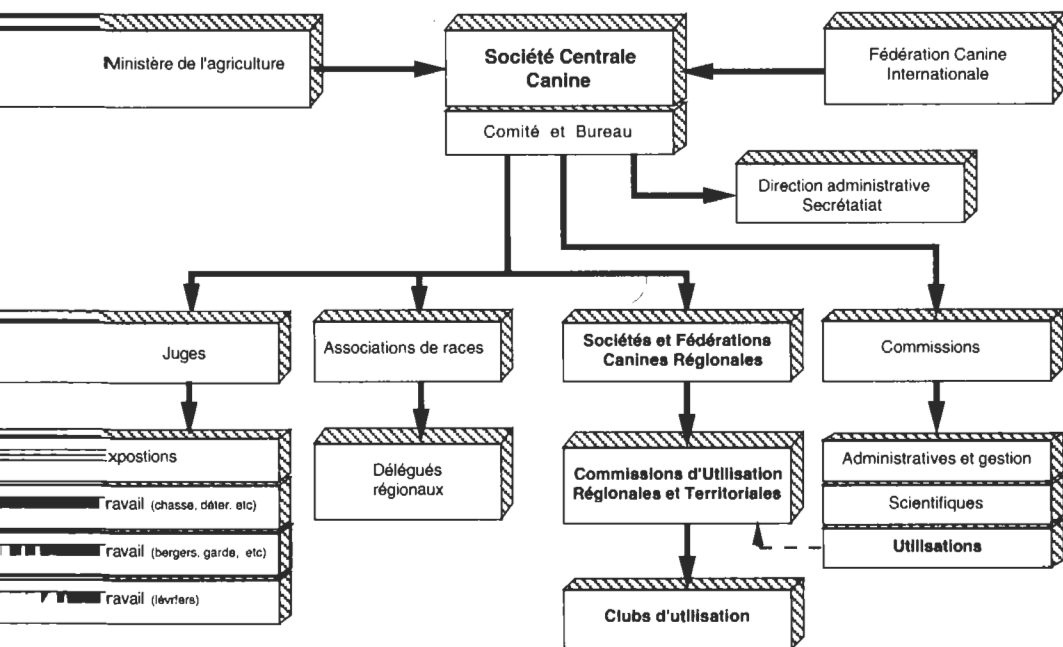
- le livre des origines française,
- le livre d'attente,
- le fichier national des chiens identifiés par tatouage.

Par l'intermédiaire des commissions, elle contrôle également, les standards et les listes des points de non confirmation, élaborés par les clubs de race, l'application des règlements, la formation et la désignation des juges, etc.

3.1 - formation

L'examen de confirmation, les expositions, les concours d'utilisation, font appel à des juges. Ceux-ci, selon des modalités propres à leur discipline, sont nommés juges par la Société Centrale Canine après une formation, des stages pratiques (sous forme d'assessorat) et un examen.

Organigramme de la Société Centrale Canine



4. La Commission d'Utilisation Nationale

4.1 - Définition

La Commission d'Utilisation Nationale (C.U.N) est nommée par le comité de la Société Centrale Canine.

Elle contrôle le bon fonctionnement du secteur dont elle a la charge soit : organisation de la sélection dans le domaine de l'utilisation des chiens de bergers et de garde en France. Elle procède à l'étude des dossiers qui s'y rapporte, et étudie les améliorations à proposer au comité.

La Commission d'Utilisation Nationale fait donc partie des commissions spécialisées de la S.C.C.

4.2 - Organisation

4.2.1. Composition de la C.U.N

La Commission d'Utilisation Nationale est composée :

- de membres du comité de la S.C.C,
- de personnalités choisies en raison de leur comportement et de leur compétence technique.

Le président de la Société Centrale Canine fait partie de droit de toutes les commissions.

4.2.2. Fonctionnement

Elle est administrée par un comité ayant à sa tête un président, qui doit de préférence être un élu du comité de la S.C.C.. Bien que ceci ne soit pas une obligation statutaire, il est souhaitable que le Président d'une commission puisse présenter et donner au comité de la S.C.C. toutes les explications nécessaires sur les P.V. des réunions de la C.U. et expliquer les raisons des propositions que l'on demande au comité de la S.C.C. de bien vouloir adopter.

Les membres de la Commission d'Utilisation Nationale sont nommés tous les trois ans par le comité de la S.C.C. après le renouvellement statutaire de celui-ci par l'assemblée générale de la S.C.C.

Le président est assisté par un secrétaire qui est élu par les membres de la C.U.N.

La C.U.N est divisée en groupes de travail. Ces groupes ont été créés afin de mieux gérer les différentes disciplines dont la C.U. à la charge. La composition des groupes de travail est variable en fonction de l'importance des disciplines.

Les différents Groupes de travail sont :

- Groupe de travail Ring (actuellement composé de 7 membres)
- Groupe de travail Pistage (actuellement composé de 4 membres)
- Groupe de travail Campagne (actuellement composé de 3 membres)
- Groupe de travail International (actuellement composé de 4 membres)
- Groupe de travail Mondioring (actuellement composé de 4 membres)
- Groupe de travail Obéissance (actuellement composé de 2 membres)

L'ordre du jour de la commission ou des groupes de travail est fixé sur saisine du comité, soit sur saisine directe du Président dans la limite des compétences de la commission.

La commission dispose uniquement d'un pouvoir de proposition, le pouvoir de décision appartenant au seul comité de la S.C.C.

Les secrétaires des groupes de travail et celui de la C.U.N. établissent les compte-rendus des travaux destinés au comité, en mettant en évidence les propositions soumises à l'approbation du comité de la S.C.C.

4.3 - Missions

La C.U.N étudie les différentes questions qui lui sont soumises, et propose au comité de la S.C.C les décisions à prendre.

Ce sont les groupe de travail qui ont pour but et devoirs d'étudier tous les problèmes concernant leur discipline propre spécialement les problèmes techniques posés par la pratique de leur discipline.

Toutes les proposition, établies sur un procès verbal, sont soumises à la C.U.N qui en vérifie le contenu et émet éventuellement des restrictions ou propose des modifications s'il y a non conformité avec les règlements de la cynophilie. Par contre elle ne devrait, en principe, pas modifier les parties techniques qui sont propres à chaque groupe de travail. Le procès verbal est ensuite transmis au comité de la S.C.C pour approbation; seules les candidatures de juges doivent auparavant être soumises à la commission des juges.

4.4 - Evolution

Le Ministère de l'agriculture souhaite que la C.U.N. assure une meilleure formation de son encadrement. Il sera proposé très prochainement au comité la création d'un « Groupe de Travail Formation », qui poursuivra le travail entrepris avec le « Brevet de Moniteur de Club » mais il devra également, dans les années à venir se pencher très sérieusement sur la formation de Présidents de Nos Commissions d'Utilisation, de nos Présidents de Clubs et de nos hommes d'attaque, beaucoup de travail en perspective.

Nous devons également nous pencher sur la mise en place du Décret n° 47-581 du 27 mars 1947 qui nous impose la création d'un livre « d'élite ». L'appellation « livre d'élite » doit être exclusivement réservée à des registres sur lesquels sont inscrits des reproducteurs dont les familles présentent des aptitudes utilitaires remarquables et qui ont fait la preuve de leurs qualités de traceurs en transmettant ces aptitudes à leur descendance.

Voilà un résumé succinct des attributions de la Commission Nationale d'Utilisation pour chiens de garde et de Berger.